

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
DU QUÉBEC

PRÉSENTS : Me MARCEL BLANCHET, président
M. JOHN ZACHARIAS, commissaire
M. SERGE COURVILLE, commissaire

AUDITIONS PUBLIQUES DU
30 MAI 2008 - LÉVIS

M. DENIS FONTAINE,
Secrétaire

Enregistrement numérique

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

I N D E X

Page

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT D'INTRODUCTION 5

PRÉSENTATION DE :

M. RÉAL LAVERDIÈRE,
président de la Conférence régionale des élus de la
Chaudière-Appalaches, accompagné de M. Laurent Lampron,
directeur général 16

MME DENISE LAPRISE,
présidente de l'Association régionale du Parti québécois
de Chaudière-Appalaches 44

M. MARC PICARD,
Député ciconscription Chutes-de-la-Chaudière et
Vice-président de l'Assemblée nationale, accompagné de M.
Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, M. Christian
Lévesque, député de Lévis, M. Jean Domingue, député de
Bellechasse, M. Claude Morin, député de Beauce-Sud, Mme
Sylvie Roy, député de Lotbinière et leader adjointe, M.
Sébastien Proulx, député de Trois-Rivières, leader
parlementaire et porte-parole de l'opposition officielle
en matière de loi électorale 72

M. JANVIER GRONDIN,
Député Beauce-Nord 88

M. RICHARD LEHOUX,
préfet MRC Nouvelle-Beauce, accompagné de M. André Labbé,
préfet MRC de Robert-Cliche 90

I N D E X

Page

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI (suite)

PRÉSENTATION DE :

M. MAURICE SÉNÉCHAL, préfet de la MRC Lotbinière, accompagné de Mme Anne-Marie Dion	105
MME HÉLÈNE FAUCHER, préfet de la MRC de l'Amiante, accompagnée de M. Alain Gravel, directeur général	116
M. FRANÇOIS BARRET, Maire Ville de Saint-Lambert-de-Lauzon, à titre personnel	137
MME ANNE LADOUCEUR, pour Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, accompagné de M. Benoit Chevalier, directeur adjoint au développement	145
M. ODINA DESROCHERS, consultant en communication et ex-député fédéral, à titre personnel	158
M. GERVAIS LAJOIE, vice-président Musée marius-Barbeau	170

- - - - -

I N D E X

Page

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT D'INTRODUCTION 180

PRÉSENTATION DE :

Me GUILLAUME SAINDON,
association de l'ADQ de la circonscription des
Chutes-de-la-Chaudière, accompagné de M. Jean-François Roy
. 185

M. ANDRÉ POMERLEAU,
président de l'Association libérale de Frontenac,
accompagné de M. Laurent Lessard, député de la
circonscription électorale de Frontenac, Ministre de
l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation,
Ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches
et de M. Guy Lehoux, ancien président de l'Association
libérale de Frontenac 195/207

M. YVAN DUMONTIER,
président de la Commission politique régionale
Chaudière-Appalaches - Parti libéral du Québec, accompagné
de M. Laurent Lessard, député, et Me François P. Gendron
. 220

- - - - -

1 publique que la Commission de la représentation
2 doit faire sur sa proposition de carte
3 électorale. Je vais vous résumer très
4 brièvement la mécanique prévue expressément dans
5 la loi, l'échéancier qui est aussi prévu dans la
6 loi, pour aboutir à une nouvelle carte
7 électorale.

8 La loi électorale prévoit qu'après chaque deux
9 (2) élections, il faut revoir la carte
10 électorale pour tenir compte des mouvements de
11 population. Alors, la carte actuellement en
12 vigueur, la vieille carte, comme on pourrait
13 l'appeler, a servi pour les élections de deux
14 mille trois (2003) et de deux mille sept (2007)
15 et la loi prévoit qu'avant l'année qui suit
16 l'élection, la Commission de la représentation
17 électorale doit produire à l'Assemblée nationale
18 une nouvelle proposition pour tenir compte,
19 encore une fois, des mouvements de population.

20 L'élection ayant eu lieu le vingt-six (26) mars
21 deux mille sept (2007), le douze (12) mars
22 dernier, donc un peu moins d'un an plus tard,
23 nous avons produit une proposition d'une
24 nouvelle carte qui fait l'objet de consultation.

25 La loi prévoit que dans les six (6) mois qui

1 suivent le dépôt de cette proposition à
2 l'Assemblée nationale, nous devons consulter la
3 population, c'est ce que nous sommes en train de
4 faire. Alors, nous sommes quand même pas mal
5 avancés, il nous reste deux (2) bonnes semaines
6 après aujourd'hui, mais on sera allé finalement
7 partout au Québec, on aura fait plus de
8 vingt-quatre (24), vingt-cinq (25) auditions
9 publiques. Alors, c'est toute une tournée qu'on
10 fait là. C'est très intéressant par ailleurs.
11 La loi prévoit également que dans cette étape de
12 consultation, on doit aussi se présenter devant
13 l'Assemblée nationale, devant les députés qui
14 auront une séance qui leur est réservée pour
15 nous faire part de leurs commentaires, de leurs
16 suggestions sur notre proposition.
17 Suite à cela, la Commission de la représentation
18 doit délibérer et va produire une nouvelle
19 version de carte électorale. Nous espérons
20 pouvoir faire cela quelque part à l'automne, de
21 préférence à l'ouverture de la session, et à
22 compter du moment où la nouvelle proposition est
23 déposée à l'Assemblée nationale, dans les cinq
24 (5) jours qui suivent, le Parlement doit en
25 délibérer pendant cinq (5) heures, c'est ce

1 qu'on appelle le débat de cinq (5) heures sur la
2 carte, et après ce débat de cinq (5) heures, la
3 Commission de la représentation a dix (10) jours
4 pour adopter la carte finale.

5 Une fois adoptée, elle doit être publiée à la
6 Gazette officielle, ce qui prend à peu près deux
7 (2) semaines, et elle ne peut entrer en vigueur
8 qu'après l'expiration d'un délai de trois (3)
9 mois suite à cette publication, ce qui nous mène
10 à peu près quelque part à la fin février pour
11 son entrée en vigueur.

12 Alors, voilà en gros le processus prévu pour la
13 mise en vigueur d'une nouvelle carte si tout se
14 poursuit comme c'est commencé.

15 Et avant de commencer, de vous laisser la
16 parole, je vais demander à monsieur Zacharias de
17 vous présenter brièvement le cadre légal dans
18 lequel on a travaillé.

19 Alors, s'il vous plaît, John.

20 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

21 Merci, monsieur Blanchet.

22 Le travail de délimitation de la carte
23 électorale du Québec exige une analyse
24 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues
25 dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce

1 travail. Il convient de vous rappeler ce
2 qu'elles sont et, surtout, ce qu'elles visent.
3 La Loi électorale précise qu'une circonscription
4 doit représenter une communauté naturelle en
5 fonction de facteurs démographiques,
6 géographiques et sociologiques. On parle donc
7 ici de la configuration d'une région, de
8 l'organisation de son réseau routier, des
9 limites des arrondissements, des municipalités
10 et des MRC, de la densité de population, de son
11 taux de croissance, etc.
12 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
13 façon dont la vie est organisée sur le
14 territoire et la présence de pôles ou de
15 communautés d'intérêts économiques constituent
16 d'autres exemples de facteurs à considérer.
17 De plus, pour assurer une certaine équité entre
18 les circonscriptions et les électeurs, la loi
19 précise que chaque circonscription doit
20 regrouper un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne
21 pas de vingt-cinq pour cent (25 %), en plus ou
22 en moins, de la moyenne provinciale, soit
23 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
24 électeurs, selon la liste électorale permanente.
25 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour

1 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au
2 Canada, laisse donc à la Commission une marge de
3 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de
4 bien tenir compte des particularités de chaque
5 région.

6 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
7 équilibre possible entre l'égalité du vote et
8 les communautés naturelles de manière à assurer
9 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
10 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
11 principes qui ressortent de l'importante
12 décision rendue en dix-neuf cent
13 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du
14 Canada relativement à la délimitation des
15 circonscriptions électorales.

16 Malgré les bouleversements compréhensibles que
17 les changements proposés peuvent provoquer dans
18 certaines régions, la Commission ne peut se
19 soustraire à cette obligation de recherche
20 d'équilibre. La délimitation de la carte
21 demande donc de faire, bien évidemment, un
22 examen attentif de chaque région, mais
23 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir
24 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation
25 de toutes les régions du Québec.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 Alors, merci, John.

3 Et avant, encore une fois, de vous céder la
4 parole, je vais demander à monsieur Courville de
5 nous résumer brièvement la proposition que nous
6 avons faite en ce qui concerne votre région.

7 Alors, s'il vous plaît, Serge.

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 Merci, monsieur Blanchet.

10 Alors, bonjour. Je vous inviterais aussi à
11 regarder les cartes à l'écran. La première
12 indique le taux de croissance du nombre
13 d'électeurs dans la région. Les cercles rouges
14 indiquent une croissance positive; les cercles
15 bleus, une décroissance, donc une croissance
16 négative. Rappelons que pour l'ensemble du
17 Québec, ce taux est à plus cinq virgule huit
18 pour cent (5,8 %).

19 Maintenant, la carte électorale, la deuxième
20 carte. À l'étude de la région qui compte
21 actuellement huit (8) circonscriptions, nous
22 avons constaté que deux (2) d'entre elles,
23 Frontenac et Montmagny-L'Islet, étaient en
24 situation d'exception négative, c'est-à-dire que
25 leur nombre d'électeurs est sous le seul minimal

1 permis de moins vingt-cinq pour cent (25 %).
2 Nous avons également remarqué que les
3 circonscriptions situées de part et d'autre de
4 la Ville de Lévis, soit Bellechasse et
5 Lotbinière, tendaient vers la même situation
6 d'exception négative avec des écarts d'environ
7 moins vingt-quatre pour cent (24 %).
8 Bref, ce sont donc la moitié, cinquante pour
9 cent (50%) des huit (8) circonscriptions de la
10 région, qui présentait un déficit d'électeurs.
11 C'est pourquoi il a fallu envisager le retrait
12 d'une circonscription dans la région. Cette
13 solution permettrait d'avoir un nombre de
14 circonscriptions qui correspond mieux au poids
15 démographique de la région, tout en
16 rééquilibrant mieux les circonscriptions entre
17 elles. C'est là que le travail le plus complexe
18 a commencé.
19 En effet, comment redélimiter la région avec
20 sept (7) circonscriptions équilibrées tout en
21 respectant, au meilleur de notre connaissance,
22 vos communautés naturelles. Nous l'avons fait
23 en quatre (4) temps. D'abord, en corrigeant le
24 déficit d'électeurs de Montmagny-L'Islet, en
25 agrandissant dans le territoire de Kamouraska,

1 cette nouvelle circonscription serait nommée
2 Côte-du-Sud, faisant ainsi référence à la région
3 historique.
4 Dans un deuxième temps, nous avons voulu
5 rechercher un moyen d'agrandir Frontenac, cette
6 autre exception négative, tout en demeurant dans
7 la région administrative de
8 Chaudière-Appalaches. Ce moyen avait été de
9 proposer d'abord la création d'une nouvelle
10 circonscription nommée Beauce-Amiante, une
11 association fondée sur le développement
12 historique entre ces deux (2) secteurs, ainsi
13 que sur le lien routier qui relie Thetford-Mines
14 à Vallée-Jonction et Saint-Joseph-de-Beauce, la
15 route 112.
16 À ce territoire, s'ajouteraient aussi les
17 municipalités de la Beauce situées dans cet axe
18 de liaison, dont Frampton, Saints-Anges et
19 Saint-Jules.
20 Quant à Beauceville, Saint-Alfred et
21 Saint-Victor, qui ne sont pas reliées à cet axe
22 routier, nous suggérons de les regrouper dans
23 Beauce-Sud, circonscription avec laquelle nous
24 leur voyons une continuité naturelle.
25 Troisièmement, afin de corriger le déficit

1 d'électeurs de Bellechasse et de Lotbinière,
2 nous proposons de les équilibrer avec les
3 circonscriptions des Chutes-de-la-Chaudière et
4 de Lévis.
5 S'agissant d'abord de Bellechasse, nous
6 suggérons de lui ajouter la partie de
7 l'arrondissement Desjardins située au sud de
8 l'autoroute 20. Il s'agit essentiellement de
9 l'ancien Pintendre ainsi que
10 Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy.
11 Quant à la circonscription de Lévis, elle
12 conserverait toujours les anciennes villes de
13 Lévis et de Saint-Romuald dans notre
14 proposition.
15 Concernant ensuite Lotbinière, il devenait
16 difficile de l'agrandir à l'ouest, car elle
17 s'étend déjà dans la région administrative du
18 Centre-de-Québec, dans les secteurs de L'Érable
19 et de Bécancour. Dans notre proposition, nous
20 avons finalement privilégié un meilleur respect
21 des limites de la région administrative et de la
22 MRC. Ainsi, la circonscription proposée de
23 Lotbinière comprendrait donc seulement la MRC de
24 Lotbinière, ainsi que tout l'arrondissement des
25 Chutes-de-la-Chaudières-Ouest de la Ville de

1 Lévis. Ce sont les anciennes municipalités de
2 Bernières, Saint-Nicolas, de
3 Saint-Étienne-de-Lauzon et de Saint-Rédempteur.
4 Dans un dernier temps, nous proposons de
5 déplacer la circonscription des
6 Chutes-de-la-Chaudière dans l'axe de l'autoroute
7 73 et de la Rivière-Chaudière, reprenant en
8 quelque sorte la configuration de l'ancienne
9 circonscription de Beauce-Nord.
10 Les Chutes-de-la-Chaudière regrouperait donc les
11 anciennes municipalités de Charny, de
12 Saint-Jean-Chrysostome et de
13 Sainte-Hélène-de-Breakeyville avec certaines
14 municipalités de la Beauce jusqu'à la hauteur de
15 Sainte-Marie.
16 Voilà qui résume la proposition de délimitation
17 dans la région de Chaudière-Appalaches.
18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
19 Alors, merci, Serge.
20 Maintenant, c'est à vous. Je vais demander au
21 secrétaire d'appeler le premier intervenant,
22 mais je voulais vous informer que tous les
23 propos sont enregistrés. Ils seront, en fait,
24 transcrits et mis sur notre site Web dans les
25 prochains jours. La même chose pour tous les

1 commissaires, l'intervention que la Conférence
2 régionale des élus de la Chaudière-Appalaches
3 veut faire cet après-midi va porter sur trois
4 (3) aspects.

5 Dans un premier temps, quelques propositions ou
6 quelques questionnements concernant la loi
7 actuelle et la proposition qui est déjà sur la
8 table.

9 Dans un deuxième temps, on va traiter en
10 particulier du cas de la région de la
11 Chaudière-Appalaches.

12 Et dans un troisième lieu, nous allons vous
13 faire quelques suggestions pour des
14 recommandations d'une éventuelle modification à
15 la Loi électorale du Québec.

16 La première partie, il y a dans notre mémoire
17 trois (3) recommandations, et qui sont les
18 suivantes :

19 Conformément à l'article 14 de la loi qui existe
20 déjà, nous maintenons le fait que le Québec
21 devrait être subdivisé en cent vingt-cinq (125)
22 circonscriptions électorales.

23 Dans un deuxième lieu, nous pensons et nous
24 croyons fermement que la proposition du
25 redécoupage électoral qui devrait être sur la

1 table devrait tenir compte beaucoup des
2 communautés naturelles. À l'effet, aux articles
3 14 et 15 de la loi, on nous parle dans la loi de
4 représentation effective et de la notion de
5 communauté naturelle.

6 Ce que nous aimerions connaître de votre part
7 éventuellement, c'est des précisions concernant
8 ces deux (2) éléments-là et de quelle façon ça
9 pourrait être appliqué au niveau du redécoupage
10 des circonscriptions électorales du Québec. Il
11 existe présentement un seul élément sur lequel
12 on peut s'appuyer concernant ces éléments-là,
13 c'est l'arrêt Carter qui a déjà parlé de la
14 représentation effective, sans nécessairement la
15 définir clairement et de façon très précise.

16 Donc... et dans un troisième élément dans cette
17 recommandation-là, nous, on pense que la
18 représentation effective devrait aussi tenir
19 compte du nouveau contexte des régions,
20 particulièrement depuis la création des
21 Conférences régionales des élus qui sont
22 devenues les interlocuteurs privilégiés du
23 gouvernement du Québec en région et qui couvrent
24 des régions administratives.

25 À cet effet, il nous apparaît difficile d'être

1 capable de continuer à remplir le rôle que nous
2 avons présentement si des parties de régions où
3 il y a des chevauchements de toutes sortes de
4 façons au niveau des comtés ou des
5 circonscriptions électorales.
6 Maintenant, à l'article 16 de la loi, on nous
7 spécifie aussi qu'il peut y avoir des critères
8 qui font que le vingt-cinq pour cent (25 %) en
9 plus ou en moins peut être un élément qui mérite
10 quelques ajustements. Il serait peut-être très
11 opportun d'être capable de connaître ces
12 critères-là et d'être capable de les faire
13 connaître nécessairement aussi à la population.
14 Ce sont ces trois (3) éléments-là ou ces trois
15 (3) recommandations qui, dans un premier temps,
16 touchent à la loi actuelle et la proposition qui
17 est sur la table.
18 Dans la deuxième partie de l'intervention que je
19 voudrais faire, on va traiter particulièrement
20 du cas de Chaudière-Appalaches.
21 Il est évident que du côté de la Conférence
22 régionale des élus dans la Chaudière-Appalaches,
23 nous préconisons le maintien des huit (8)
24 circonscriptions actuelles. Les huit (8)
25 circonscriptions actuelles, si on applique le

1 principe mathématique, ça va nous donner une
2 représentation qui est de l'ordre d'environ
3 trente-huit mille six cents (38 600) électeurs
4 en moyenne par circonscription.
5 Et ce trente-huit mille six cents (38 600)
6 électeurs représente un chiffre inférieur à
7 environ huit (8) ou... sept, huit, neuf pour
8 cent (7, 8, 9 %) de la moyenne provinciale qui
9 est de l'ordre de quarante-cinq mille (45 000).
10 Et nous, on observe aussi dans ce cas-là que
11 dans la région de Montréal, il y a au moins
12 quatorze (14) circonscriptions électorales sur
13 les vingt-huit (28) qui ont des moyennes
14 inférieures à la moyenne provinciale.
15 On observe aussi qu'en Montérégie, il y a dix
16 (10) circonscriptions sur dix-huit (18) qui ont
17 des moyennes inférieures à la moyenne
18 provinciale. Et là, on se pose la question :
19 Comment se fait-il qu'en Chaudière-Appalaches,
20 on aurait une circonscription de moins alors que
21 d'autres régions ne sont pas en aucune façon
22 touchées par rapport à ça?
23 Un deuxième point que nous voudrions apporter au
24 niveau de la région de la Chaudière-Appalaches,
25 c'est le respect de l'intégrité des territoires

1 de MRC. On sait que les MRC au Québec existent
2 depuis une vingtaine d'années, un peu plus de
3 vingt-cinq (25) ans. La région de la
4 Chaudière-Appalaches, elle, existe depuis vingt
5 (20) ans, dix-neuf (19) ans pour aujourd'hui,
6 vingt (20) ans en deux mille neuf (2009) et on
7 s'en approche rapidement. Et ces années ont
8 permis de travailler à développer un sentiment
9 d'appartenance à des milieux, être capable de
10 créer une synergie au niveau de projets et
11 d'activités à caractère soit de territoires de
12 MRC ou régional et nous croyons fermement que
13 l'intégrité des territoires de MRC est un
14 élément qui devrait faire partie des réflexions
15 profondes de la Commission.

16 Donc, et du même coup, nous vous recommandons
17 que ce respect de l'intégrité du territoire des
18 MRC et de la région de Chaudière-Appalaches
19 s'approche aussi ou soit aussi applicable à
20 d'autres régions du Québec pour les mêmes
21 raisons qu'on vient de vous donner.

22 Dans un dernier lieu, le troisième élément que
23 nous voulons apporter, c'est de suggérer à la
24 Commission de recommander à l'Assemblée
25 nationale une modification à la loi qui serait

1 de la façon suivante : de faire une distinction
2 importante entre les municipalités de cent mille
3 (100 000) habitants et plus et celles de cent
4 mille (100 000) habitants et moins et de tenir
5 compte, dans cette proposition-là, des éléments
6 de densité électorale et en termes de kilomètres
7 carrés. Si j'essaie rapidement de vous décrire
8 ça, c'est que dans une municipalité de cent
9 mille (100 000) habitants et plus et dans des
10 territoires où on a plus de cent (100) habitants
11 au kilomètre carré, qu'il y ait une moyenne
12 spécifique pour ces territoires-là et une
13 moyenne aussi particulière pour les autres
14 situations où on aurait des villes de moins de
15 cent mille (100 000) habitants et des
16 territoires de MRC où il y aurait moins de cent
17 (100) habitants au kilomètre carré. Des
18 moyennes d'électeurs seraient à ce moment-là
19 différentes entre les milieux urbains et les
20 milieux ruraux et nous croyons fermement que le
21 fait d'être capable de faire des distinctions
22 semblables correspondrait à des attentes qui
23 sont déjà signifiées par le gouvernement du
24 Québec, entre autres dans la politique nationale
25 de la ruralité, où on nous parle à grands traits

1 de modulation et de distinction par rapport à
2 l'application de règles au niveau du Québec.
3 En dernier lieu, dans cette recommandation-là,
4 nous croyons qu'il serait très pertinent de ne
5 jamais placer plus de deux (2) territoires de
6 MRC dans un comté électoral, dans une
7 circonscription électorale.

8 Merci.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Merci, Monsieur le maire.

11 Alors, je comprends effectivement que la
12 première remarque, c'était de tenir compte, en
13 fait, des régions administratives et des MRC.
14 Là-dessus, évidemment, c'est un objectif qu'on
15 s'était donné lorsqu'on a commencé nos travaux
16 et on a essayé, dans la plus grande mesure du
17 possible, de le faire. Mais il faut être
18 conscient qu'il y a quatre-vingt-six (86) MRC,
19 dix-sept (17) régions administratives, c'est
20 impossible d'avoir, en fait, des frontières de
21 circonscriptions électorales qui y correspondent
22 complètement. Là où on pouvait le faire, on l'a
23 fait.

24 Puis assez curieusement aussi dans certaines
25 régions, on nous faisait valoir que la MRC ce

1 n'était pas vraiment important, ni la région
2 administrative, c'était plutôt ce que les gens
3 avaient pu développer ensemble au fil des années
4 comme organisations qui était pertinent.
5 Ce qu'il faut bien rappeler, et c'est ça notre
6 difficulté majeure qu'on a, c'est qu'évidemment,
7 les circonscriptions électorales, par définition
8 c'est des limites temporaires, hein, la loi nous
9 dit qu'il faut les revoir après chaque deux (2)
10 élections, donc à peu près à tous les huit (8)
11 ans, et à partir de là, on nous fait valoir
12 qu'au cours de ces périodes de huit (8) ans ou
13 dix (10) ans a pu se développer différentes
14 organisations, différents organismes qui se
15 sont, en fait, fiés ou se sont appuyés sur les
16 limites des circonscriptions électorales.
17 Alors, c'est tout un casse-tête quand arrive le
18 temps de dire : Maintenant, il faut ajuster la
19 carte en fonction des mouvements de population,
20 comme la loi nous le demande, et en tenant
21 compte de toutes ces nouvelles créations qui ont
22 été faites sur le plan administratif au cours
23 des années.
24 Et on le voit, on l'entend, les difficultés que
25 ça peut causer notamment, on était, pas plus

1 tard qu'hier, dans la région de
2 Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et on nous dit : Bien
3 là, il y a des programmes pour les régions
4 ressources, puis il y en a d'autres qui ne sont
5 pas dans les régions ressources, qui n'ont pas
6 droit aux mêmes programmes. Si on commence à
7 bouger les frontières des circonscriptions pour
8 respecter la loi qu'on nous demande d'appliquer,
9 on se rend compte qu'il peut arriver des
10 situations où on propose de mettre dans une
11 circonscription des municipalités qui ne sont
12 pas dans la région ressource. Alors est-ce
13 qu'on leur ferait perdre automatiquement leur
14 droit de bénéficier des subventions rattachées à
15 ces programmes-là?

16 Donc, les programmes gouvernementaux, les
17 divisions administratives de toute nature, hein,
18 les CRÉ, là, qui est une nouvelle structure
19 aussi qui est très récente, ça en est un autre,
20 ça. Ça, je trouve ça extraordinaire qu'on ait
21 pensé à mettre en place toutes ces mesures-là
22 pour favoriser le développement et la prise en
23 charge par les différents milieux, mais je vous
24 assure, quand vient le temps de diviser une
25 carte électorale à partir de toutes ces

1 créations nouvelles-là, ce n'est pas une mince
2 tâche.
3 Encore une fois, on essaie, on essaie vraiment
4 dans la mesure du possible de voir comment ça
5 peut être respecté, mais on doit tout de suite
6 vous admettre que ce n'est pas possible
7 toujours. On essaie à la lumière de ce qu'on
8 entend, mais ça cause parfois des problèmes.
9 Vous nous dites qu'effectivement, oui, il y a
10 des circonscriptions à caractère rural, sur la
11 rive sud de Montréal notamment, dont la
12 population est en bas de la moyenne provinciale.
13 Mais c'est justement là une région, la même
14 chose pour les Basses-Laurentides et de
15 Lanaudière, où la population augmente d'une
16 façon faramineuse. Pour vous dire, au cours de
17 la dernière période, depuis la dernière carte
18 électorale, donc depuis deux mille un (2001), il
19 y a plus de cent mille (100 000) électeurs qui
20 se sont ajoutés dans les Basses-Laurentides.
21 Alors il faut à un moment donné, en fait, tenir
22 compte de cette nouvelle réalité.
23 Alors que dans les régions de
24 Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, soit
25 que ç'a diminué ou que ç'a augmenté beaucoup

1 moins que la moyenne provinciale. Alors, c'est
2 ça ce dont on doit tenir compte dans le
3 redécoupage qu'on doit faire.
4 Évidemment, de modifier la loi pour prévoir si
5 on pourrait prévoir de façon expresse dans la
6 législation que les circonscriptions urbaines
7 doivent être plus peuplées -- peuvent être
8 plus peuplées que les circonscriptions
9 rurales, ça c'est bien sûr, c'est ce qu'on
10 essaie de faire dans la pratique. Mais déjà,
11 là, à la limite de tout ce qu'on a entendu dans
12 les différentes régions du Québec, on se rend
13 compte que c'est... même ça comme règle qu'on
14 voudrait pouvoir établir, on ne peut pas la
15 respecter toujours.
16 Ce qui ressort beaucoup des consultations
17 publiques qu'on a faites jusqu'à maintenant et
18 ce n'est pas fini, c'est que chaque région a ses
19 particularités. Ça, c'est vraiment... et
20 là-dessus, ça nous a convaincus, comme
21 Commission, de ne pas appliquer des règles ou
22 des principes mur à mur. Dans le travail qu'on
23 a à faire, on essaie d'avoir des principes, bien
24 sûr, qu'on espère pouvoir appliquer partout,
25 mais ce n'est pas toujours possible. Comme je

1 vous disais, il y a des endroits où la région
2 administrative ou les MRC, c'est extrêmement
3 important, d'autres ça ne l'est pas. Alors, à
4 partir de ce moment-là, on écoute le milieu, on
5 leur demande : «Pour vous autres, qu'est-ce qui
6 est le plus important?» Puis à partir de là, on
7 essaie de voir qu'est-ce qui peut être fait.
8 Évidemment, l'interprétation de ce que c'est que
9 la communauté naturelle et la représentation
10 effective par rapport au critère du vingt-cinq
11 pour cent (25) en plus et en moins, on a entendu
12 les arguments... cet argument-là, en fait, à
13 partir de l'arrêt Carter partout et chacun avait
14 son interprétation de cette décision de la Cour
15 suprême qui a été donnée dans cette affaire-là
16 en mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991).
17 Je vais vous résumer brièvement ce que j'ai dit
18 un peu partout, là. Nous, notre compréhension
19 après une analyse sérieuse de ce que c'est que
20 ça veut dire cette règle-là, même si, encore une
21 fois, vous avez bien raison de dire que ce n'est
22 pas si clair que ça, c'est un peu flou, là,
23 alors ce qui s'est passé, c'est en
24 quatre-vingt-onze (91), il y avait... c'était en
25 Saskatchewan, hein, que ça se passait. Il y

1 avait, en fait, des personnes qui contestaient
2 le fait que la Commission de la représentation
3 électorale de leur province avait divisé le
4 territoire à des fins électorales avec des
5 moyennes d'électeurs par circonscription qui
6 allaient près du vingt-cinq pour cent (25 %) en
7 plus et en moins. Alors, Carter et compagnie
8 ont contesté ça en disant : ça n'a pas de bon
9 sens, c'est un écart bien trop important par
10 rapport à ce que ça devrait être, ça ne devrait
11 pas excéder quinze pour cent (15 %) de
12 différence entre les différentes
13 circonscriptions.
14 Alors, la juge McLachlin, qui est juge en chef
15 de la Cour suprême, a rendu la décision pour la
16 majorité, c'est elle-même qui avait rendu une
17 décision semblable une couple d'années
18 auparavant, en quatre-vingt-neuf (89) en
19 Colombie-Britannique, alors qu'elle était juge
20 en Colombie-Britannique, où elle avait fait
21 valoir qu'au Québec, on n'était pas au... au
22 Canada, pardon, on n'était pas aux États-Unis.
23 Aux États-Unis, eux autres, là, c'est l'égalité
24 presqu'absolue, on tolère une marge de
25 différence d'à peu près cinq pour cent (5 %),

1 maximum. Au Canada, on peut aller plus loin que
2 ça, compte tenu de notre particularité,
3 l'immensité du territoire, puis qu'il était
4 acceptable que dans les circonscriptions à
5 caractère rural, il y ait moins de population
6 que dans les circonscriptions à caractère
7 urbain.
8 Donc, ce qu'elle a finalement conclu avec la
9 majorité, c'est qu'une règle qui pouvait
10 permettre d'aller vingt-cinq pour cent (25 %) en
11 plus de la moyenne, c'était acceptable, en
12 autant, effectivement... parce que ça pouvait
13 permettre justement de respecter ce qu'on
14 appelle les communautés naturelles; communautés
15 naturelles, en fait, avec les différents
16 facteurs qu'on retrouve ou qu'on retrouve aussi
17 à notre loi, l'aspect sociologie, l'aspect
18 géographique, l'aspect, en fait, communautaire,
19 alors tous ces éléments-là, c'est justement là
20 pour permettre de tenir compte de la communauté
21 naturelle. Et nous, notre vingt-cinq pour cent
22 (25 %) en plus et en moins, c'est justement pour
23 ça.
24 Mais même avec cette marge de manoeuvre qui,
25 comme on l'a dit, est la plus large au Canada,

1 on ne réussit pas toujours à respecter
2 parfaitement ces communautés naturelles, surtout
3 que ce n'est pas toujours à facile à saisir
4 qu'est-ce qui est vraiment la communauté
5 naturelle d'un milieu.
6 Pour certaines personnes, on l'a vu, le contexte
7 historique est majeur. Pour d'autres, pas du
8 tout. On est rendu en deux mille huit (2008) et
9 puis l'histoire, non, nous on regarde la
10 situation telle qu'elle est aujourd'hui. Pour
11 vous dire, on écoute et puis on essaie de voir
12 dans chacune des régions qu'est-ce qui pour eux
13 est important parce que, encore une fois,
14 l'objectif de notre présence ici aujourd'hui,
15 c'est de recueillir auprès de vous qu'est-ce
16 qui, pour vous, constitue vraiment une
17 communauté naturelle. Et à partir de là, on va
18 essayer de voir comment est-ce qu'on peut
19 répondre le mieux possible, tout en sachant
20 d'avance que ça ne sera pas parfait, à vos
21 préoccupations.
22 Alors, c'est vraiment le sens de nos
23 interventions.
24 Écoutez, vous nous donnez un éclairage sur ce
25 que vous croyez, effectivement, vous considérez

1 comme étant votre communauté naturelle. Ça
2 ajoute très certainement à la réflexion que nous
3 allons faire au moment où nous aurons à
4 délibérer pour prendre une décision finale et je
5 vous remercie beaucoup, en fait, de votre
6 éclairage.

7 Je ne sais pas si mes collègues ont des
8 remarques?

9 Oui, monsieur Zacharias.

10 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

11 Je me demande si vous avez une suggestion
12 précise concernant l'application du critère des
13 vingt-cinq pour cent (25 %) plus ou moins pour
14 les deux (2) catégories que vous suggérez que
15 nous étudions, celle des régions urbaines ayant
16 cent mille (100 000) personnes et plus et les
17 régions ayant moins de cent mille (100 000),
18 régions urbaines ayant moins de cent mille (100
19 000). C'est-à-dire est-ce que vous suggérez
20 qu'on travaille à l'intérieur de cet écart
21 permis par la loi de vingt-cinq pour cent (25 %)
22 plus ou moins en essayant de distinguer les deux
23 (2) catégories ou est-ce que vous suggérez
24 effectivement d'aller au-delà du vingt-cinq pour
25 cent (25 %) ?

1 **M. RÉAL LAVERDIÈRE :**

2 Dans un premier temps, monsieur, vous allez
3 retrouver en annexe du document qu'on vous a
4 déposé...

5 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

6 Oui.

7 **M. RÉAL LAVERDIÈRE :**

8 ... un exercice qui donne... qui valide cette
9 hypothèse-là. Monsieur Lampron peut vous en
10 faire une présentation plus exhaustive que moi,
11 mais j'aimerais aussi, par exemple, après cette
12 chose-là, me permettre, si vous voulez, quelques
13 commentaires, compte tenu qu'on est en période
14 de consultation, qui n'ont pas été avancés tout
15 à l'heure, mais que je pourrai rajouter sur les
16 arguments qu'on a avancés.

17 Je vais laisser, pour commencer, monsieur
18 Lampron.

19 **M. LAURENT LAMPRON :**

20 Alors, pour répondre à votre question, monsieur
21 Zacharias, je vous invite donc, et messieurs les
22 commissaires, à l'annexe 4. Nous allons
23 commencer par l'annexe 4.

24 À l'annexe 4, nous avons fait un relevé des
25 municipalités qui regroupent sur leur territoire

1 cent mille (100 000) de population et plus.
2 Nous avons, en fait, neuf (9) municipalités à
3 travers le Québec qui correspondent à cette
4 situation.
5 Nous avons aussi identifié les MRC, les
6 municipalités régionales de comté qui ont une
7 densité de population de cent (100) habitants et
8 plus au kilomètre carré. Alors, vous en avez
9 trois (3) dans la région de Lanaudière, vous en
10 avez trois (3) dans la région des Laurentides et
11 vous en avez un, deux, trois, quatre, cinq, six,
12 sept (7) dans la région de la Montérégie.
13 Alors, donc ceci représente une population
14 totale de cinq millions trois cent
15 soixante-dix-sept mille (5 377 000) personnes
16 regroupées sur dix mille (10 000) kilomètres
17 carrés de territoire québécois et ça représente
18 une densité de cinq cent dix-neuf (519)
19 personnes au kilomètre carré en moyenne.
20 En contrepartie, un peu plus bas, vous avez, en
21 excluant le Nord-du-Québec, parce qu'on
22 reconnaît que le Nord-du-Québec est une
23 situation particulière, là, en excluant le
24 Nord-du-Québec, ça veut donc dire qu'il reste
25 une population de deux millions deux cent

1 quatre-vingt-deux mille (2 282 000) personnes à
2 travers le reste du territoire du Québec
3 répartie sur cinq cent quatre-vingt-trois mille
4 (583 000) kilomètres carrés, représentant une
5 moyenne de trois virgule neuf (3,9) personnes au
6 kilomètre carré.

7 À l'annexe 5, nous sommes allés plus loin. Nous
8 avons repris la même information que je viens de
9 vous donner pour l'ensemble des régions, c'est
10 l'information qui concerne les trois (3)
11 premières colonnes de gauche. Alors la
12 population pour l'ensemble des régions, par
13 région, la superficie de la région concernée et
14 la densité de cette région. Nous avons
15 soustrait de chacune des régions ce que je viens
16 de dire à l'annexe 4, c'est-à-dire les
17 municipalités qui correspondent à une population
18 de cent mille (100 000) et plus et les MRC qui
19 ont une densité de cent (100) habitants au
20 kilomètre carré. Alors, ce sont les trois (3)
21 colonnes du centre.

22 Alors, si je prends les trois (3) colonnes de
23 gauche et que je soustrais les trois (3)
24 colonnes du centre, ça me donne les trois (3)
25 colonnes de droite -- vous me suivez?

1 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
2 Oui.
3 **M. LAURENT LAMPRON :**
4 Qui sont les MRC présentant une densité de
5 population de moins de cent (100) personnes au
6 kilomètre carré.
7 Et pour illustrer, je vais prendre l'exemple de
8 Chaudière-Appalaches, on est affecté par ça, par
9 cette proposition. Si vous allez à la ligne
10 numéro 12, notre population est de trois cent
11 quatre-vingt-dix-neuf mille (399 000) personnes,
12 on représente une superficie de quinze mille (15
13 000) kilomètres carrés, ça représente vingt-six
14 (26) personnes au kilomètre carré.
15 La Ville de Lévis à elle seule représente cent
16 trente-trois mille (133 000) personnes, ça
17 représente une superficie de quatre cent
18 quarante-sept (447) kilomètres carrés, donc deux
19 cent quatre-vingt-dix-sept (297) habitants au
20 kilomètre carré.
21 Donc, pour le solde, la balance de la région de
22 Chaudière-Appalaches, on y retrouve donc une
23 population de deux cent soixante-six mille (266
24 000) personnes en tout sur un territoire de
25 quatorze mille six cents (14 600) kilomètres

1 carrés, pour une densité moyenne de dix-huit
2 virgule deux (18,2) personnes au kilomètre
3 carré.

4 Bien sûr, si je prends le cas du
5 Bas-Saint-Laurent, aucune MRC, aucune
6 municipalité ne correspond à la deuxième
7 catégorie, ce qui fait que les trois (3)
8 statistiques des trois (3) premières colonnes de
9 gauche correspondent aux trois (3) statistiques
10 des trois (3) colonnes de droite.

11 En contrepartie, si je vais du côté de Montréal,
12 vous avez, bien sûr, les trois (3) colonnes de
13 gauche qui correspondent aux trois (3) colonnes
14 du centre. Bon.

15 Partant de là, à votre question spécifiquement :
16 Avons-nous fait l'exercice de choisir une
17 moyenne qui correspondrait aux trois (3)
18 colonnes de droite, là, et une moyenne qui
19 correspondrait aux trois (3) colonnes du centre?
20 La réponse est non.

21 Notre recommandation que nous retrouvons à la
22 recommandation numéro 7, la troisième puce, là,
23 de la recommandation numéro 7, qui est
24 l'application de ce que nous venons de dire,
25 bien, nous n'avons pas fait le calcul parce que

1 nous considérons qu'il vous appartient de le
2 faire.

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 Nous allons essayer.

5 Oui?

6 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

7 Je voudrais peut-être vous poser une question,
8 moi. Vous êtes des élus, vous appartenez à une
9 Conférence régionale des élus, j'aimerais bien
10 comprendre le sens de vos propos.

11 Est-ce que vous suggérez de distinguer, pour
12 fins de représentation électorale, le monde
13 rural, le monde urbain? Ou est-ce que vous
14 suggérez aussi d'en tenir compte et de
15 l'intégrer? Parce que comme élus, vous devez,
16 j'imagine, avoir affaire aux deux (2) milieux?

17 **M. RÉAL LAVERDIÈRE :**

18 Bien, moi, je vous dirais qu'effectivement, on
19 pense qu'il est nécessaire de distinguer le
20 monde rural du monde urbain, parce qu'on a
21 quantité d'exemples au Québec qui, depuis de
22 nombreuses années, nous le font voir.

23 Quand on regarde, par exemple, ce que le
24 gouvernement du Québec avait mis en place il y a
25 un certain nombre d'années, la politique de

1 Montréal, on a mis en place un peu plus tard la
2 politique de la ruralité, où on est dans deux
3 (2) dimensions tout à fait différentes et dans
4 des contextes tout à fait différents.
5 Et nous croyons fermement que si on veut que le
6 Québec continue et poursuive son développement
7 d'une façon relativement harmonieuse, il faudra
8 en arriver à ceci : avoir des distinctions très
9 importantes entre les régions et les milieux
10 urbains, parce qu'on est dans deux(2) contextes
11 différents.
12 Pour vous donner juste dans le cas du rôle du
13 député, si je prends, par exemple, le député de
14 Montmagny-L'Islet qui doit, lui, faire affaire
15 avec vingt-huit (28) municipalités sur un
16 territoire d'à peu près deux mille (2 000)
17 kilomètres carrés où le niveau de ses électeurs
18 est probablement dans cinq (5) ou... je ne sais
19 pas exactement, là, mais c'est très bas,
20 comparativement au député de Mercier à Montréal
21 qui, lui, représente huit mille cinq cents (8
22 500) électeurs au kilomètre carré, on ne parle
23 pas du tout de la même chose. Le député de
24 Mercier peut faire le tour de son comté à pied
25 dans la journée, mais je ne pense pas que celui

1 de Montmagny-L'Islet puisse le faire.
2 Donc... et l'autre élément que moi je pense qui
3 est important, si on regarde toutes les
4 institutions politiques qui existent
5 présentement au Québec, les municipalités de
6 cent mille (100 000) et plus ont déjà des façons
7 et des éléments d'être capables d'être
8 représentées ou des contacts beaucoup plus
9 faciles avec les grands décideurs du Québec,
10 entre autres le premier ministre, parce que
11 quand monsieur Tremblay de Montréal ou, je ne
12 sais pas, moi, monsieur Labeaume à Québec veut
13 parler au premier ministre, je pense qu'il est
14 capable de le faire dans un délai assez court.
15 Mais moi, je suis maire de Saint-Pamphile et
16 puis quand j'appelle le PM, ça prend un peu de
17 temps avant qu'il puisse me rencontrer. Et ça,
18 c'est un petit peu tout ça. Moi, le député de
19 mon comté, c'est important que je sois capable
20 de lui parler.
21 C'est pour ça qu'on vous dit que dans ces
22 éléments-là, il y a, je pense, des choses à
23 retenir et des éléments à être capables de bien
24 cadrer. Il y a quantité de politiques au Québec
25 qui le font, mais moi, je me demande... et on a

1 déjà une problématique importante au Québec dans
2 l'intégration de l'ensemble des réglementations,
3 des règles et des lois et si, en plus, la carte
4 électorale vient rajouter un élément que moi
5 j'appellerais «disturbateur» ou, excusez
6 l'expression, mais qui vient tout mêler encore
7 le citoyen et le représentant, bien, ce n'est
8 pas facilitant pour personne.
9 Si je parle de la région de
10 Chaudière-Appalaches, tout à l'heure on parlait
11 des régions d'appartenance, je vous dirais que
12 Montmagny-L'Islet, là, ou une partie de la
13 Côte-du-Sud, parce que la Côte-du-Sud c'est de
14 Beaumont à aller à peu près à Saint-Denis de
15 Kamouraska historiquement, et la Vallée de la
16 Beauce, et puis la Ville de Lévis, puis la
17 partie de Lotbinière, puis la partie de
18 Thetford-Mines, c'est des sous-régions qui
19 existent et ça peut être un peu semblable à ce
20 que l'on va trouver, par exemple, en France
21 quand on parle des pays qui sont différents des
22 départements, et puis qui sont différents des
23 régions, puis des communes.
24 Mais c'est dans ces secteurs-là où on va
25 retrouver par exemple, à l'occasion, quand il y

1 a des sujets qui sont des points sensibles pour
2 la région, où les gens vont se rallier autour
3 d'une problématique et vont le faire de façon
4 importante. Et je pense qu'il n'y a aucune
5 région au Québec, puis même pas dans la Ville de
6 Montréal quand on les divise en quartiers, qui
7 ont une vie sociale et qui est identique et
8 c'est fort... très différent à tous les niveaux.
9 Donc... et moi, je vous dis que dans le milieu,
10 au niveau des Conférences régionales des élus,
11 au niveau des MRC, c'est devenu un lieu où
12 l'interface des relations entre le gouvernement
13 du Québec et les municipalités locales, entre le
14 citoyen et les autorités, c'est un lieu
15 important.

16 Donc, c'est pour ces éléments-là et ces
17 choses-là que nous, on vous dit que le maintien
18 dans la représentation effective, ce sont des
19 éléments qui, à notre point de vue, nous ne
20 sommes pas les gens qui vont voter la loi, mais
21 à notre point de vue, c'est des éléments dont on
22 devrait tenir compte dans la cartographie
23 électorale du Québec.

24 **M. LAURENT LAMPRON :**

25 Pour illustrer statistiquement ce que monsieur

1 Laverdière vient de dire, nous avons introduit
2 une notion de densité électorale dans notre
3 mémoire. Et ce que monsieur Laverdière vient de
4 dire, je veux juste prendre deux (2) cas pour
5 bien l'illustrer, Montmagny-L'Islet qui fait
6 trois mille sept cents (3 700) kilomètres carrés
7 aujourd'hui, avant toute modification, a une
8 densité électorale de huit virgule sept (8,7)
9 électeurs par kilomètre carré.

10 Et si vous allez à la note de l'annexe 7 pour
11 illustrer le cas de Mercier, Mercier fait quatre
12 virgule neuf (4,9) kilomètres carrés et huit
13 mille deux cent cinquante-trois (8 253)
14 électeurs au kilomètre carré. Vous avez une
15 série de statistiques à la page 40 sur cette
16 notion-là.

17 Je reviendrais également sur la recommandation
18 numéro 7. Il faut bien comprendre le sens de la
19 recommandation qui vous propose une série de
20 proposition ou de pistes à explorer vis-à-vis ce
21 que vous avez entendu, je suis convaincu, à
22 travers différentes consultations par rapport à
23 la représentation effective des régions et nous
24 vous proposons ici quatre (4) propositions,
25 quatre (4) pistes à explorer.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MARCEL BLANCHET, président :

Écoutez, ce n'est pas souvent qu'on a eu la chance d'avoir, en fait, un document aussi étoffé, une présentation aussi argumentée, on va certainement regarder attentivement ce que vous nous avez produit et ça fera certainement partie de nos délibérations au moment où nous avons à prendre une décision.

Merci infiniment pour votre éclairage.

S'il vous plaît, Monsieur le secrétaire, le prochain intervenant.

M. DENIS FONTAINE, secrétaire :

Oui. J'appellerais maintenant madame Denise Laprise. Madame Laprise est présidente du Parti québécois, région Chaudière-Appalaches.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Bonjour, madame, nous vous écoutons.

- - - - -

PRÉSENTATION DE MADAME DENISE LAPRISE

- - - - -

MME DENISE LAPRISE :

Bonjour. Je vais prendre un petit peu d'eau au cas où.

Monsieur le Président, messieurs les commissaires, je me présente devant vous à titre

1 de présidente de l'Association du Parti
2 Québécois, comme on vient de le dire, mais je
3 tiens à vous préciser que le mémoire a été
4 préparé par un comité de travail faisant suite
5 aux discussions que nous avons eues avec les
6 présidents de circonscriptions de notre parti en
7 Chaudière-Appalaches. Ensemble, nous avons
8 convenu développer un argumentaire objectif et
9 non partisan.

10 J'étais à Saint-Joseph-de-Beauce le vingt-trois
11 (23) avril dernier, j'étais aussi à Montmagny le
12 lendemain. J'ai fait le constat que tous les
13 intervenants sont unanimes à dire que la région
14 Chaudière-Appalaches doit demeurer intacte et
15 que la loi doit être amendée pour le bien commun
16 de notre population et pour son devenir dans le
17 respect de son histoire, de son tissu social, de
18 son tissu économique et culturel tissé très
19 serré.

20 Il est normal de résister aux changements, on le
21 sait. Toutefois, lorsqu'on demande aux
22 électeurs d'oublier jusqu'au nom de leur
23 circonscription électorale, c'est comme tirer un
24 trait sur la mémoire d'un peuple pour que sa
25 jeunesse oublie aussi son histoire.

1 Maintenant, Messieurs les commissaires, je vais
2 vous faire la lecture de notre mémoire en
3 commençant par une citation, celle d'un
4 professeur au Département de sciences politiques
5 de l'Université Laval, et qui a été membre de la
6 Commission de la délimitation des
7 circonscriptions électorales fédérales au Québec
8 en mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994),
9 il s'agit de monsieur Réjean Pelletier.
10 Monsieur Pelletier disait :

11 **«Si la démocratie repose sur l'idée**
12 **fondamentale de la souveraineté du**
13 **peuple, la démocratie de représentation**
14 **dans laquelle nous vivons implique que**
15 **le peuple participe à l'exercice de**
16 **l'autorité politique en choisissant des**
17 **personnes appelées à le représenter.**
18 **Le choix de ses représentants et**
19 **représentantes se fait dans le cadre**
20 **d'élections compétitives fondées sur**
21 **des règles de jeu ou sur un processus**
22 **électoral réellement démocratique. Le**
23 **suffrage universel, le mode de scrutin**
24 **et le découpage de la carte électorale**
25 **font partie de ces règles du jeu. Il**

1 **importe donc de bien définir qui a le**
2 **droit de choisir ses représentants,**
3 **selon quelles modalités et dans quel**
4 **cadre territorial. À cet égard, la**
5 **délimitation des circonscriptions**
6 **électorales constitue un processus tout**
7 **aussi important que la définition du**
8 **mode de scrutin.»**

9 Cette affirmation de monsieur Réjean Pelletier
10 prend une signification bien réelle lorsque nous
11 l'appliquons au projet de modification de la
12 carte électorale proposé pour la région
13 Chaudière-Appalaches, projet ayant pour résultat
14 d'amputer la région d'une circonscription et de
15 changer la vocation d'une autre. Notre position
16 fort légitime et celle de la population au
17 projet ne surprendront donc personne.

18 Tant que le système actuel sera en place,
19 c'est-à-dire un système fondé sur l'élection
20 d'un député à la majorité simple dans une
21 circonscription électorale, le territoire
22 demeurera toujours un élément fondamental.

23 La démocratie territoriale va bien au-delà de la
24 démocratie mathématique. À preuve, la Loi
25 électorale fédérale ne permet-elle pas des

1 quotients électoraux différents pour les
2 provinces, quotients qui varient entre trois
3 mille huit cent vingt-quatre (3 824) pour
4 l'Île-du-Prince-Édouard et cent huit mille cinq
5 cent quarante-huit (108 548) pour la
6 Colombie-Britannique, en passant par
7 quatre-vingt-seize mille cinq cents (96 500)
8 pour le Québec, soixante-douze mille neuf cent
9 cinquante (72 950) pour le Nouveau-Brunswick et
10 soixante-neuf mille neuf cent vingt-quatre (69
11 924) pour la Saskatchewan.

12 Est-ce à dire que dans le contexte fédéral, une
13 personne/un vote n'a aucune signification
14 mathématique unique? Pourquoi alors accorder
15 une telle prépondérance au facteur nombre
16 d'électeurs dans l'opération de délimitation
17 territoriale des circonscriptions?

18 Un peuple n'est pas que l'addition mathématique
19 d'individus, c'est un ensemble de collectivités,
20 d'idées et de territoires diversifiées.

21 Or, quand on s'arrête aux balises générales
22 prescrites par la révision de la carte
23 électorale, le quotient électoral, la communauté
24 d'intérêts et la superficie, ces éléments
25 méritent d'être considérés avant de prendre une

1 importante décision. C'est ce que nous
2 exposerons.
3 Donc, concernant le quotient électoral. La
4 population du Québec a connu une transformation
5 majeure au cours de la dernière décennie. La
6 population des villes dépassait pour la première
7 fois celle des campagnes en deux mille sept
8 (2007). Cette réalité est traduite dans le fait
9 que présentement, soixante-neuf (69) des cent
10 vingt-cinq (125) circonscriptions représentent
11 majoritairement ou exclusivement des villes.
12 Si l'on exclut les circonscriptions des
13 îles-de-la-Madeleine qui jouit d'un statut
14 spécial prévu par la Loi électorale et celle
15 d'Ungava considérée comme exception, seulement
16 cinquante-cinq (55) circonscriptions
17 représentent les populations rurales qui
18 occupent l'immense majorité du territoire
19 québécois et leur préoccupation.
20 Plus spécifiquement en ce qui concerne
21 Chaudière-Appalaches, les données de sept (7)
22 MRC démontrent toutes une légère augmentation de
23 la population, et ce, pour toutes les huit (8)
24 circonscriptions de la région. Et là, vous
25 allez trouver un tableau en annexe à mon texte.

1 De plus, les performances impressionnantes de la
2 région de Lévis, tant au chapitre de la
3 démographie, on a une augmentation de six point
4 sept pour cent (6.7 %) de la population, et de
5 l'économie avec un taux de chômage de trois
6 point huit pour cent (3.8 %), ce sont des
7 performances des plus encourageantes en termes
8 de développement.

9 Par ailleurs, il faut aussi rappeler que six (6)
10 des huit (8) circonscriptions de la région ont
11 une vocation agricole très importante, et tant
12 l'agriculture que le secteur forestier
13 traversent une crise existentielle déterminante
14 en ce moment.

15 Les rapports Pronovost et Coulombe commandés par
16 le gouvernement et remis depuis déjà quelque
17 temps, suivis des déclarations d'intention
18 visant à corriger la situation, permettent
19 d'espérer que les mesures qui seront apportées
20 aideront à redresser la situation précaire
21 actuelle en encourageant la relève et le
22 développement de ces secteurs névralgiques.

23 Quant au domaine manufacturier, les industries
24 les plus présentes dans la région sont celles
25 liées au textile et à la foresterie, deux (2)

1 domaines également en crise.
2 Il est donc extrêmement important de ne pas
3 réduire la représentation de notre région à un
4 moment aussi déterminant pour la prise en compte
5 de ses besoins spécifiques, car ce que perdrait
6 la région, une circonscription, elle ne pourrait
7 le récupérer dans la région contigue.
8 De plus, selon les données fournies par le
9 Directeur général des élections en deux mille
10 sept (2007), il y avait, en mars deux mille sept
11 (2007), un nombre total de trois cent vingt
12 mille cinq cent quatre-vingt-quinze (320 595)
13 électeurs en Chaudière-Appalaches.
14 Or, si on divise ce nombre par le nombre de
15 circonscriptions, c'est-à-dire huit (8), nous
16 obtenons un quotient électoral de quarante mille
17 soixante-quatorze (40 074) électeurs, ce qui ne
18 justifie nullement la disparition de la
19 circonscription de Beauce-Nord, puisque ce
20 quotient électoral s'inscrit à l'intérieur des
21 limites de trente-trois mille neuf cent cinq (33
22 905) et cinquante-six mille cinq cent neuf (56
23 509) électeurs.
24 Cette donnée démontre très clairement l'urgence
25 de revoir la notion de quotient électoral à la

1 lumière des réalités fort différentes qu'il
2 sous-tend dans les milieux urbains et ruraux.
3 Cette donnée démontre aussi la nécessité
4 d'apporter des quotients différents pour les
5 circonscriptions urbaines et les
6 circonscriptions rurales par souci d'équité
7 compte tenu des réalités objectives très
8 différentes de ces milieux.
9 Dans son renvoi, la Cour suprême du Canada, en
10 référence aux circonscriptions électorales
11 provinciales de la Saskatchewan, a statué à
12 majorité que le droit de vote, garanti à
13 l'article 3 de la Charte canadienne des droits
14 et liberté, n'a pas objet l'égalité du pouvoir
15 électoral comme tel, mais le droit à une
16 représentation effective. Ce droit de vote,
17 ajoute-t-elle, comporte de nombreux éléments,
18 dont l'un est l'équité.
19 Pour sa part, la Commission de délimitation des
20 circonscriptions électorales fédérales au Québec
21 en mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994)
22 invite à faciliter, par l'établissement d'un
23 rapport raisonnable entre les deux (2) facteurs
24 du territoire et de la population qui l'habite,
25 l'accomplissement de la tâche du député qui, en

1 définitive, a la responsabilité d'être à
2 l'écoute de ses électeurs et électrices et doit
3 être accessible en toutes circonstances.
4 Rappelons-nous, comme le disait François
5 Gendron, leader parlementaire au Parti
6 québécois, qu'une application stricte, droite et
7 mathématique de lois, combinée à la démographie
8 et à la migration interne, jouera toujours
9 implacablement contre les régions du Québec.
10 Nous partageons également le point de vue du
11 président du la Fédération québécoise des
12 municipalités, monsieur Bernard Généreux,
13 lorsqu'il affirme que la disparition des
14 circonscriptions électorales en région aura des
15 répercussions négatives, que la réalité des
16 régions doit absolument se refléter à
17 l'Assemblée nationale, et que le processus ne
18 doit pas se résumer à un simple calcul
19 mathématique.
20 Il y a des comtés qui, à l'évidence, ont besoin
21 d'avoir une représentation même s'il y a moins
22 de gens. Comme lui, nous croyons qu'il est
23 temps de réviser la représentation des régions
24 au Parlement.
25 C'est pourquoi nous proposons que la Commission

1 de la représentation électorale conserve le
2 statu quo quant au nombre de circonscriptions en
3 Chaudière-Appalaches jusqu'à ce que cette
4 analyse ait été réalisée.

5 En ce qui concerne la communauté d'intérêts et
6 la communauté naturelle, je vous cite Alan
7 Stewart, mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991):

8 **«Les limites existantes des**
9 **circonscriptions sont pertinentes non**
10 **seulement parce qu'une commission**
11 **antérieure a déterminé qu'elle**
12 **reflétait une communauté d'intérêts,**
13 **mais aussi parce que la création de**
14 **circonscriptions fait naître une**
15 **communauté d'intérêts chez les**
16 **personnes qui participent à la vie**
17 **politique du secteur, ne serait-ce**
18 **qu'en se rendant aux urnes.»**

19 Nous disons que les partis sont organisés sur la
20 base des circonscriptions, il en est de même
21 d'un certain nombre d'associations qui veulent
22 influencer sur la vie politique de leur milieu et
23 qui contribuent au développement d'intérêts
24 communs.

25 À l'intérieur du territoire que l'on veut

1 découper, il importe donc de tenir compte des
2 facteurs sociaux, démographiques et économiques
3 qui définissent une communauté d'intérêts ou une
4 communauté naturelle. Pour ce faire, il faut
5 répondre à la question fondamentale à la base de
6 la démarche : Est-ce que les individus qui
7 résident dans une circonscription ont des
8 intérêts communs qu'un représentant serait
9 appelé à défendre ou est-ce qu'ils vivent des
10 problèmes communs qu'un représentant serait
11 appelé à résoudre?

12 Pour bien saisir toute la portée de cette
13 question, un certain nombre de facteurs qui
14 impliquent que la population donnée partage des
15 intérêts, des problèmes, des attributs doivent
16 être considérés.

17 La Cour suprême du Canada reconnaît d'ailleurs
18 l'importance de la communauté d'intérêts ou de
19 ce qui peut lui être assimilé. Dans son
20 rapport de mil neuf cent quatre-vingt-quatorze
21 (1994), la Commission fédérale de délimitation
22 des circonscriptions électorales fédérales du
23 Québec indiquait qu'elle avait cherché à tenir
24 compte de l'existence de chaque région de la
25 province et de sa personnalité propre; à ne pas

1 déplacer sans raison sérieuse les limites des
2 circonscriptions existantes; à respecter le
3 sentiment d'appartenance et la communauté
4 d'intérêts des habitants d'une région ou d'une
5 sous-région, de même que leur pôle d'attraction
6 commercial, industriel, résidentiel, agricole ou
7 autre; au besoin, à écarter absolument l'aspect
8 purement mathématique de la démographie, ce qui
9 explique que dans une même région, il existera
10 des différences de population notables, mais
11 justifiées et souhaitées par les personnes en
12 cause.

13 Par ailleurs, la Loi électorale du Québec
14 établit des balises plus précises qui peuvent
15 nous éclairer, et là, on fait référence à
16 l'article 15 qui se lit comme suit :

17 **«La circonscription représente une**
18 **communauté naturelle établie en se**
19 **fondant sur des considérations d'ordre**
20 **démographique, géographique et**
21 **sociologique, telles que la densité de**
22 **la population, le taux relatif de**
23 **croissance de la population,**
24 **l'accessibilité, la superficie et la**
25 **configuration de la région, les**

1 celle de la Nouvelle-Beauce.
2 Comment peut-on en arriver à prétendre que ses
3 électeurs et électrices s'identifieront à
4 Frontenac, rebaptisée Amiante, quand on connaît
5 la mentalité et les liens étroits qui unissent
6 les gens de la Beauce, réalité maintes fois
7 citée en exemple à tous les niveaux de notre
8 société, tant politique qu'économique, et
9 d'ailleurs repris dans le rapport de mil neuf
10 cent quatre-vingt-quatorze (1994) de la
11 Commission fédérale de délimitation des
12 circonscriptions électorales fédérales du
13 Québec.
14 Quel lien existe-t-il entre ces municipalités de
15 Beauce-Nord et Frontenac?
16 En Beauce, le puissant sentiment d'appartenance
17 respectueux des frontières naturelles
18 administratives s'exprime par le développement
19 de services et d'institutions propres à cette
20 région en matière de justice, d'enseignement, de
21 transport, de main-d'oeuvre, de développement
22 économique et agricole. Aucune structure
23 existante ne relie Beauce-Nord et Frontenac,
24 sinon l'appartenance de la même région
25 administrative, Chaudière-Appalaches. Il s'agit

1 là d'un lien bien tenu quand on s'arrête aux
2 réalités de ces deux (2) circonscriptions et, à
3 tout le moins, nettement insuffisant pour en
4 faire une communauté naturelle ou d'intérêts.
5 Cette fusion fait peu de cas des communautés
6 naturelles existantes.
7 Quant aux deux (2) autres circonscriptions qui
8 intégreraient, pour ne pas dire avaleraient les
9 autres municipalités de Beauce-Nord, leur
10 situation démographique actuelle n'en fait
11 nullement des circonscriptions critiques
12 nécessitant des redécoupages.
13 Par ailleurs, comment prétendre que les
14 modifications proposées dans le cas des
15 circonscriptions de Lotbinière soient
16 respectueuses des communautés naturelles?
17 En amputant la circonscription de dix-neuf (19)
18 de ses municipalités et en les remplaçant par
19 une incursion en Chutes-de-la-Chaudière, c'est
20 la vocation même de la circonscription qui est
21 changée, passant de rurale à urbaine. Où sont
22 donc les intérêts communs de ces populations
23 ainsi regroupées? Quels intérêts, quels
24 problèmes, quels attributs partagent-elles?
25 Force est d'admettre qu'il n'y en a aucun. Ici

1 encore, le respect de la communauté naturelle ou
2 d'intérêts ne tient pas la route.
3 Pour sa part, la circonscription de
4 Montmagny-L'Islet change de nom pour Côte-du-Sud
5 et passe de vingt-six (26) à quarante-six (46)
6 municipalités, intégrant une partie importante
7 de Kamouraska, enlevant du coup une voix
8 importante aux régions dévitalisées en
9 Chaudière-Appalaches, et ce, au moment même où
10 des efforts importants sont faits pour
11 sensibiliser nos dirigeants politiques à ce
12 problème lourd de conséquences pour toute notre
13 société.
14 De plus, le passage de Montmagny-L'Islet avec
15 Kamouraska ne respecte pas les limites
16 territoriales des régions administratives ni les
17 habitudes sociologiques des citoyens de la MRC
18 de Montmagny qui s'identifient davantage à
19 Bellechasse, Lévis et Québec, qu'au
20 Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.
21 Comment réanimerons-nous la motivation des
22 citoyens à voter s'ils ne s'identifient plus à
23 leur territoire électoral? Quel Québec
24 voulons-nous donc pour nos concitoyennes et
25 concitoyens?

1 Nous proposons donc que la Commission de la
2 représentation électorale conserve le statu quo
3 quant au nombre de circonscriptions dans
4 Chaudière-Appalaches, huit (8), et leur
5 découpage, jusqu'à ce que le gouvernement ait
6 analysé et pris position sur l'importance des
7 régions dans la vie politique du Québec.
8 Quant à la superficie, ce dernier critère est
9 sûrement celui dont l'impact a été le moins
10 présent dans l'actuelle proposition de
11 redécoupage puisque le grand objectif était de
12 rééquilibrer les écarts de population
13 électorale. Ici plus que jamais le principe
14 d'équité est important puisqu'il peut seul
15 corriger les inégalités qui subsistent et que
16 subissent les électeurs et électrices de
17 certaines circonscriptions.
18 N'oublions pas que pour être démocratique, la
19 carte électorale doit tenir compte de la réalité
20 géographique de façon à permettre un accès réel
21 des citoyens à leur représentant.
22 Selon les principes mêmes de la Commission de la
23 représentation électorale, et je cite :

24 **«La division du territoire à des fins**
25 **électorales doit respecter un principe**

1 très largement la superficie de mille (1 000)
2 kilomètres carrés. Le redécoupage proposé
3 empirerait grandement la situation,
4 particulièrement pour Montmagny-L'Islet qui se
5 voit ajouter vingt et une (21) nouvelles
6 municipalités, ce qui a pour effet d'ajouter
7 deux mille trois cent soixante-douze (2 372)
8 kilomètres carrés aux trois mille six cent
9 quatre-vingt-seize (3 696) kilomètres carrés de
10 l'actuelle circonscription.

11 Le principe de la représentation effective des
12 électeurs en prend un coup, particulièrement
13 lorsqu'on s'arrête à l'accès de la population à
14 leur représentant élu. L'importance des
15 distances à parcourir devient une limite
16 objective bien réelle à cet accès.

17 Pour éviter la disparition des circonscriptions
18 de régions et ainsi assurer une saine
19 représentation politique des citoyens de toutes
20 les régions du Québec et la défense de leurs
21 intérêts particuliers, il est donc urgent de
22 trouver un équilibre pour en refléter les
23 nouvelles données démographiques, mais sans
24 diminuer la présence des régions à l'Assemblée
25 nationale. Ce nouvel équilibre passe par une

1 nouvelle définition du quotient électoral.
2 Nous proposons donc que l'adoption des quotients
3 électoraux différents pour les circonscriptions
4 électorales urbaines et rurales soit reconnue
5 comme mesure d'équité afin d'assurer une juste
6 représentation des régions à l'Assemblée
7 nationale.
8 En conclusion, monsieur le Président, messieurs
9 les commissaires, je vais vous dire qu'en
10 faisant quelques recherches, j'ai lu que le
11 Directeur général des élections a pour mission
12 d'assurer la tenue des élections et des
13 référendums, de garantir le plein exercice des
14 droits électoraux et de promouvoir les valeurs
15 démocratiques de la société québécoise.
16 Aussi, le Directeur général des élections
17 contribue à bonifier la Loi électorale et à
18 maintenir la confiance des acteurs politiques
19 envers l'institution. La Loi électorale prévoit
20 aussi que le DGE doit procéder à l'étude et à
21 l'évaluation des mécanismes électoraux.
22 Comme votre premier devoir est d'encourager
23 l'exercice du droit de vote de tous les
24 électeurs, nous comptons sur votre indépendance
25 et votre bon jugement pour faire des

1 propositions qui permettront aux citoyens des
2 régions et de notre région, la région
3 Chaudière-Appalaches, de croire en l'exercice de
4 leur droit de vote.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Je vous remercie, madame.

7 Un petit échange, en fait, simplement pour vous
8 dire qu'évidemment, le principal propos qu'on
9 entend partout partout, c'est le statu quo.
10 «Bougez-nous pas, ça va bien comme ça.» On
11 aimerait bien, mais encore une fois, la loi nous
12 donne l'obligation, le devoir de tenir compte
13 des mouvements de population. Par définition,
14 les frontières des circonscriptions électorales
15 doivent être modifiées après chaque deux (2)
16 élections pour tenir compte des mouvements de
17 population. Mais là, on ne veut pas le faire
18 d'une façon tout à fait inappropriée. On
19 essaie, encore une fois, je l'ai dit et je vais
20 le répéter, d'être le plus respectueux possible
21 des communautés naturelles.

22 Puis les auditions comme celles qu'on tient
23 partout nous aident à bien comprendre qu'est-ce
24 que c'est, de voir qu'est-ce qui est important
25 dans votre région, qui l'est peut-être moins

1 ailleurs, mais pour vous qu'est-ce qui est
2 important. C'est dans ce sens-là vraiment qu'on
3 travaille.
4 Évidemment, vous nous avez cité à quelques
5 reprises le modèle fédéral. Effectivement, le
6 modèle fédéral, il faut savoir qu'il y a
7 soixante-quinze (75) circonscriptions au Québec
8 avec une étendue énorme et je vous assure que ce
9 qu'on a pu entendre ailleurs au sujet des
10 immenses territoires à parcourir pour un député
11 fédéral, ça n'a rien à voir avec ce qu'on
12 propose, nous, ici. Je pense que la situation
13 n'est vraiment pas plus avantageuse pour les
14 électeurs quand on les situe dans une
15 circonscription électorale fédérale.
16 Il faut dire aussi que, comme vous le dites,
17 qu'il peut y avoir des distinctions ou des
18 différences importantes d'une province ou d'un
19 territoire à l'autre en ce qui concerne la scène
20 fédérale. Ce qu'il faut rappeler, c'est que
21 souvent ces nombres de circonscriptions qu'il y
22 a dans chacune des provinces et territoires, ce
23 sont là des conditions d'entrée dans la
24 Fédération canadienne et c'est donc protégé
25 constitutionnellement, alors que le nombre de

1 circonscriptions dans les provinces n'est pas
2 comme telle une protection constitutionnelle.
3 C'est les tribunaux qui en donnent une
4 interprétation qui fait en sorte qu'à un moment
5 donné on est obligé de tenir compte des balises
6 que les tribunaux nous donnent pour procéder au
7 découpage du territoire à des fins électorales.
8 Bon. Encore une fois, bon, vous nous dites avec
9 quarante mille (40 000), le nombre d'électeurs
10 de la région divisé par les huit (8), ça
11 donnerait à peu près quarante mille (40 000),
12 évidemment mais si on divise par sept (7), ça
13 donne quarante-six mille (46 000), c'est
14 vraiment la moyenne. Donc, nous, l'une des
15 préoccupations qu'on a, si jamais on pouvait
16 réussir à passer au travers, bien là, que ça
17 puisse au moins durer pour un bout ce qu'on va
18 finalement pouvoir adopter.
19 Alors, si on va trop près des moyennes, encore
20 une fois, inférieures, ça veut-tu dire qu'il va
21 falloir recommencer un travail important la
22 prochaine fois?
23 L'exemple, c'est l'Île-de-Montréal. La dernière
24 fois, on avait fait un travail majeur sur
25 l'Île-de-Montréal et même on avait enlevé deux

1 (2) circonscriptions de l'Île-de-Montréal pour
2 en créer une en Montérégie et une dans les
3 Basses-Laurentides et voyez-vous, huit (8) ans
4 après, là, Montréal c'est la région la plus
5 équilibrée au Québec en matière de division
6 territoriale à des fins électorales.

7 Donc, c'est une préoccupation qu'on a, essayer
8 de voir un petit peu plus loin que le moment
9 immédiat. On se rend compte, à la lumière de
10 tout ce qu'on entend déjà, que ça ne sera pas
11 toujours possible de le faire partout, mais je
12 vous assure que c'est une préoccupation qu'on a,
13 essayons d'avoir quelque chose qui va durer plus
14 longtemps que quelques mois ou quelques années
15 dans ce qu'on découpe, dans ce qu'on propose
16 comme découpage.

17 Mais encore une fois, l'éclairage que vous nous
18 donnez, avec les suggestions que vous nous
19 faites, on les apprécie énormément, ça va
20 certainement s'ajouter à notre réflexion. Je
21 vous remercie beaucoup.

22 Je ne sais pas si mes collègues ont des
23 commentaires ou des questions? Serge.

24 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

25 Moi, la question que j'ai le goût de vous poser,

1 est-ce que ça existe un sentiment d'appartenance
2 régionale?

3 Parce que quand vous dites : «La population de
4 Chaudière-Appalaches représentante tant, si on
5 divise, on a huit (8) circonscriptions, donc
6 huit (8) sièges à l'Assemblée et on tient à les
7 conserver», je présume qu'il y a un sentiment
8 d'appartenance à la région.

9 **MME DENISE LAPRISE :**

10 Effectivement, Chaudière-Appalaches est une
11 jeune région, par contre les circonscriptions
12 ont tout leur histoire et je crois que de... la
13 Beauce... la Beauce a un sentiment
14 d'appartenance très très fort, je ne vous dirai
15 pas très très fort à Chaudière-Appalaches, mais
16 puisque nous appartenons à Chaudière-Appalaches,
17 je crois que nous avons appris à développer, au
18 cours des dernières années, un sentiment
19 d'appartenance, oui, mais qui est à bonifier.

20 Je dirais aussi qu'on est une région qui est en
21 croissance, les chiffres parlent tout seuls,
22 tant au plan économique qu'au niveau de la
23 démographie, donc je pense qu'il faudrait en
24 tenir compte.

25 Vous parliez tout à l'heure du quarante mille

1 (40 000), si on fait la moyenne. Si on considère
2 le plus ou moins vingt-cinq pour cent (25 %), si
3 la région est partie sur une lancée de
4 développement, pourquoi faire le massacre qui
5 s'annonce? La Beauce mérite d'exister,
6 Montmagny-L'Islet mérite de rester ce qu'il est
7 aussi.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Nous avons bien compris.

10 Écoutez, en ce qui concerne les pourcentages qui
11 pourraient être différents en milieu urbain,
12 milieu rural, est-ce que vous avez une idée de
13 ce que ça pourrait donner? Vos prédécesseurs,
14 en fait, ont fait...

15 **MME DENISE LAPRISE :**

16 Oui.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 ... ont fait une proposition intéressante, mais
19 encore une fois, il nous reviendra, nous ont-ils
20 dit, à faire les calculs de ce que ça pourrait
21 représenter. Vous-même, est-ce que vous avez
22 fait cet exercice?

23 **MME DENISE LAPRISE :**

24 C'est un comité de travail qui a fait
25 l'exercice...

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
2 O.K.
3 **MME DENISE LAPRISE :**
4 ... et les documents en annexe, vous les avez.
5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
6 Ça va.
7 **MME DENISE LAPRISE :**
8 J'ai réalisé, en les ajoutant, que la source
9 n'est pas notée, toutefois je pourrai vous le
10 préciser.
11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
12 Parfait. Alors, on vous remercie beaucoup
13 encore une fois.
14 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
15 Merci, madame.
16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
17 Merci, madame.
18 S'il vous plaît, monsieur le secrétaire, le
19 prochain intervenant?
20 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**
21 Oui, j'appellerais maintenant monsieur Marc
22 Picard. Monsieur Picard est député de la
23 circonscription électorale des
24 Chutes-de-la-Chaudière, il est également
25 vice-président de l'Assemblée nationale. Je

1 des services, mais ça ne vit pas, une région
2 administrative. Une MRC, le schéma
3 d'aménagement est élaboré par la MRC.
4 Deuxième question, ne nous comparez surtout pas
5 aux députés fédéraux, et je m'explique. Un
6 député fédéral, ça rencontre des... les citoyens
7 vont le rencontrer lorsqu'ils ont des problèmes
8 d'assurance-chômage ou de passeport. Les
9 députés provinciaux, on offre des services
10 beaucoup plus fréquemment aux citoyens par
11 l'appareil gouvernemental.
12 J'ai répondu à ces deux (2) questions-là, tout à
13 l'heure je répondrai à d'autres si vous en avez,
14 je l'espère bien.
15 Dans un premier temps, je tiens à vous présenter
16 les deux (2) personnes qui m'accompagnent,
17 Monsieur le député de Beauce-Nord, monsieur
18 Janvier Grondin; Monsieur le député de Lévis,
19 monsieur Christian Lévesque. Et vous savez
20 l'importance que notre groupe parlementaire
21 donnons à vos consultations publiques parce
22 qu'on croit au travail démocratique, à la
23 consultation des citoyens, donc sont aussi
24 présents ici monsieur le député de Bellechasse,
25 monsieur Jean Domingue; monsieur Claude Morin,

1 député de Beauce-Su;, Madame la députée de
2 Lotbinière et leader adjointe, madame Sylvie Roy;
3 et monsieur Sébastien Proulx, député de
4 Trois-Rivières, leader parlementaire et
5 porte-parole de l'opposition officielle en
6 matière de loi électorale.
7 Je pense que je n'en ai pas oublié. Monsieur le
8 député de Montmagny, vous l'avez vu à Montmagny,
9 lui, lorsque ç'a été le temps.
10 Donc, comme je disais tout à l'heure, je tiens à
11 vous remercier de votre présence chez nous à
12 l'occasion de la consultation publique sur votre
13 proposition de modification de la carte
14 électorale québécoise. Je veux aussi saluer le
15 travail que vous avez fait dans le cadre du
16 mandat. Je suis tout à fait conscient de
17 l'ampleur de la tâche qui vous est confiée par
18 la loi et, comme membre de l'Assemblée
19 nationale, je me dois de respecter non seulement
20 votre mandat, mais aussi les efforts que vous
21 avez consentis au cours des derniers mois.
22 Depuis le début des audiences publiques que vous
23 avez entreprises afin de permettre aux citoyens
24 de s'exprimer sur les changements parfois
25 mineurs, mais souvent majeurs aux limites de

1 leur circonscription électorale respective,
2 plusieurs vous ont exprimé leur mécontentement,
3 voire leur déception.
4 Le Directeur général des élections, que vous
5 connaissez bien, et comme tout l'ensemble des
6 élus de l'Assemblée nationale devraient en être
7 heureux puisque cela démontre l'attachement réel
8 des électrices et des électeurs à leur
9 circonscription électorale, partie intégrante de
10 l'identité de leur région.
11 Aujourd'hui, c'est à titre d'élu à l'Assemblée
12 nationale du Québec que je me présente devant
13 vous, mais aussi et surtout comme représentant
14 des citoyennes et des citoyens de la
15 circonscription des Chutes-de-la-Chaudière afin
16 de m'exprimer sur la proposition que vous nous
17 faites.
18 Pour commencer, quelques faits concernant notre
19 circonscription.
20 Chutes-de-la-Chaudière a été créée en mil neuf
21 cent quatre-vingt-huit (1988) et comptait, lors
22 du scrutin général du vingt-six (26) mars deux
23 mille sept (2007), cinquante et un mille cent
24 vingt-six (51 126) électeurs. Sa superficie
25 totale est contenue dans un espace représentant

1 la moitié du territoire de la Ville de Lévis, il
2 s'agit donc essentiellement d'une
3 circonscription urbaine.
4 Lors des deux (2) dernières élections générales,
5 le taux de participation a été supérieur à
6 quatre-vingts pour cent (80 %). Enfin, je
7 représente cette circonscription depuis le
8 quatorze (14) avril deux mille trois (2003).
9 D'entrée de jeu, je dois vous informer que votre
10 proposition de modification des limites de la
11 circonscription des Chutes-de-la-Chaudière
12 m'apparaît tout à fait incompréhensible.
13 En effet, pour Chutes-de-la-Chaudière, la
14 Commission propose que l'ouest de la ville de
15 Lévis, c'est-à-dire les quartiers de
16 Saint-Rédempteur, Saint-Nicolas et Saint-Étienne
17 soient, dès deux mille neuf (2009), annexés à la
18 circonscription de Lotbinière. On parle ici
19 d'un déplacement forcé de vingt-six mille neuf
20 cent cinquante-deux (26 952) électeurs lévisiens
21 dans une nouvelle circonscription qui
22 comprendrait dix-huit (18) autres municipalités,
23 en plus d'une partie de la grande ville de
24 Lévis.
25 Si elle voit le jour, la nouvelle

1 circonscription des Chutes-de-la-Chaudière quant
2 à elle sera formée des quartiers de
3 Saint-Jean-Chrysostome, Charny, Breakeyville et
4 d'une importante partie de Beauce-Nord qui
5 inclura huit (8) municipalités de Saint-Lambert
6 à Sainte-Marie.

7 Cette découpe ne tient aucunement compte de la
8 trame sociale, économique et urbaine qui est
9 celle d'une ville de notre comté, de notre
10 région. Je crois fermement que la proposition
11 de la Commission de la représentation
12 électorale, aussi réfléchie l'a-t-elle été, ne
13 correspond nullement à la réalité de notre
14 ville, de notre comté, de notre région. Malgré
15 les défis posés par les fusions municipales, la
16 nouvelle Ville de Lévis, à force de gestes bien
17 planifiés, a réussi à créer une nouvelle unité
18 et bénéfique en tous les quartiers. À mes yeux,
19 cette unité, qui est chère et indispensable pour
20 notre avenir, n'est en aucun cas encouragée par
21 la nouvelle carte électorale, bien au contraire.
22 La nouvelle carte électorale rejette de nombreux
23 efforts qui ont été consentis par les autorités
24 municipales, les institutions, les organismes et
25 les citoyens pour créer un sentiment

1 d'appartenance à une seule et même entité en si
2 peu de temps.
3 Cette communauté, invisible aux mathématiques,
4 existe réellement malgré les règles et les
5 statistiques et j'estime que vous devez en tenir
6 compte avant de casser d'une telle façon les
7 territoires de la circonscription.
8 Nous parlons ici d'un milieu urbain avec sa
9 dynamique propre. Comme député, je suis
10 confronté quotidiennement aux problèmes des
11 citoyens d'une ville et je dois répondre aux
12 attentes de ceux-ci. Cette problématique est
13 fort différente de celle vécue par mes collègues
14 qui représentent des communautés rurales. La
15 proposition que vous nous faites fera en sorte
16 que la nouvelle circonscription des
17 Chutes-de-la-Chaudière sera coupée en deux (2),
18 une partie urbaine et une partie rurale.
19 Par ailleurs, il m'apparaît aussi hasardeux de
20 prétendre que les citoyens de la circonscription
21 voisine de Beauce-Nord se retrouveraient dans
22 Chutes-de-la-Chaudière, se sentiraient concernés
23 par la problématique tout urbaine de Lévis. Le
24 choc serait donc aussi important pour eux que
25 pour nous. Objectivement, votre solution crée,

1 en fait, deux (2) problèmes bien plus grands que
2 la solution que vous proposez.
3 En effet, nous parlons ici de deux communautés
4 bien différentes, une lévisienne et une
5 beauceronne. Je sais que vous avez pu mesurer
6 la nature du sentiment d'appartenance et
7 l'attachement des Beaucerons à leur territoire.
8 Sachez que les Lévisiens sont tout autant
9 attachés à leur ville et à leur nouvelle
10 communauté créée en deux mille deux (2002).
11 À la fin de mon allocution, je vais vous
12 déposer... j'ai initié une pétition il y a
13 quinze (15) jours dans la population et,
14 actuellement, nous sommes prêts de mille (1 000)
15 signatures et le total des signataires... la
16 pétition dans son entier sera déposée à
17 l'Assemblée nationale au début des travaux en
18 octobre, mais je vais quand même... je tiens à
19 quand même souligner qu'en moins de quinze (15)
20 jours, mille (1 000) citoyens ont levé la main
21 pour dire qu'ils voulaient conserver leur
22 circonscription actuelle.
23 C'est cet attachement qui m'amène à porter à
24 votre attention l'article 15 de la loi
25 électorale qui stipule que la circonscription

1 représente une communauté naturelle établie en
2 se fondant sur des considérations d'ordre
3 démographique, géographique et sociologique,
4 tels que la densité de la population, le taux
5 relatif de la croissance de la population,
6 l'accessibilité, la superficie et la
7 configuration de la région, les frontières
8 naturelles du milieu, ainsi que les territoires
9 des municipalités locales.

10 Je plaide aujourd'hui pour le maintien de la
11 communauté naturelle qui existe ici et qui doit
12 être respectée. J'estime que votre proposition
13 actuelle prive des dizaines de milliers
14 d'électeurs de leur droit que leur confère cet
15 article et dont vous êtes les premiers gardiens
16 de son application. Notre communauté naturelle
17 n'est pas respectée. En rien l'actuelle
18 proposition ne sert les électeurs de la
19 circonscription des Chutes-de-la-Chaudière.

20 De plus, au regard de l'article 16 qui ajoute
21 que chaque circonscription doit être délimitée
22 de façon que... d'après la liste électorale
23 permanente, le nombre d'électeurs dans une
24 circonscription ne soit ni supérieur, ni
25 inférieur de plus de vingt-cinq pour cent (25 %)

1 au quotient obtenu par la division du nombre
2 total d'électeurs par le nombre de
3 circonscriptions, il m'apparaît encore
4 objectivement que l'actuelle circonscription des
5 Chutes-de-la-Chaudière répond tout à fait aux
6 principes soutenus à l'article 16 de la loi
7 électorale. La carte électorale doit non
8 seulement respecter des critères de démographie
9 et de géographie, mais aussi et surtout, elle
10 doit respecter la communauté naturelle qui est
11 la nôtre.

12 Je comprends tellement les craintes exprimées
13 par mon collègue de Beauce-Nord, monsieur
14 Janvier Grondin, de même que par les
15 intervenants que vous avez rencontrés lors de
16 votre passage en Beauce. Rattachées à
17 Chutes-de-la-Chaudière, les municipalités
18 actuellement dans Beauce-Nord se retrouveront
19 noyées dans une circonscription urbaine.

20 Un autre aspect important à considérer réside
21 dans le fait que le redécoupage proposé
22 fragilise l'unité intrarégionale en proposant
23 une représentation accrue de la Ville de Lévis
24 au sein de la députation. En effet, la Ville de
25 Lévis compte cent deux mille trois cent

1 vingt-huit (102 328) électeurs, ce qui
2 représente vingt-sept virgule cinquante-sept
3 pour cent (27,57 %) des électeurs de
4 Chaudière-Appalaches. Actuellement, la Ville de
5 Lévis compte deux (2) circonscriptions sur huit
6 (8) qui composent notre région, soit vingt-cinq
7 pour cent (25 %) de la députation.
8 Avec votre proposition, la ville de Lévis
9 comptera quatre (4) circonscriptions sur sept
10 (7), soit cinquante-sept virgule quatorze pour
11 cent (57,14 %) du poids électoral régional, ce
12 qui représente plus du double, plus de deux cent
13 pour cent (200 %) de son poids électoral réel,
14 ce qui est loin de favoriser l'équilibre
15 régional nécessaire au développement harmonieux
16 de notre région.
17 En plus, cela ne va pas dans le sens de l'équité
18 tant recherchée par votre Commission face au
19 poids du vote souhaité pour chaque électeur
20 québécois. En fait, l'actuelle proposition
21 transforme cette équité recherchée en surpoids
22 politique de la Ville de Lévis à l'échelle
23 régionale. Ce n'est certainement pas juste.
24 Mon collègue, le député de Lévis, monsieur
25 Christian Lévesque, voit lui aussi une partie

1 naturelle de son comté, le secteur Pintendre,
2 être dirigée vers un autre comté, soit celui de
3 Bellechasse. Tout comme moi, ce dernier voit,
4 dans cette tyrannie des ratios à atteindre, une
5 perte de vue de l'essentiel.
6 À nos yeux, le plus important demeure que
7 l'égalité du vote et le respect des communautés
8 naturelles prévalent dans les critères édictés
9 dans la loi. Si je devais choisir une seule
10 raison pour justifier, et en tout respect, mon
11 opposition à votre proposition de modification
12 des frontières de la circonscription des
13 Chutes-de-la-Chaudière, ce serait sans contredit
14 son non-respect de la communauté naturelle
15 locale.
16 En conclusion, il nous apparaît que votre
17 proposition respecte des critères statistiques,
18 mais malmène un critère beaucoup plus important,
19 celui du respect de la communauté naturelle et
20 des individus qui la composent. Un député ne se
21 lève pas chaque matin pour servir des
22 statistiques, mais des citoyens à part entière
23 qui vivent au sein d'une communauté réelle.
24 Plus ce député est en contact direct avec sa
25 communauté, plus il est efficace et la

1 démocratie ne se porte que mieux.
2 Pour cette raison, nous ne pouvons souscrire à
3 votre proposition et nous vous demandons que
4 l'intégralité de la circonscription actuelle des
5 Chutes-de-la-Chaudière et de Lévis soit
6 respectée.
7 Merci.
8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
9 Alors merci, monsieur le député.
10 Nous sommes justement ici, et comme nous étions
11 ailleurs, pour entendre qu'est-ce que c'est que
12 la vraie communauté naturelle de la région et,
13 notre objectif, c'est d'essayer de la respecter
14 la plus possible. Quand on a fait notre
15 proposition, encore une fois on est parti à
16 partir de... on s'est fié sur des sources, de
17 multiples sources de toutes natures pour essayer
18 de voir qu'est-ce que ça pouvait bien être, mais
19 c'est extrêmement important l'exercice qu'on
20 fait maintenant de consultation de la population
21 pour vraiment saisir qu'est-ce que c'est que la
22 communauté naturelle, quelles sont les affinités
23 des gens les uns avec les autres, quelle sorte
24 d'organisation sociale qu'ils ont pu développer
25 ensemble au cours des décennies, au cours même

1 des siècles dans certains cas. Alors, ça sert à
2 ça, notre consultation publique.
3 Et c'est bien certain qu'on a bien entendu,
4 notamment, ce qui a été dit lors de notre
5 présence en Beauce. On entend ici un point de
6 vue aussi sur ce que vous êtes comme communauté
7 naturelle, la définition que vous nous en
8 donnez, alors c'est sûr que ce qu'on entend va
9 faire partie de notre réflexion et on peut
10 s'attendre, à partir de là, qu'il y aura des
11 ajustements qui seront faits à notre
12 proposition, en étant conscient d'avance que peu
13 importe la conclusion à laquelle on en arrivera,
14 ce ne sera pas parfait, puis il y aura toujours
15 des gens qui seront insatisfaits, mais on va
16 vraiment rechercher l'équilibre le plus correct
17 possible entre le critère numérique et le
18 critère de la communauté naturelle.
19 Parce que, vous savez, l'exercice n'est pas
20 facile, il y a actuellement vingt (20)
21 circonscriptions au Québec qui dépassent
22 nettement les critères numériques prescrits par
23 la loi du plus ou moins vingt-cinq (25), il y en
24 a treize (13) qui sont négatives, il y en a sept
25 (7) qui sont positives, il y en a seize (16) qui

1 sont sur le point de dépasser ces maximums, donc
2 ça veut dire trente-six (36) circonscriptions
3 sur cent vingt-cinq (125).
4 Et il y a des circonscriptions, comme par
5 exemple en Gaspésie, où il y a vingt-sept (27),
6 vingt-huit mille (28 000) électeurs, puis il y
7 en a d'autres, dans les Basse-Laurentides, où il
8 y en a cinquante-huit mille (58 000) à soixante
9 mille (60 000), puis on en a un maximum de cent
10 vingt-cinq (125) encore une fois. Alors, la
11 recherche d'équilibre n'est pas facile.
12 Vous avez constaté l'exercice extrêmement
13 difficile qu'on a pu faire, mais ce n'est pas
14 fini, encore une fois. La dernière fois, on
15 avait fait des changements importants, comme je
16 le disais plus tôt, on avait réussi à équilibrer
17 particulièrement Montréal, même si ç'avait fait
18 beaucoup beaucoup beaucoup de remous, on s'en
19 souviendra pour ceux qui suivaient ça de près,
20 et on en arrive aujourd'hui à une solution qui,
21 pour cette région-là, en tout cas pour l'instant
22 encore et j'espère bien pour un bon bout, est
23 viable. On va essayer de trouver quelque chose
24 pour les autres régions, notamment les régions
25 rurales, qui va tenir la rampe le plus longtemps

1 possible tout en respectant, on l'espère bien,
2 le mieux qu'on peut les communautés naturelles.
3 Je ne sais pas si mes collègues ont des
4 remarques ou des questions. Oui? Ça va? Oui.
5 Alors, messieurs les députés, merci beaucoup
6 pour votre présence et votre éclairage.

7 **M. MARC PICARD :**

8 En terminant...

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Oui.

11 **M. MARC PICARD :**

12 ... en annexe, vous avez les cartes que vous
13 aviez préparées...

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Oui.

16 **M. MARC PICARD :**

17 ... et aussi, j'ai joint une... j'ai entrepris
18 une petite campagne d'information des citoyens,
19 c'est seulement pour votre bénéfice.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Oui oui, on l'avait vue.

22 **M. MARC PICARD :**

23 Vous l'aviez vue? O.K. Des fois.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Merci.

1 dans la population, cinq cent mille dollars (500
2 000 \$) pour réparer leur église. Alors, c'est
3 ça une communauté naturelle, c'est ça des gens
4 qui veulent rester, garder leur place, garder
5 leurs structures. Alors ça, vous avez ça.
6 Je suis certain que... notre préfet passe après
7 nous, je pense, monsieur Lehoux pourrait vous
8 dire combien d'argent ils ont ramassé pour faire
9 la piste cyclable en Nouvelle-Beauce, c'est des
10 millions qu'ils ont pris dans les poches des
11 citoyens. Ils veulent avoir des structures et
12 ils se les paient. Ils demandent des
13 subventions, bien entendu, mais c'est une
14 communauté naturelle qui veut rester ensemble et
15 qui veut se donner des structures et ils ne sont
16 pas intéressés à les perdre.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Très bel exemple, monsieur le député. Merci
19 pour votre témoignage.

20 Alors, monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
21 le prochain intervenant.

22 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

23 Oui. J'appellerais maintenant monsieur Richard
24 Lehoux. Monsieur Lehoux est préfet de la MRC de
25 la Nouvelle-Beauce. Il est accompagné de

1 travers ses citoyens et ses entreprises. Et je
2 pense que lorsqu'on décide de se serrer les
3 coudes, en Beauce on est capable de le prouver.
4 Alors messieurs, le vingt-trois (23) avril
5 dernier, les MRC de la Nouvelle-Beauce et de
6 Robert-Cliche vous présentaient, lors de
7 l'audition tenue à Saint-Joseph-de-Beauce, leur
8 position respective concernant le maintien du
9 comté de Beauce-Nord. Jugeant qu'il est de la
10 plus haute importance pour l'ensemble des
11 électeurs de Beauce-Nord d'assurer la continuité
12 de l'actuel comté, nous nous présentons à
13 nouveau devant vous afin de vous rappeler nos
14 points de vue sur le sujet et, surtout, pour
15 vous déposer une pétition et des lettres d'appui
16 d'entreprises de Beauce-Nord qui confirment
17 notre position.
18 Aujourd'hui, nous, André Labbé et moi-même,
19 respectivement préfets des MRC de Robert-Cliche
20 et de la Nouvelle-Beauce, nous nous présentons
21 ensemble pour évoquer la volonté des électeurs
22 de Beauce-Nord à continuer à faire partie de la
23 même circonscription électorale. Nous sommes
24 ensemble aujourd'hui pour ce dossier, mais nous
25 travaillons régulièrement en partenariat sur

1 plusieurs autres sujets. Une telle situation
2 démontre une fois de plus les relations
3 d'affaires et les liens d'amitié qui se sont
4 tissés depuis plusieurs générations sur notre
5 territoire. Nous vous rappelons que le mémoire
6 de la MRC de la Nouvelle-Beauce signifiait la
7 volonté de maintenir le comté de Beauce-Nord
8 dans le respect des territoires des MRC de la
9 Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche pour des
10 raisons historiques, de peuplement, d'activités
11 économiques et d'intervention de plusieurs
12 organismes communs aux deux (2) territoires.
13 Aussi, nous vous indiquons que votre Commission
14 doit travailler afin de ne pas briser un comté
15 comme Beauce-Nord où la population vit bien
16 ensemble, alors que la situation pourrait être
17 plus difficile avec d'autres territoires; de
18 maintenir le sentiment d'appartenance existant
19 dans les MRC, en maintenant l'intégralité de
20 leur territoire; ne pas remettre en question
21 l'identité même des citoyens envers leur région;
22 de faciliter l'accès de la population à son
23 député; et surtout, de reconnaître une
24 différence entre les problématiques à régler
25 dans un secteur rural par rapport à celui des

1 milieu urbains, ce qui peut être exigeant pour
2 un député si les intérêts d'un comté sont trop
3 différents.

4 **M. ANDRÉ LABBÉ :**

5 La MRC de Robert-Cliche, quant à elle, vous
6 indiquez avec raison que le nombre d'électeurs
7 en Beauce-Nord respectait les normes établies
8 par la loi avec ses trente-neuf mille six cent
9 quatre-vingt-quatorze (39 694) électeurs et que
10 le comté de Beauce-Nord devait être maintenu
11 pour cette raison, en plus du fait que la
12 croissance démographique anticipée pour ce
13 territoire apportera de nouveaux électeurs.
14 Ainsi, tant de dossiers sont traités
15 conjointement entre les MRC de la
16 Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche qu'il serait
17 aujourd'hui nuisible de diviser ce territoire.
18 En plus d'être improductif, il s'ensuivrait des
19 difficultés identitaires et économiques. Une
20 communauté naturelle comme celle de Beauce-Nord
21 doit être maintenue.

22 D'ailleurs, plusieurs élus municipaux souhaitent
23 un plus grand rapprochement entre les deux (2)
24 MRC. De même, plusieurs institutions sont
25 présentes et travaillent dans l'axe de la

1 rivièrè Chaudière avec une orientation nord-sud,
2 ce qui reflète bien la situation au niveau
3 historique, démographique, social, économique,
4 juridique et scolaire du territoire.
5 Pour ces raisons, cette MRC demande également le
6 maintien de l'actuel comté de Beauce-Nord. Par
7 ailleurs, il est reconnu sans équivoque, par les
8 électeurs de Beauce-Nord, qu'ils se
9 reconnaissent dans la situation actuelle et
10 qu'ils désirent la continuité du comté de
11 Beauce-Nord regroupant deux (2) MRC, celles de
12 la Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche.
13 Comme vous le savez, le député fait parti
14 intégrante de la vie politique du territoire, ce
15 qui exige une identification et un accès facile.
16 Ces conditions sont respectées dans Beauce-Nord
17 et cette situation est actuellement présente et
18 doit être maintenue.
19 Aussi, nous sommes heureux de constater que
20 notre avis est également partagé par des
21 organismes du territoire voisin, comme le Parti
22 québécois de Frontenac, qui mentionne, dans son
23 mémoire déposé le vingt-trois (23) avril
24 dernier, qu'en Beauce, le puissant sentiment
25 d'appartenance respectueux des frontières

1 naturelles et administratives s'explique par le
2 développement de services et institutions
3 propres à cette région en matière de justice,
4 d'enseignement, de transport, de main-d'oeuvre,
5 de développement économique et agricole.
6 Peut-on sérieusement prétendre que les citoyens
7 de ces dix (10) municipalités se reconnaissent
8 une filiation avec leur nouveau chef-lieu que
9 sera Thetford-Mines?
10 Aucune structure existante ne relie Beauce-Nord
11 et Frontenac, sinon l'appartenance à la même
12 région administrative, Chaudière-Appalaches. Il
13 s'agit là d'un lien bien ténu quand on s'arrête
14 aux réalités de ces deux (2) circonscriptions
15 et, à tout le moins, nettement insuffisant pour
16 en faire une communauté naturelle ou d'intérêt.
17 Un semblable commentaire a également été
18 mentionné par plusieurs autres personnes de
19 Beauce-Nord et de l'extérieur du comté, ce qui
20 doit être considéré.
21 En ce sens, sept mille quatre cent
22 cinquante-huit (7 458) électeurs ont déposé leur
23 signature à une pétition demandant la sauvegarde
24 de la circonscription électorale de Beauce-Nord
25 dans sa forme actuelle, ce qui est très

1 représentatif de la volonté du milieu. De plus,
2 cent cinquante et une (151) entreprises ou
3 organismes ont également indiqué le même désir
4 par lettre, dont vous trouverez copie en annexe.
5 **M. RICHARD LEHOUX :**
6 Monsieur le Président, messieurs les
7 commissaires, nous vous rappelons que le comté
8 de Beauce-Nord est intouchable, comme l'ont
9 témoigné un grand nombre de personnes, et nous
10 vous demandons de considérer notre requête qui
11 représente celle de toute la communauté du nord
12 de la Beauce.
13 De même, nous vous demandons d'adresser au
14 législateur nos commentaires relativement à la
15 nécessité de réviser la loi électorale afin de
16 maintenir un équilibre dans la représentativité
17 effective entre les régions rurales et urbaines
18 du Québec. En autres, à titre indicatif, par
19 l'augmentation de l'écart acceptable par rapport
20 à la moyenne au lieu et place du vingt-cinq pour
21 cent (25 %) actuel, pourquoi ne pas le fixer à
22 trente pour cent (30 %) ou encore à trente-cinq
23 (35).
24 Aussi, cette révision devra tenir compte d'une
25 représentativité significative de toutes les

1 régions du Québec afin d'assurer, pour l'avenir,
2 une occupation dynamique du territoire.

3 **M. ANDRÉ LABBÉ :**

4 Messieurs, nous vous demandons donc, dans votre
5 proposition finale, de tenir davantage compte
6 des dispositions de l'article 15 de la loi
7 électorale qui stipule qu'un comté doit
8 également se définir comme une communauté
9 naturelle établie en se fondant sur des
10 considérations d'ordre démographique,
11 géographique, sociologique tels que la densité
12 de la population, le taux relatif à la
13 croissance de la population, l'accessibilité, la
14 superficie et la configuration de la région, les
15 frontières naturelles du milieu, ainsi que le
16 territoire des municipalités locales.

17 **M. RICHARD LEHOUX :**

18 Est-il nécessaire de le rappeler, un comté,
19 c'est plus que mathématique, c'est d'abord et
20 avant tout le regroupement de personnes qui ont
21 des besoins, des émotions et des intérêts
22 communs. Ce sont des points d'attache qui
23 créent un sentiment identitaire comme celui
24 présent dans le comté de Beauce-Nord. En vous
25 demandant à nouveau de sauvegarder le comté de

1 Beauce-Nord en le constituant des territoires
2 intégraux des MRC de la Nouvelle-Beauce et de
3 Robert-Cliche, nous vous prions d'agréer,
4 messieurs, l'expression de nos sentiments
5 distingués.
6 Et nous voulions, par notre présentation ici,
7 Monsieur le Président et Messieurs les
8 commissaires, attirer votre attention, parce que
9 c'est votre dernière station dans la région de
10 Chaudière-Appalaches et vu que, lors de votre
11 passage à Saint-Joseph-de-Beauce, vous étiez
12 assez au début de vos consultations, on ne
13 voulait surtout pas que vous oubliiez le message
14 qu'on vous avait livré à Saint-Joseph-de-Beauce.
15 Et je profite de l'occasion, en terminant, que
16 par la suite si vous avez des questions, on
17 pourra leur répondre, mais on vous déposera,
18 comme monsieur Labbé vous l'a mentionné, la
19 copie des pétitions des électeurs, on a au-delà
20 de sept mille cinq cents (7 500). On a aussi
21 cent cinquante (150) lettres d'appui
22 d'entreprises et d'organismes du territoire de
23 nos deux (2) MRC et aussi des copies de chacune
24 des résolutions adoptées dans chacune des
25 municipalités et des deux (2) MRC, et les deux

1 (2) conseils des maires aussi.

2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

3 Alors merci, messieurs les préfets. Et ne
4 croyez pas que nous ayons oublié notre présence
5 en Beauce au mois d'avril. Nous apprécions
6 finalement que vous nous ayez rappelé vos
7 principales préoccupations d'une façon
8 différente de celle qu'on avait entendue.

9 Alors, encore une fois, on comprend qu'ici les
10 limites des régions administratives, ce n'est
11 pas très très important alors qu'ailleurs, comme
12 on vous le disait, c'était majeur. On était en
13 Gaspésie, hier, puis pour eux autres, les
14 régions administratives, là, il ne faut pas, en
15 fait, aller au-delà de ça, pour eux autres c'est
16 majeur.

17 **M. RICHARD LEHOUX :**

18 Si vous me permettez un commentaire, Monsieur le
19 Président.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Oui.

22 **M. RICHARD LEHOUX :**

23 C'est sûr que nous, on ne fait peut-être pas
24 aussi état de l'aspect de l'importance de la
25 région administrative, mais pour avoir fait

1 moi-même partie d'un comité qui a... qui s'est
2 penché sur toute cette question-là, au niveau de
3 la Conférence régionale des élus, représentant
4 mes collègues du secteur de la Beauce, c'est
5 clair qu'on est capable, puis à la réflexion que
6 la CRÉ vous a fait tout à l'heure, la Conférence
7 régionale des élus sur la possibilité, là,
8 d'adapter et de conserver les huit (8) comtés
9 dans Chaudière-Appalaches, je pense que
10 l'exercice est faisable et, en tout cas... on
11 juge, là, par l'exercice qui a été fait au
12 niveau de la Conférence régionale des élus que
13 vous avez les éléments en main pour
14 confectionner un redécoupage électoral, mais qui
15 va permettre de conserver huit (8)
16 circonscriptions dans Chaudière-Appalaches.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Écoutez, on comprend effectivement que pour
19 vous, les MRC, ç'a beaucoup d'importance et
20 c'est à partir de là que vous définissez en
21 partie vos communautés naturelles. On a
22 vraiment bien entendu votre message et sachez
23 que déjà on travaille intensément avec notre
24 équipe pour trouver une nouvelle proposition qui
25 devrait... je ne dirai pas être parfaite, mais

1 être plus satisfaisante ou moins pire, on
2 travaille beaucoup là-dessus.

3 En ce qui concerne votre recommandation de
4 demander des révisions à la loi électorale, ce
5 que j'ai déjà dit dans d'autres régions, c'est
6 que oui, en fait, on considère que ça fait
7 partie de notre mandat comme Commission de la
8 représentation électorale, au-delà du rapport
9 que nous devons produire à l'Assemblée
10 nationale sur une nouvelle carte électorale,
11 nous allons certainement en profiter pour faire
12 état à nos mandants ou parlementaires de ce
13 qu'on a entendu de difficultés d'application de
14 la loi, donc les différents sujets qui ont été
15 abordés partout au Québec sur les difficultés
16 que la loi actuelle pose, on a l'intention d'en
17 faire état au Parlement. Et nous envisageons
18 aussi de faire des recommandations d'ajustement
19 ou d'amélioration à la loi.

20 Alors, on travaille également sur ça. Notre
21 rapport devra contenir, au-delà de la carte qui
22 est notre mandat principal, aussi un état de
23 situation et des recommandations.

24 **M. RICHARD LEHOUX :**

25 Nous vous en remercions.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
2 Alors merci, messieurs.
3 **M. RICHARD LEHOUX :**
4 Merci de votre écoute.
5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
6 Excusez-moi.
7 **M. RICHARD LEHOUX :**
8 Oui, excusez.
9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
10 Je m'excuse, John.
11 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
12 Je vais me permettre de vous poser une question
13 très très précise en référant à la 2 de votre
14 mémoire. Vous dites : «Tant de dossiers sont
15 traités conjointement entre les MRC de la
16 Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche», est-ce que
17 vous avez un exemple ou peut-être une couple
18 d'exemples pour le rendre clair pour moi. À
19 part le fait que vous vous trouvez évidemment
20 dans la même région administrative, quelles sont
21 les sortes de dossier que vous traitez ensemble?
22 **M. ANDRÉ LABBÉ :**
23 Le dossier du traitement des matières
24 résiduelles...
25 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

1 D'accord.

2 **M. ANDRÉ LABBÉ :**

3 ... on fait ça en commun. Le... aussi le
4 transport adapté aussi.

5 **M. RICHARD LEHOUX :**

6 Exactement. Puis je vous dirais au niveau...
7 tout ce qui a trait au schéma de couverture de
8 risque incendie, c'est des choses qu'on
9 travaille de plus en plus en étroite
10 collaboration et comme vous l'a fait mention
11 monsieur Labbé tout à l'heure, c'est certain
12 qu'il y a de plus en plus un sentiment de
13 rapprochement entre les deux (2) territoires de
14 MRC, ça, je pense qu'on ne peut pas le nier
15 personne, tout le monde est à cette réflexion-là
16 et il y a quand même des choses, là, qui
17 cheminent. Je pense que ça fait partie des
18 discussions qui sont sur la table de travail,
19 mais on tend de plus en plus à travailler en
20 partenariat, les deux (2) MRC.

21 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

22 Est-ce surtout le cas pour vos deux (2) MRC et
23 non pas pour les autres? Parce qu'évidemment,
24 vous avez d'autres MRC qui sont limitrophes à
25 vos MRC.

1 **M. RICHARD LEHOUX :**

2 Oui, tout à fait.

3 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

4 C'est surtout entre vos deux (2) MRC? C'est ça
5 que je voulais savoir.

6 **M. RICHARD LEHOUX :**

7 C'est un exercice qui existe déjà depuis
8 plusieurs plusieurs années, là, on parle de mil
9 neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), où on a
10 commencé à travailler au niveau du site
11 d'enfouissement des matières résiduelles; par la
12 suite, on a développé un partenariat et des
13 ententes d'affaires entre les deux (2) MRC et on
14 le voit aussi dans plusieurs autres secteurs
15 qu'on a à travailler ensemble.

16 **M. ANDRÉ LABBÉ :**

17 On partage aussi la même commission scolaire.
18 Il y a des élèves de la Nouvelle-Beauce qui
19 viennent étudier dans Robert-Cliche, vous savez,
20 et vice versa, ça fait que... on a beaucoup
21 d'affinités ensemble.

22 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

23 Très bien, merci.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Merci beaucoup pour votre éclairage.

1 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
2 pouvez-vous appeler le prochain intervenant?

3 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

4 Oui, Monsieur le Président. J'appellerais
5 maintenant monsieur Maurice Sénéchal. Monsieur
6 Sénéchal est préfet de la MRC de Lotbinière. Il
7 est accompagné de Anne-Marie Dion.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Madame, monsieur, bonjour.

10 - - - - -

11 **PRÉSENTATION DE MONSIEUR MAURICE SÉNÉCHAL**

12 **ET MADAME ANNE-MARIE DION**

13 - - - - -

14 Monsieur le Président, Messieurs les
15 commissaires, bonjour.

16 Alors, si vous permettez... je sais que vous
17 êtes bien documenté, mais je suis accompagné de
18 Anne-Marie Dion et, pour le plaisir de la chose,
19 elle va vous présenter un peu Lotbinière de
20 façon succincte.

21 **MME ANNE-MARIE DION :**

22 Donc, je vais m'adresser un petit peu à vous au
23 nom de la MRC. Notre MRC, elle regroupe
24 présentement dix-huit (18) municipalités rurales
25 qui représentent vingt-huit mille vingt-quatre

1 (28 024) citoyens. La MRC est située sur la
2 rive sud du fleuve Saint-Laurent, environ trente
3 (30) kilomètres en amont de la ville de Québec.
4 Elle couvre un territoire de mille six cent
5 soixante et un (1 661) kilomètres carrés compris
6 entre Saint-Antoine-de-Tilly et Leclercville
7 dans l'axe est-ouest et entre
8 Sainte-Croix-de-Lotbinière et Saint-Sylvestre
9 dans l'axe nord-sud.

10 Au niveau historique, la MRC de Lotbinière a été
11 découpée au 17 et 18^{ième} siècle en huit (8)
12 seigneuries. Ce régime de concession de terre,
13 là, explique une bonne partie de la structure
14 administrative présentement et du cadastre
15 actuel. Elle explique aussi la répartition des
16 terres agricoles dans les vieux terroirs des
17 municipalités.

18 Alors maintenant, je vais passer la parole à
19 monsieur Sénéchal pour le reste de la
20 présentation.

21 **M. MAURICE SÉNÉCHAL :**

22 Merci, madame Dion.

23 Alors, pour mes amis dans la salle, au 17^{ième}
24 siècle, non, je n'étais pas là!

25 Alors, messieurs, pour faire changement, je ne

1 suis pas ici pour critiquer votre travail. Au
2 niveau de la MRC de Lotbinière, nous sommes
3 satisfaits que vous ayez tenu compte de nos
4 affinités naturelles. Vous avez respecté, en
5 fait, le territoire de notre MRC et ça ne nous
6 fait pas peur de partager notre député avec la
7 Ville de Lévis ou une partie de la Ville de
8 Lévis. Bien au contraire, c'est une ville
9 dynamique, en pleine progression et j'espère que
10 ça va continuer dans ce sens-là et que tout le
11 monde va pouvoir en profiter au niveau de la
12 Chaudière-Appalaches.
13 Par contre, je suis ici parce qu'il y a un
14 mémoire ou des propos qui ont été tenus à
15 Saint-Joseph-de-Beauce et je suis ici pour vous
16 demander de ne pas en tenir compte.
17 Alors, dans les propos tenus par les
18 municipalités de Valley-Jonction, Frampton et
19 Saint-Ange... et Saint-Ange, c'est bien ça, ce
20 sont ces propos qui m'ont choqué. Dans ce
21 mémoire ou dans leurs propos, ça va à l'encontre
22 du fondement même des arguments développés pour
23 préserver le comté de Beauce-Nord. Alors, dans
24 un même jet, on veut défendre les limites
25 territoriales et naturelles du comté, tout en

1 proposant de démanteler celui de Lotbinière. Je
2 pense que ce qui est bon pour l'un est bon pour
3 le voisin aussi, il faut vraiment ne pas tenir
4 compte de ça. Je comprends leur désarroi pour
5 la perte de leur député, mais pour moi et ma
6 région, leurs propos sont non seulement
7 malheureux, mais surtout inacceptables.
8 Cela dit, j'ai de loin préféré les mémoires
9 déposés par le maire de Saint-Georges, ainsi que
10 les préfets de la Beauce et de la CRÉ
11 aujourd'hui, et je souscris pour l'essentiel aux
12 arguments développés afin de ne pas faire
13 disparaître le comté de Beauce-Nord et ainsi
14 priver la région de la Chaudière-Appalaches d'un
15 représentant à l'Assemblée nationale.
16 Au nom de la majorité des élus et des citoyens
17 de Lotbinière, permettez-moi de vous faire part
18 de quelques réflexions sur la révision de la
19 carte électorale du Québec. Je sais qu'on vous
20 le dit souvent, mais premièrement, lors de vos
21 travaux, il est primordial de respecter la
22 superficie et la configuration de la région, les
23 frontières naturelles du milieu, ainsi que les
24 limites des municipalités locales dont celles
25 des MRC.

1 Deuxièmement, tenir compte de la décision rendue
2 dans le jugement Carter par la Cour suprême du
3 Canada sur la représentation effective par
4 rapport au droit de vote garanti par l'article 3
5 de la Charte canadienne. Comme le stipule
6 l'honorable juge McLaughlin :

7 **«Il y a des conditions essentielles à**
8 **cette représentation effective, soit la**
9 **parité relative du pouvoir électoral**
10 **afin de ne pas affaiblir le pouvoir**
11 **législatif d'un citoyen ni l'accès à**
12 **son député et à l'aide qu'il peut en**
13 **obtenir».**

14 Et ça, j'insiste là-dessus, c'est très
15 important. On vous l'a dit tout à l'heure, je
16 crois que nos citoyens en milieu rural ont à se
17 déplacer parfois sur quatre-vingts (80)
18 kilomètres pour rencontrer leur député, ce n'est
19 pas le cas en ville, alors il faudrait en tenir
20 compte de ça.

21 **«La règle du nombre ne peut être la**
22 **seule à être appliquée et la parité**
23 **absolue est impossible. Des facteurs**
24 **comme les caractéristiques**
25 **géographiques, l'histoire et les**

1 **intérêts de la collectivité, et la**
2 **représentation des groupes minoritaires**
3 **peuvent être pris en considération.»**

4 Alors ça, c'est dans le jugement de la juge
5 McLaughlin.

6 Troisièmement, l'Assemblée nationale compte déjà
7 cent vingt-cinq (125) sièges, en augmenter le
8 nombre ne nous semble pas un compromis
9 acceptable compte tenu du coût récurrent que
10 cette décision comporterait.

11 Quatrièmement, une solution qui mérite sûrement
12 d'être considérée serait d'augmenter le
13 pourcentage d'écart permis pour la population
14 d'une circonscription par rapport à la moyenne
15 du Québec. Cette façon de faire aurait au moins
16 le mérite de ne pas augmenter le nombre de
17 députés.

18 Cinquièmement, en dernier recours, la Commission
19 pourrait envisager de prévoir un nouveau cas
20 d'exception afin de ne pas rayer le comté de
21 Beauce-Nord de la carte électorale du Québec.

22 Alors, au nom de mes concitoyens et
23 concitoyennes, je vous remercie de votre écoute.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Donc, merci Monsieur le préfet, merci madame.

1 Augmenter le pourcentage, c'est quelque chose,
2 évidemment, qui nous a été proposé à quelques
3 reprises. Il faudrait voir sur le plan
4 constitutionnel, là, qu'est-ce que ça pourrait
5 vouloir dire. Est-ce qu'il y aurait là un
6 risque d'attaque? En tout cas!

7 Quant à nous, une des préoccupations qu'on a,
8 bien sûr, c'est de s'assurer que ce qu'on va
9 produire comme carte électorale ne soit pas
10 attaqué constitutionnellement. La juge
11 McLaughlin dans sa décision, tant celle de la
12 Cour suprême que celle qu'elle avait rendue une
13 couple d'années plus tôt en
14 Colombie-Britannique, nous indiquait que
15 vingt-cinq pour cent (25 %), ça pouvait aller,
16 mais est-ce qu'on peut vraiment aller au-delà de
17 ça? La réflexion, en fait, je pense, doit être
18 faite. Alors, c'est une question, bien sûr, qui
19 va être examinée. On ne peut certainement pas
20 conclure là-dessus maintenant, mais en fait, ça
21 fait partie des possibilités ou des hypothèses
22 qui seront examinées. Quant à prévoir une
23 exception additionnelle, là, il y en a, comme je
24 vous disais plus tôt, déjà vingt (20), lequel
25 qu'on accepterait ou qu'on n'accepterait pas, ça

1 aussi ça fait partie du débat, en fait, des
2 échanges, de la réflexion qu'on tient entre nous
3 pour voir si jamais, effectivement, on faisait
4 des exceptions, si jamais on devait en arriver à
5 conclure qu'il faut en faire, où et combien, et
6 surtout qu'il faut les justifier.

7 Actuellement, vous le savez, c'est les
8 îles-de-la-Madeleine, mais ils sont prévus par
9 la loi, donc la Commission n'a pas juridiction
10 même pour affecter les limites de cette
11 circonscription, ce serait difficile de
12 l'annexer avec... d'annexer ce territoire-là
13 avec quelque chose d'autre, même si le fédéral
14 l'a fait, là. Alors, nous, on ne pense pas que
15 ce serait approprié, en tout cas par les temps
16 qui courent, là, d'annexer les
17 îles-de-la-Madeleine avec la Gaspésie.

18 L'autre, c'est l'Ungava. Je pense que l'Ungava,
19 ça saute aux yeux, c'est évident, il y a
20 vingt-deux mille (22 000) électeurs et ça couvre
21 cinquante-cinq pour cent (55 %) du territoire du
22 Québec. Alors, celle-là nous apparaît
23 clairement un cas d'exception.

24 Pour les autres, c'est à voir, c'est à réfléchir
25 compte tenu effectivement de la multiplication

1 des exceptions sous la carte actuelle, il faut
2 voir qu'est-ce qui pourrait être fait si jamais
3 il fallait le faire. Alors, on va continuer
4 quand même... plutôt tenter de voir comment
5 qu'on peut équilibrer les circonscriptions sans
6 en arriver à devoir utiliser ce moyen-là. Mais
7 des éclairages comme ceux que vous donnez, en
8 fait, nous aiderons, bien sûr, dans notre
9 réflexion.

10 Est-ce que vous avez des questions?

11 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

12 Je n'ai peut-être pas de question, mais j'aurai
13 peut-être un petit commentaire pour monsieur
14 Sénéchal. J'aimerais que vous saluiez vos
15 concitoyens parce que quand j'ai commencé à
16 enseigner à l'Université Laval, un des premiers
17 endroits où je suis allé pour consulter les
18 vieux documents seigneuriaux, c'était chez vous
19 justement, parce qu'il y avait la Seigneurie
20 Joly-de-Lotbinière.

21 **M. MAURICE SÉNÉCHAL :**

22 Exactement.

23 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

24 Et j'avais parcouru à cette époque-là... j'avais
25 découvert, je devrais dire, le chemin Craig,

1 puis le chemin Gosford et je me disais, quel
2 magnifique corridor touristique. Alors, j'en ai
3 gardé d'excellents souvenirs et je me propose
4 sûrement de les reprendre. Je me demandais si
5 la MRC avait des plans de développement ou
6 ç'avait été développé sur le plan
7 récréotouristique?

8 **M. MAURICE SÉNÉCHAL :**

9 Oui. Le Domaine Joly-de-Lotbinière est reconnu
10 maintenant au niveau gouvernemental...

11 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

12 Oui.

13 **M. MAURICE SÉNÉCHAL :**

14 ... a des subventions à tous les ans, c'est
15 un...

16 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

17 C'est dans le coin du...

18 **M. MAURICE SÉNÉCHAL :**

19 ... un des plus beaux endroits au Québec à
20 visiter. Le chemin...

21 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

22 Craig.

23 **M. MAURICE SÉNÉCHAL :**

24 ... Craig, Gosford, on a un projet cette année
25 pour le développer, ça va être mis en place dès

1 deux mille huit (2008).

2 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

3 Donc, vers l'intérieur et...

4 **M. MAURICE SÉNÉCHAL :**

5 Oui. C'est sûr qu'on a une des belles régions.

6 On vous a parlé du 17^{ième} siècle de sa création,

7 c'est pour vous dire qu'au niveau de l'histoire,

8 Lotbinière ne peut pas disparaître.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Merci, madame, monsieur.

11 **M. MAURICE SÉNÉCHAL :**

12 Merci.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, le
15 prochain intervenant.

16 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

17 Oui. J'inviterais maintenant madame Hélène

18 Faucher, madame Faucher est préfet de la MRC de

19 l'Amiante. Elle est accompagnée de monsieur

20 Alain Gravel, directeur général.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Alors madame, monsieur, bonjour. Nous vous
23 écoutons.

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

PRÉSENTATION DE MADAME HÉLÈNE FAUCHER

- - - - -

Bonjour. Monsieur Blanchet, directeur général des élections, monsieur Courville et monsieur Zacharias, commissaires, bonjour.

Je suis un peu nerveuse, c'est la première fois que je fais ça.

Je vous ferai une présentation abrégée. Nous vous avons fait parvenir des documents par support électronique et nous vous avons remis aussi copie papier du mémoire de la MRC de l'Amiante. Donc, j'y vais sans plus tarder.

Je suis ici à titre de représentante du conseil des maires de la municipalité régionale de comté de l'Amiante. La MRC de l'Amiante regroupait, à l'origine, vingt-huit (28) municipalités, soit trois (3) villes et vingt-cinq (25) autres municipalités qui provenaient des anciennes corporations de comté de Beauce, Frontenac, Mégantic et Wolfe.

À la suite des processus de fusion municipale de dernières années, la MRC de l'Amiante comprend maintenant dix-neuf (19) municipalités regroupant, selon le décret pour deux mille huit

1 (2008), une population totale de quarante-quatre
2 mille deux cent cinquante-quatre (44 254)
3 personnes, répartie sur un territoire de mille
4 neuf cent cinq (1 905) kilomètres carrés. La
5 population des municipalités de la MRC varie de
6 cent quatre-vingt-huit (188) à vingt-six mille
7 cent quatre-vingt-dix (26 190) personnes et
8 douze (12) municipalités dans la MRC comptent
9 moins de mille (1 000) résidants permanents.
10 Le taux d'occupation de notre territoire varie
11 de cent vingt-neuf virgule quatre-vingt-cinq
12 (129,85) habitants par kilomètre carré en milieu
13 urbain à sept virgule quatre-vingt-cinq (7,85)
14 habitants au kilomètre carré en milieu rural.
15 Les taux moyens d'occupation du territoire, tous
16 milieux confondus, est de vingt-trois virgule
17 vingt-deux (23,22) habitants par kilomètre
18 carré.
19 La MRC de l'Amiante fait partie de la région
20 administrative Chaudière-Appalaches et elle est
21 située au sud-ouest. La MRC possède des limites
22 communes avec les régions administratives du
23 centre du Québec et de l'Estrie.
24 De plus, la MRC de l'Amiante est contigue avec
25 les MRC de Lotbinière, Robert-Cliche,

1 Beauce-Sartigan, Granit, Haut-Saint-François,
2 Arthabaska et L'Érable. Présentement, les
3 municipalités de la MRC de l'Amiante sont
4 réparties dans les trois (3) circonscriptions
5 électorales différentes. Seize (16) des
6 dix-neuf (19) municipalités de la MRC composent
7 le comté de Frontenac, alors que deux (2)
8 municipalités sont dans celui de Richmond et une
9 autre municipalité dans Beauce-Sud.
10 Toutes les municipalités de la MRC de l'Amiante
11 se disent satisfaites du découpage actuel qui
12 permet notamment un accès aisé à leur député
13 respectif pour les élus municipaux et pour la
14 population qu'ils représentent.
15 Les membres du conseil des maires de la MRC sont
16 toutefois conscients des limites imposées par la
17 loi électorale au niveau du processus de la
18 délimitation des circonscriptions. Les travaux
19 de la Commission de la représentation
20 électorale du Québec ont fait l'objet de
21 discussions approfondies lors de séances
22 régulières du conseil des maires de la MRC
23 depuis le début de l'année deux mille huit
24 (2008). Ce sujet a également été traité lors de
25 séances du comité administratif de la MRC tenues

1 au cours de cette même période.
2 Les maires de chacune des dix-neuf (19)
3 municipalités de la MRC ont été régulièrement
4 consulté et ont consulté leur membre du conseil
5 municipalité afin d'établir leur position sur
6 les propositions préliminaires de la Commission.
7 De plus, la préfet de la MRC a été en contact
8 constant avec les maires des municipalités pour
9 assurer un suivi régulier du dossier.
10 Le conseil des maires de la MRC de l'Amiante a
11 adopté à l'unanimité, en février dernier, une
12 résolution par laquelle elle avisait le
13 directeur général des élections du Québec et
14 président de la Commission de la représentation
15 électorale de la volonté ferme des élus de la
16 MRC de l'Amiante de s'assurer du maintien de la
17 circonscription électorale de Frontenac. Par
18 cette résolution, les élus de la MRC indiquaient
19 de façon claire et précise l'importance qu'ils
20 accordent au fait de conserver leur comté actuel
21 pour les représenter à l'Assemblée nationale.
22 La Commission a déposé à l'Assemblée nationale
23 sa proposition préliminaire de la nouvelle carte
24 le douze (12) mars dernier.
25 En vertu du nouveau découpage proposé, les seize

1 (16) municipalités constituant le comté de
2 Frontenac demeurent regroupées dans un même
3 comté. Cette proposition respecte effectivement
4 la position initiale adoptée par le conseil des
5 maires.

6 Afin de respecter les règles fixées par la loi
7 électorale, la Commission propose un nouveau
8 comté comprenant un total de trente (30)
9 municipalités. Pour ce faire, elle propose
10 d'ajouter aux municipalités actuelles de
11 l'actuel comté de Frontenac, trois (3) autres
12 municipalités de la MRC de l'Amiante, une de la
13 MRC de L'Érable, sept (7) de la MRC
14 Robert-Cliche et trois (3) municipalités de la
15 Nouvelle-Beauce.

16 La proposition soumise par la Commission vise à
17 corriger la situation déficitaire du comté de
18 Frontenac qui affichait un écart négatif de
19 moins vingt-six virgule quatre pour cent (-26,4
20 %) comparativement à la moyenne provinciale
21 d'électeurs pour les cent vingt-cinq (125)
22 comtés du Québec. Le nouveau comté proposé de
23 Beauce-Amiante regrouperait quarante-sept mille
24 deux cent quatre-vingt-seize (47 296) électeurs,
25 soit un écart positif de plus quatre pour cent

1 (4 %) comparativement à la moyenne provinciale.
2 Le conseil des maires de la MRC considère que
3 l'ajout de quatorze mille onze (14 011) nouveaux
4 électeurs dans le comté proposé est excessif.
5 En effet, la loi électorale permet une variation
6 de plus ou moins vingt-cinq pour cent (25 %)
7 comparativement à la moyenne provinciale. À
8 titre d'exemple, la Commission aurait pu
9 proposer un comté comportant une augmentation de
10 sept mille quatre cents (4 700) électeurs, ce
11 qui aurait fait augmenter le nombre d'électeurs
12 du comté à quarante mille six cent
13 quatre-vingt-cinq (40 685), soit un écart
14 négatif de moins dix pour cent (-10 %). Cela
15 satisferait amplement la méthodologie de la loi
16 tout en permettant de limiter la superficie du
17 nouveau comté et de mieux respecter les
18 communautés d'appartenance naturelles de nos
19 citoyennes et citoyens.
20 Une telle proposition est d'autant plus réaliste
21 sur la base des données du recensement de deux
22 mille six (2006) qui témoigne d'une
23 stabilisation de la population de la MRC de
24 l'Amiante. Il s'agit d'une modification
25 radicale de la tendance de dernières années,

1 alors que la population de notre territoire
2 tendait à diminuer à chaque recensement. Cette
3 situation s'explique principalement par le
4 dynamisme de notre région qui a su diversifier
5 son économie au cours des vingt (20) dernières
6 années.
7 Il faut également considérer que la loi
8 électorale prévoit que la Commission procède à
9 une nouvelle délimitation des circonscriptions
10 après la deuxième élection générale qui suit la
11 dernière délimitation. Par conséquent, un
12 nouveau comté présentant un écart négatif
13 d'environ moins dix (-10) de la moyenne
14 provinciale d'électeurs par comté serait
15 réaliste et viable à long terme en fonction des
16 tendances récentes en matière de démographie de
17 notre région.
18 Bien que la Commission mentionne dans son
19 communiqué du douze (12) mars dernier qu'elle
20 s'est employée, dans chacune des régions, à
21 tracer la frontière des circonscriptions de
22 façon à respecter les communautés naturelles, le
23 conseil des maires de la MRC de l'Amiante
24 considère que le nouveau comté proposé de
25 Beauce-Amiante ne respecte pas ce principe ni,

1 par conséquent, les dispositions à l'article 15
2 de la loi électorale.
3 Sans vouloir se prononcer sur les délimitations
4 optimales d'un nouveau comté, les commentaires
5 transmis à la MRC de l'Amiante par les
6 municipalités touchées par le nouveau découpage
7 témoignent du non-respect des communautés
8 d'appartenance naturelle de notre territoire.
9 En effet, la MRC a reçu des commentaires en ce
10 sens de plusieurs municipalités identifiées par
11 la Commission pour s'ajouter aux municipalités
12 du comté de Frontenac afin de constituer un
13 nouveau comté composé de Beauce-Amiante. Ces
14 commentaires provenaient des municipalités de la
15 Beauce, mais également de celles de la MRC de
16 l'Amiante faisant actuellement partie du comté
17 de Richmond et qui vous ont présenté un mémoire
18 lors de la consultation dans cette
19 circonscription. Celles-ci se sont par ailleurs
20 déjà fait entendre.
21 Le conseil des maires de la MRC de l'Amiante
22 considère que la proposition soumise par la
23 Commission ne tient pas suffisamment compte de
24 la volonté des municipalités locales d'être
25 regroupées en fonction de leur communauté

1 naturelle d'appartenance. Et ici, je ferais un
2 commentaire pour vous dire que quand on parle de
3 sentiment d'appartenance, dans notre région, en
4 quatre-vingt-dix-huit (98), il y a eu une
5 opération sauvetage du Mont Adstock et, dans
6 l'espace d'un mois, on a récolté cinq cent mille
7 dollars (500 000 \$) pour conserver
8 l'infrastructure du Mont Adstock qui est un
9 organisme supralocal pour faire du ski alpin
10 l'hiver dans notre région. C'est le seul centre
11 de ski qu'on a avant l'Estrie et, par la suite,
12 il y en a un à Lac-Etchemin qui s'appelle Le
13 Mont Orignal, mais le nôtre, il était en péril
14 et les gens ont retroussé leurs manches et ils
15 ont investi pour sauver cette infrastructure-là.
16 Ça fait que moi, je pense que c'est important de
17 conserver, et les gens... il y a des gens de la
18 Beauce, il y a des gens de l'Estrie, il y a des
19 gens de Victoriaville qui commencent à venir
20 faire du ski dans notre territoire, donc c'est
21 un plus de déborder, là, pour avoir un sentiment
22 d'appartenance, là, à notre région.

23 Il est évident que plus un territoire est vaste,
24 plus il risque de regrouper un grand nombre de
25 municipalités possédant des racines différentes.

1 Il devient alors plus compliqué d'obtenir un
2 regroupement homogène des communautés partageant
3 des aspirations et des affinités communes.
4 Le nouveau comté de Beauce-Amiante tel que
5 proposé n'est pas viable sur la base du respect
6 des communautés naturelles d'appartenance,
7 notamment puisqu'il est constitué de
8 municipalités de sous-régions fortement
9 disparates, à savoir des municipalités de la
10 Beauce et de l'Amiante localisées dans la région
11 administrative de Chaudière-Appalaches et d'une
12 municipalité de L'Érable dans la région
13 administrative du Centre-du-Québec.
14 La Commission aurait eu intérêt à consulter au
15 préalable les municipalités concernées pour
16 établir leurs communautés naturelles
17 d'appartenance avant de déposer son projet
18 préliminaire. De cette façon, elle aurait été
19 en mesure de considérer cet élément important a
20 priori plutôt que de susciter du mécontentement
21 et de la colère au sein de ces municipalités.
22 C'est sans compter le risque que ces émotions
23 négatives génèrent un certain ressentiment à
24 l'intérieur des régions du Québec, plus
25 particulièrement au sein des MRC qui se

1 retrouvent déchirées par les propositions de la
2 Commission.
3 De plus, un député provincial en milieu rural
4 joue un rôle important pour le développement des
5 communautés qu'il représente et il est hautement
6 sollicité par un très grand nombre de ses
7 électeurs, ce qui occasionne un nombre élevé de
8 demandes de rencontre. Il s'agit d'un élément
9 additionnel qui justifie l'établissement de
10 comtés qui tiennent compte des communautés
11 naturelles d'appartenance en fonction d'une
12 étendue territoriale réaliste permettant un
13 accès raisonnablement aisé, pour l'ensemble de
14 la population, au député qui les représente à
15 l'Assemblée nationale.
16 Cet aspect est encore plus important pour les
17 membres des communautés des municipalités
18 dévitalisées. On parle, avec la politique
19 nationale de la ruralité, de communautés
20 dévitalisées, donc ces populations doivent
21 composer avec des capacités financières et des
22 déplacements limités.
23 Les membres du conseil des maires de la MRC sont
24 particulièrement déçus et inquiets par la perte
25 significative de la représentativité électorale

1 du Québec rural au sein de l'Assemblée nationale
2 causée par la proposition préliminaire de la
3 Commission. Le nouveau découpage pour la région
4 administrative de Chaudière-Appalaches illustre
5 très bien cette situation qui est généralisée à
6 l'ensemble de la nouvelle carte électorale
7 soumise. En fonction de la carte électorale de
8 deux mille un (2001), la région administrative
9 de Chaudière-Appalaches bénéficie présentement
10 d'une représentativité électorale composée de
11 huit (8) députés répartis de la façon suivante :
12 Six (6) députés, dont le comté est composé des
13 municipalités localisées exclusivement dans la
14 région administrative de Chaudière-Appalaches,
15 dont deux (2) se partagent le territoire de la
16 Ville de Lévis; un député dont le comté est
17 composé de municipalités majoritairement
18 localisées dans la région administrative de
19 Chaudière-Appalaches et de municipalités
20 localisées dans la région administrative du
21 Bas-Saint-Laurent; un député dont le comté est
22 composé de municipalités localisées dans les
23 régions administratives de Chaudière-Appalaches
24 et du Centre-du-Québec.
25 En vertu du nouveau découpage proposé pour notre

1 région administrative, la région compterait
2 dorénavant sept (7) députés répartis de la façon
3 suivante : Six (6) députés dont le comté serait
4 composé des municipalités localisées
5 exclusivement dans la région
6 Chaudière-Appalaches; un député dont le comté
7 serait composé de municipalités localisées
8 majoritairement dans la région administrative
9 Chaudière-Appalaches et des municipalités
10 localisées dans la région administrative du
11 Bas-Saint-Laurent.

12 Le conseil des maires de la MRC de l'Amiante
13 déplore grandement la perte d'un député pour la
14 région administrative Chaudière-Appalaches
15 qu'implique la nouvelle carte électorale
16 proposée. Toutefois, c'est le déplacement et la
17 concentration du poids électoral, donc du
18 pouvoir de représentation vers le pôle urbain
19 que constitue la Ville de Lévis au détriment des
20 communautés rurales du territoire qui l'inquiète
21 le plus. Actuellement, six (6) des huit (8)
22 députés de Chaudière-Appalaches représentent les
23 communautés des régions rurales du territoire,
24 alors que deux (2) députés du territoire de la
25 Ville de Lévis représentent le centre urbain

1 principal de Chaudière-Appalaches. Le nouveau
2 découpage préliminaire, tel que proposé par la
3 Commission, vient complètement renverser cette
4 répartition de la représentation électorale.
5 En effet, sur la base des nouveaux comtés
6 proposés, le secteur urbain de la Ville de Lévis
7 serait fortement représenté par un député, dont
8 le comté serait entièrement inclus dans le
9 territoire de la Ville de Lévis, et par trois
10 (3) autres députés dont une partie
11 significative, pour ne pas dire prépondérante,
12 de leur comté serait également inclus dans cette
13 ville. Par conséquent, quatre (4) des sept (7)
14 députés de la région administrative seraient
15 appelés à représenter le pôle urbain principal
16 du territoire où se situerait l'ensemble ou la
17 majorité de leurs électeurs.
18 Par extension, la représentativité des secteurs
19 ruraux serait dorénavant assurée par trois (3)
20 des sept (7) députés.
21 Le conseil des maires de la MRC de l'Amiante
22 considère que la Commission a le devoir moral
23 d'assurer le maintien de la représentativité du
24 Québec rural à l'Assemblée nationale. Pour ce
25 faire, elle dispose déjà du pouvoir

1 discrétionnaire de l'article 16 de la Loi
2 électorale, qui lui permet de définir des
3 circonscriptions dont le nombre d'électeurs peut
4 être inférieur à la moyenne de l'ensemble des
5 comtés du Québec, jusqu'à un écart négatif de
6 moins vingt-cinq pour cent (-25 %).
7 Évidemment, le Conseil considère que le nombre
8 de cent vingt-cinq (125) circonscriptions
9 autorisé par la loi comme un minimum essentiel
10 qui ne peut être remis en question.
11 La Commission doit être également cohérente avec
12 les visions et les actions concrètes de divers
13 ministères et organismes du Gouvernement du
14 Québec pour maintenir et revitaliser les
15 communautés rurales québécoises.
16 En effet, plusieurs programmes gouvernementaux
17 sont disponibles pour les milieux ruraux qui
18 décident de prendre en main leur développement
19 afin d'assurer la viabilité à long terme de leur
20 communauté.
21 Dans son rapport préliminaire, la Commission
22 propose le nom de Beauce-Amiante pour identifier
23 la nouvelle circonscription formée à partir du
24 comté de Frontenac. Le Conseil des maires de la
25 MRC de l'Amiante rappelle à la Commission, tel

1 qu'indiqué dans une correspondance transmise à
2 son président en date du vingt (20) mars
3 dernier, que celle-ci a récemment entrepris les
4 démarches requises en vue du changement de nom
5 de la MRC. L'exercice vise à remplacer
6 l'appellation «Amiante» par un nouveau vocable.
7 Par conséquent, l'utilisation de ce mot dans le
8 nom du nouveau comté risque de ne pas être
9 conforme à l'identification de la région.
10 De plus, l'utilisation du terme «Beauce» dans le
11 nouveau nom du comté ne fait pas l'unanimité au
12 sein du Conseil de la MRC.

13 Je vous remercie beaucoup pour l'écoute
14 attentive de ce mémoire. Merci.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Alors merci, madame la préfet. Merci, monsieur.
17 En fait, vous constatez comme nous que, bien
18 sûr, Frontenac manque d'électeurs. Est-ce que
19 vous avez une suggestion de là où on devrait les
20 prendre?

21 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

22 Bien, je vais vous dire, j'ai travaillé aussi
23 avec la Conférence régionale des élus et lors
24 des discussions, lors du Conseil des maires, je
25 leur partageais les démarches qu'on avait

1 regardées avec la Conférence des élus et à
2 l'ensemble, sans dire majoritairement, à
3 l'ensemble des maires, il y avait un consensus
4 en disant : «Il faut qu'il y ait peut-être
5 éventuellement révision de la Loi électorale
6 pour, justement, avoir éventuellement des comtés
7 urbains versus des comtés ruraux pour qu'il y
8 ait il continue à y avoir à l'Assemblée
9 nationale une représentativité très importante
10 du milieu rural, parce que le milieu rural,
11 c'est le garde-manger du Québec.

12 Donc, si nos agriculteurs, nos producteurs
13 forestiers n'ont plus de voix pour se faire
14 entendre à l'Assemblée nationale, comment
15 vont-ils pouvoir y aller?

16 Et tout à l'heure, je pense que ça a été très
17 bien souligné par monsieur Réal Laverdière, le
18 président de la CRÉ, qu'il y avait justement,
19 là, des alternatives qui vous étaient suggérées
20 dans le mémoire de la Conférence régionale des
21 élus.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Merci, madame. Oui, monsieur...

24 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

25 Peut-être poser la question d'une autre façon.

1 De quel côté sont vos affinités
2 géographiquement parlant? Vers l'est? Vers le
3 nord? Vers l'ouest? Vers le sud?

4 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

5 Au moment où on se parle, on n'a pas fait cette
6 discussion-là...

7 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

8 D'accord.

9 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

10 ... au niveau du Conseil des maires et comme je
11 suis le porte-parole du Conseil des maires, je
12 devrai retourner à mon Conseil des maires pour
13 poser la question.

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Si jamais vous avez une réponse, on aimerait
16 beaucoup l'avoir.

17 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

18 Parfait.

19 **M. ALAIN GRAVEL :**

20 Si je...

21 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

22 Est-ce que vous aviez quelque chose à ajouter,
23 monsieur Gravel, mon directeur?

24 **M. ALAIN GRAVEL :**

25 C'était la question de ne pas parler pour

1 d'autres intervenants sans les consulter au
2 préalable.

3 Oui, certains noms de municipalités avaient été
4 avancés, mais pour éviter un imbroglio aussi
5 d'avancer des noms sans que les personnes
6 concernées soient avisées... Mais c'est un
7 exercice qui pourrait se faire, là, en
8 collaboration, au besoin.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 C'est tout à fait respectueux.

11 Oui, Serge?

12 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

13 Ce que cette Commission doit comprendre, c'est
14 que vous avez quand même plus d'affinités avec
15 les milieux ruraux?

16 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

17 Ah oui.

18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

19 Bon. Indépendamment du fait qu'il y a
20 Thetford-Mines qui est quand même votre ville
21 centre que vous tenez, j'imagine, à conserver,
22 là?

23 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

24 Ah bien oui, c'est sûr.

25 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

1 Mais vous gardez beaucoup plus d'affinités avec
2 des milieux dit ruraux, là?

3 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

4 Bien, il faut comprendre que dans la MRC de
5 l'Amiante, vingt-six mille (26 000) de la
6 population sont à Thetford-Mines qui, maintenant
7 regroupée, a du milieu rural.

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 Hum hum.

10 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

11 Antérieurement, quand elles étaient...

12 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

13 Avec les fusions.

14 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

15 ... avant les regroupements en deux mille un
16 (2001), ce n'était exclusivement qu'un milieu
17 urbain. Maintenant, ils ont de la ruralité,
18 chose qu'ils n'avaient pas avant deux mille un
19 (2001). Donc, la synergie au niveau de la MRC
20 change. Ça fait que...

21 Mais avec la grandeur du territoire, le mille
22 neuf cent cinq (1 905) kilomètres, dont le
23 Chemin Craig-Gosford passe chez nous et qu'il
24 est développé et continue à se développer en
25 circuit touristique accrédité et je peux vous

1 dire que c'est un très beau circuit, on est
2 relié, là...

3 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

4 C'est ce que j'avais cru comprendre en
5 l'empruntant, moi, il y avait une continuité
6 naturelle, là...

7 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

8 Exactement.

9 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

10 ... et qui débouche chez vous, avec des choses
11 absolument fantastiques à aller voir...

12 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

13 Exactement.

14 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

15 ... effectivement.

16 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

17 Ça fait qu'avec le circuit Craig-Gosford, les
18 Cantons de Leeds et Kinnear's...

19 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

20 Hum hum.

21 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

22 ... qui sont à la base, là, du Chemin
23 Craig-Gosford qui part dans Lotbinière, ça fait
24 qu'il y a certaines choses qui peuvent être
25 faites, mais pour ne pas... comme dit mon

1 directeur général, on devra consulter.

2 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

3 Merci, madame.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Je pense que je vais demander de faire une
6 visite des lieux prochainement.

7 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

8 Bien, ça nous ferait grandement plaisir.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Merci beaucoup, madame. Merci.

11 **MME HÉLÈNE FAUCHER :**

12 Merci.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 S'il vous plaît, monsieur le secrétaire, les
15 prochains intervenants?

16 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

17 Oui. J'inviterais maintenant monsieur François
18 Barret. Monsieur Barret est maire de la
19 Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

20 **M. FRANÇOIS BARRET :**

21 Bonjour messieurs.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Bonjour, monsieur le maire. Nous vous écoutons.

24 - - - - -

25 **PRÉSENTATION DE M. FRANÇOIS BARRET**

- - - - -

M. FRANÇOIS BARRET :

Alors, j'ai un petit... un petit document, qui est très court.

Alors, Monsieur le Président, messieurs les commissaires, en tant que maire de Saint-Lambert-de-Lauzon depuis deux mille cinq (2005), je m'adresse à vous à titre personnel, parce que je n'ai pas fait ratifier le document par le Conseil, donc... le Conseil c'est seulement lundi.

Comme vous avez pu le constater, tous les mémoires et commentaires qui vous ont été transmis jusqu'à maintenant convergent tous dans le même sens, dans la même direction, la carte électorale de Beauce-Nord doit être conservée dans son intégralité actuelle. Pourtant, nous sommes là à attendre un signe de votre part, soit l'arrêt des consultations coûteuses, une prise de décision définitive ou, tout au moins, un report sine die.

Saint-Lambert-de-Lauzon a vécu la période des fusions municipales. Les citoyens se sont mobilisés pour influencer la décision qui leur a permis d'être maintenant avec la MRC de la

1 Nouvelle-Beauce dans Beauce-Nord.
2 Durant cette période, les rumeurs les plus
3 hétéroclites ont été l'élément dominant, et
4 l'incertitude et l'insécurité non propice au
5 développement ont plané, sans parler du temps
6 que nous avons dû consacrer. Aussi, je peux très
7 bien comprendre la réaction de la plupart des
8 intervenants de la circonscription électorale de
9 Beauce-Nord.

10 Visiblement, vous n'aviez pas prévu une telle
11 opposition de la part des Beaucerons. Aussi, je
12 félicite tous les intervenants. Étant très
13 attaché à cette région depuis quarante (40) ans,
14 je comprends encore mieux aujourd'hui ce que
15 veut dire le mot «solidarité».

16 Pour citer la réflexion du sociologue et
17 philosophe français Edgar Morin dans son livre
18 «Éduquer pour l'ère planétaire», page 116, 2003,
19 et je cite :

20 **«La perte de la responsabilité (au sein**
21 **de l'appareil techno-bureaucratique**
22 **compartimenté et hyperspécialisé) et la**
23 **perte de la solidarité due à**
24 **l'atomisation des individus et à**
25 **l'obsession de l'argent mènent à la**

1 **dégradation morale et psycho-sociale**
2 **puisqu'il n'y a pas de sens moral, là**
3 **où il n'y a ni sens de la**
4 **responsabilité, ni sens de la**
5 **solidarité».**

6 Je ferme la citation.

7 L'attitude de votre organisme a malheureusement
8 souscrit à ce constat probablement par manque de
9 temps. Je me dois d'être indulgent.

10 En attendant, souvent gratuitement, ce sont les
11 intervenants, les organismes qui ont fait le
12 travail de démonstration de la non-pertinence de
13 votre proposition de carte électorale. Je
14 mentionnerais en particulier le mémoire de la
15 Conférence régionale des élus de
16 Chaudière-Appalaches très bien documenté, qui
17 reflète la volonté commune de l'ensemble du
18 territoire.

19 Je vous invite à lire très attentivement tous
20 ces documents et ainsi à ne plus nous déranger.
21 En Beauce comme ailleurs, nous avons d'autres
22 défis à relever. La situation économique
23 actuelle est extrêmement préoccupante. La
24 solidarité, la responsabilité et l'entraide des
25 gens qui forment la population restera l'élément

1 moteur garant de l'avenir.
2 Dans les situations d'urgence et les conflits,
3 le sentiment d'appartenance est le facteur qui
4 fait la différence. Vouloir modifier l'entité
5 naturelle de la Beauce, c'est vouloir affaiblir
6 la région.
7 Blaise Pascal a dit : «Le contraire d'une vérité
8 n'est pas l'erreur, mais une vérité contraire».
9 Le physicien Niels Bohr, mil huit cent
10 quatre-vingt-cinq (1885), (inaudible), prix
11 Nobel mil neuf cent vingt-deux (1922) traduit
12 cet énoncé à sa façon : «Le contraire d'une
13 vérité triviale est une erreur stupide, mais le
14 contraire d'une vérité profonde est toujours une
15 autre vérité profonde».
16 Le problème est d'unir ces notions antagonistes
17 pour penser de nouveaux processus organisateurs
18 et créateurs. La loi actuelle est sûrement
19 contraire ou mal adaptée à notre réalité, elle
20 doit être amendée. Votre rôle, je pense, est de
21 faire aussi des recommandations au Législateur.
22 L'élargissement de la marge numérique à plus ou
23 moins trente pour cent (30 %) proposé par
24 plusieurs intervenants devrait être considéré.
25 La Beauce du Québec, et ça, c'est pour terminer,

1 est née en dix-sept cent trente-quatre (1734),
2 du vivant de Jean Sébastien Bach, seize cent
3 quatre-vingt-cinq/dix-sept cent cinquante
4 (1685/1750), avant Mozart, dix-sept cent
5 cinquante-six et dix-sept quatre-vingt-onze
6 (1756/1791), ces derniers font toujours partie
7 du portrait musical.

8 La Beauce du futur dans ses délimitations
9 actuelles fera partie du portrait de la Province
10 de Québec, en dépit du sombre projet de la
11 Commission de représentation électorale du
12 Québec dans le cadre de la proposition de
13 délimitation des circonscriptions électorales.

14 Je vous remercie beaucoup pour votre attention.
15 J'ai joint... en annexe, vous trouverez une
16 copie de la résolution de notre Conseil qui est
17 pour le maintien du comté de Beauce-Nord dans
18 son intégralité.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Alors merci, monsieur le maire.

21 Je comprends donc que pour vous aussi, c'est le
22 statu quo, on ne touche à rien, puis on ne
23 dérange pas personne.

24 **M. FRANÇOIS BARRET :**

25 Actuellement, monsieur Blanchet, pour me

1 permettre, c'est qu'on a une situation
2 économique qui est autrement préoccupante que de
3 brasser des cartes électorales.
4 Moi, actuellement, si vous voulez que... ce
5 qu'on réalise ici aujourd'hui, il y a
6 essentiellement des bénévoles dans la salle qui
7 ont travaillé pour vous dire ce qu'ils
8 souhaitent et, dans le moment, je trouve que ça
9 prend du temps d'avoir un signe pertinent qui
10 dit aux gens : «Oui, c'est ça qu'on va... on
11 vous écoute, oui, vous nous dites de vous
12 écouter, mais on va quand même brasser la
13 carte».
14 Imaginez-vous un instant que vous êtes au Pays
15 basque, O.K., si vous brassez la carte, ils vont
16 peut-être utiliser des moyens que je trouve tout
17 à fait inconvenants, mais pour vous faire
18 comprendre le contraire. Si vous faites la même
19 chose en Bretagne, ça va sûrement se passer
20 autrement aussi.
21 Je pense qu'actuellement, là, on perd notre
22 temps, et je m'excuse de vous dire ça, nous
23 perdons beaucoup de temps à travailler sur un
24 dossier qui n'est pas pertinent. Actuellement,
25 on est dans une situation économique très

1 difficile. Si on regarde la situation au niveau
2 énergétique qui est en train de se modifier sur
3 la planète et nous, en ce moment, on s'occupe de
4 carte électorale. Je m'excuse, je pense qu'on
5 est à côté de la track.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 Vous me permettez de différer de point de vue
8 avec vous.

9 **M. FRANÇOIS BARRET :**

10 Oui, mais ça, vous avez tout à fait raison.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 J'ai une mission avec mon équipe à accomplir...

13 **M. FRANÇOIS BARRET :**

14 Ah, là...

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 ... en vertu d'une loi qui relève de l'Assemblée
17 nationale et nous devons l'appliquer.

18 **M. FRANÇOIS BARRET :**

19 Je ne contredis pas ça, mais il reste que c'est
20 une constatation at large.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Très bien, monsieur le maire.

23 S'il vous plaît, monsieur le secrétaire, le
24 prochain intervenant?

25 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

1 J'appellerais maintenant madame Danielle Roy
2 Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis.
3 Madame Marinelli est accompagnée de madame Anne
4 Ladouceur.

5 **MME ANNE LADOUCEUR :**

6 Madame Marinelli ne sera pas là, c'est pour ça
7 que (inaudible).

8 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

9 Oui, absolument.

10 **MME ANNE LADOUCEUR :**

11 Je vais vous le présenter.

12 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

13 Oui. Allez-y, madame.

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Alors, madame, monsieur, bonjour.

16 **MME ANNE LADOUCEUR :**

17 Bonjour, monsieur Blanchet.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Nous vous écoutons.

20 - - - - -

21 **PRÉSENTATION DE MME ANNE LADOUCEUR**

22 - - - - -

23 **MME ANNE LADOUCEUR :**

24 Bonjour, messieurs. Monsieur Blanchet,
25 messieurs les commissaires. Madame la mairesse

1 vous salue, bien évidemment. Alors, je vais
2 être accompagnée... Oui, bien sûr. Je vais être
3 accompagnée par monsieur Benoît Chevalier, qui
4 est le directeur adjoint au développement à la
5 Ville de Lévis.
6 Alors, contrairement à ce que vous venez
7 d'entendre, je vous dirais que je pense qu'il
8 faut qu'on prenne le temps de bien faire les
9 choses. Alors, c'est tout à fait louable de
10 recevoir les gens, là, pour les écouter.
11 Alors, voici le mémoire de la Ville de Lévis.
12 La Ville de Lévis est l'entité municipale la
13 plus importante de la région de la
14 Chaudière-Appalaches. Issue du regroupement de
15 deux (2) MRC et de dix (10) municipalités, Lévis
16 regroupe cent trente-deux mille huit cent
17 cinquante et une (132 851) personnes au
18 recensement de deux mille six (2006) réparti en
19 trois (3) arrondissements. La consolidation du
20 sentiment d'appartenance des Lévisiennes et
21 Lévisiens est une préoccupation constante de la
22 Ville, mais également des autres partenaires du
23 développement socio-économique du milieu.
24 L'objectif visé par les regroupements municipaux
25 était justement de favoriser un rapprochement

1 des acteurs d'un territoire et de considérer les
2 nouvelles villes comme des partenaires du
3 Gouvernement pour le développement de leur
4 territoire.
5 Dans ce contexte, nous comprenons difficilement
6 que le Gouvernement puisse priver ses
7 partenaires municipaux d'outils de développement
8 en disloquant ainsi les circonscriptions
9 électorales qui répondent actuellement assez
10 bien à leurs besoins.
11 L'administration municipale coordonne ses
12 actions avec ses partenaires du milieu afin de
13 doter la Ville d'équipements performants,
14 répondant aux besoins de la population, tout en
15 s'assurant de respecter leur capacité de payer.
16 Cette façon de faire lévisienne a fait ses
17 preuves et a déjà donné lieu à de beaux
18 partenariats public/privé et à des
19 collaborations étroites dans plusieurs domaines
20 comme l'éducation, les services communautaires
21 et le développement économique.
22 Pour pouvoir établir de telles ententes de
23 collaboration, la Ville doit mettre en place et
24 entretenir un important réseau de partenaires de
25 son territoire. Les députés des deux (2)

1 circonscriptions présentes sur le territoire de
2 la Ville, soit Chute-de-la-Chaudière et Lévis,
3 sont des acteurs de proximité qui participent,
4 de par leurs fonctions, au progrès et au
5 développement de la Ville.

6 Le découpage de la carte électorale ne semble
7 pas, à première vue du moins, avoir d'incidences
8 directes sur la vie quotidienne des citoyennes
9 et citoyens, mais dans les faits, c'est dans la
10 défense commune de leurs intérêts que la force
11 de frappe est importante. La mise en commun des
12 forces d'un grand nombre de partenaires du
13 milieu s'avère incontestablement un atout
14 majeur.

15 En deuxième lieu, la Loi électorale précise que
16 la délimitation des circonscriptions électorales
17 doit permettre le respect de la représentation
18 effective des électeurs et électrices, soit
19 d'avoir le meilleur accès possible à leur
20 député.

21 De plus, la Loi électorale exige que la
22 détermination des circonscriptions électorales
23 respecte les communautés naturelles en tenant
24 compte des particularités géographiques et
25 sociologiques.

1 Nous sommes convaincus qu'en fragmentant le
2 territoire de la Ville de Lévis à l'ouest de la
3 ville avec Lotbinière, au sud pour intégrer des
4 municipalités de la Beauce, et à l'est pour
5 rejoindre Bellechasse, sur quatre (4)
6 circonscriptions électorales, la Commission ne
7 favorise pas un meilleur accès du citoyen au
8 député et, surtout, elle ne respecte pas les
9 communautés naturelles en place. La Ville de
10 Lévis appréhende cette fragmentation de son
11 territoire et en informe la Commission.

12 Le sentiment d'appartenance d'une population et
13 sa fierté d'être rattachée à un territoire ne
14 semble pas être pris en compte par la
15 Commission. Le sentiment d'appartenance des
16 Lévisiennes et Lévisiens à leur quartier, à leur
17 arrondissement et à leur ville se cultive au
18 quotidien. C'est ce sentiment et cette facilité
19 de travailler ensemble au devenir d'un
20 territoire donné qui permettent à la Ville et à
21 ses partenaires de réaliser ses plus beaux
22 projets.

23 En divisant notre ville en quatre (4)
24 circonscriptions électorales hybrides, soit des
25 territoires urbains et ruraux, nous croyons que

1 les MRC limitrophes ainsi que la Ville de Lévis
2 seront moins bien desservies. Les MRC de la
3 région, autant que la Ville de Lévis, ont besoin
4 d'une ou d'un député, qui défend les intérêts de
5 nos communautés.

6 À titre d'exemple, la population de
7 Saint-Rédempteur a peu de similitude avec celle
8 de Val-Alain ou de Leclercville, ou vice et
9 versa. La population de Pintendre et de Lévis a
10 très peu d'affinités avec celle de
11 Saint-Magloire et de Sainte-Sabine, et vice et
12 versa.

13 Vous permettez deux (2) petites secondes...

14 Dans les exemples précités, nous sommes d'avis
15 que la proposition de la Commission respecte
16 très peu les communautés naturelles et leur
17 sentiment d'appartenance. Elle se fonde encore
18 moins sur des considérations géographiques et
19 sociologiques.

20 Le critère ultime de la Commission pour
21 s'assurer du respect de la représentation
22 effective semble être uniquement mathématique.
23 Cette approche ne facilite en aucune manière la
24 structuration des milieux identitaires forts
25 aptes à soutenir le développement des villes et

1 des régions.
2 En troisième lieu, la Ville de Lévis appuie les
3 recommandations formulées par la Conférence
4 régionale des élus de la Chaudière-Appalaches
5 et, plus particulièrement, six (6) des éléments
6 suivants.
7 Le maintien du nombre de circonscriptions
8 électorales à cent vingt-cinq (125). Alors,
9 vous allez voir que finalement nous sommes quasi
10 unanimes à cet effet.
11 Convenir d'une approche moins mathématique afin
12 de bien répondre au principe de la
13 représentation effective, soit de tenir compte
14 des aspects sociaux et géographiques influençant
15 la vie d'une communauté, la prise en charge de
16 son développement.
17 En troisième lieu, de convenir que la notion
18 d'exception actuellement applicable aux
19 circonscriptions d'Ungava et des
20 Îles-de-la-Madeleine devrait être également
21 utilisée pour des raisons d'ordre
22 socio-économique.
23 Ainsi, la norme du plus ou moins vingt-cinq pour
24 cent (25 %) ne viendrait plus chambouler
25 arbitrairement les réseaux de collaboration qui

1 se tissent peu à peu dans les milieux afin de
2 permettre aux régions de tirer leur épingle du
3 jeu.
4 La Loi électorale ne doit plus s'appliquer en
5 silo en oubliant l'intérêt de la population des
6 régions, mais devrait reconnaître les efforts du
7 milieu pour se prendre en main et la nécessité
8 d'avoir accès à tous les outils, incluant les
9 réseaux de collaboration mis en place à
10 l'intérieur des circonscriptions électorales en
11 place actuellement et permettant notamment de
12 faire face au défi de gérer la décroissance.
13 Quatrièmement, maintenir en Chaudière-
14 Appalaches, les huit (8) circonscriptions
15 électorales actuelles incluant le maintien des
16 deux (2) circonscriptions de la Ville de Lévis.
17 Respecter autant que faire se peut les
18 structures administratives des MRC des régions
19 administratives.
20 Et finalement, reconnaître les particularités et
21 les différences entre les milieux urbains et
22 ruraux et convenir d'écarts plus importants par
23 rapport aux moyennes provinciales d'électeurs
24 par député.
25 Encourager le développement des régions et les

1 efforts pour soutenir la ruralité.
2 Alors, en conclusion, la proposition de la
3 Commission vient morceler le processus de prise
4 de décision dans les territoires stratégiques
5 comme la Beauce et Lévis. De plus, avec la
6 création de la nouvelle circonscription
7 électorale de la Côte-du-Sud, on assiste à une
8 dilution de l'influence de villes importantes
9 pour leur milieu respectif, comme Montmagny et
10 Saint-Pamphile.
11 Nous estimons que par cette proposition d'une
12 nouvelle carte électorale, le Gouvernement
13 envoie un message contradictoire. D'une part, il
14 demande aux nouvelles grandes villes et aux
15 régions d'assumer davantage de responsabilités
16 dans leur milieu et, d'autre part, il divise les
17 territoires d'appartenance sans lesquels le
18 partenariat s'avère plus difficile à réaliser.
19 La modification de la carte électorale
20 actuellement proposée considère davantage les
21 citoyens et les citoyennes comme une entité
22 mathématique que comme une collectivité
23 d'appartenance ayant ses propres spécificités,
24 besoins et réseau de partenariat.
25 La Ville de Lévis considère qu'en fragmentant le

1 territoire de Lévis en quatre (4) parties de
2 circonscription électorale, ni les Lévisiennes
3 et Lévisiens et ni la population des MRC
4 adjacentes seront bien servis.

5 Nous recommandons le maintien des deux (2)
6 circonscriptions électorales actuelles, soit
7 Chute-de-la-Chaudière et Lévis, qui couvrent
8 présentement la totalité du territoire lévisien.
9 Le nombre de députés de la Chaudière-Appalaches
10 devrait être maintenu à huit (8).

11 La région de la Chaudière-Appalaches est en
12 constante croissance depuis sa création. Malgré
13 le fait que certains milieux vivent des années
14 difficiles de décroissance, nous ne croyons pas
15 qu'une dilution de la représentation de leur
16 députation améliorera leur situation, au
17 contraire. Un milieu en décroissance a
18 davantage besoin d'un soutien étroit et d'un ou
19 d'une députée, ainsi que de son réseau
20 associatif et d'influence. Déstructurer ces
21 milieux aux prises avec des difficultés
22 socio-économiques en les privant d'une
23 représentativité plus forte n'est pas une
24 orientation à retenir.

25 Pour les raisons invoquées dans le présent

1 mémoire et afin d'encourager et de faciliter les
2 efforts de concertation des partenaires de la
3 Ville et des MRC de la Chaudière-Appalaches, la
4 Ville de Lévis soutient que la Commission
5 devrait maintenir les circonscriptions actuelles
6 de Chute-de-la-Chaudière avec ses cinquante et
7 un mille cinq cent quatre-vingt-quinze (51 595)
8 électeurs et électrices, ainsi que celle de
9 Lévis avec ses cinquante mille sept cent
10 trente-trois (50 733) électeurs et électrices,
11 et maintenir les six (6) autres circonscriptions
12 électorales de la Chaudière-Appalaches.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Alors merci, madame.

15 Pour nous, le problème reste entier.

16 **MME ANNE LADOUCEUR :**

17 Je n'en doute pas. Je crois que vous le saviez
18 avant d'arriver ici.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Oui oui.

21 **MME ANNE LADOUCEUR :**

22 Oui.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 On va continuer, bien sûr, de réfléchir et de
25 voir dans quelle mesure justement tout ce qu'on

1 entend -- on vient maintenant d'avoir la
2 position de la Ville de Lévis -- qu'est-ce qu'on
3 peut faire, quelles améliorations qu'on a quand
4 même le devoir d'apporter pour essayer
5 d'atténuer les effets, les mouvements de
6 population survenus au cours des huit (8) ou dix
7 (10) dernières années.

8 **MME ANNE LADOUCEUR :**

9 Hum hum.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Alors, c'est... comme vous l'avez vous-même
12 réalisé, ce n'est pas facile. On comprend
13 finalement que les milieux ont développé
14 ensemble des façons de faire, ont développé des
15 affinités de plus en plus importantes. Alors,
16 on ne veut surtout pas passer pour ceux qui
17 viennent mettre la hache dans ça, là. On va
18 essayer, évidemment, de respecter le plus
19 possible ces nouvelles fonctions que les gens se
20 sont donnés ensemble. On verra bien. On espère
21 que notre proposition finale, sans être
22 parfaite, on vous le dit d'avance, atténuera les
23 impacts des changements qu'on devra faire,
24 manifestement.

25 **MME ANNE LADOUCEUR :**

1 Monsieur Blanchet, si vous me le permettez, un
2 peu en dehors du texte de la Ville de Lévis,
3 peut-être pour vous parler justement du
4 sentiment d'appartenance.
5 Ça fait vraiment six (6) ans que nous sommes
6 élus dans la nouvelle Ville de Lévis, depuis
7 deux mille deux (2002). On travaille vraiment
8 avec acharnement pour essayer de créer ce
9 sentiment d'appartenance là.
10 Il se peut que vous ne... bien, en tout cas, «il
11 se peut», je ne voudrais pas dire que vous
12 n'êtes pas conscient, mais il se peut que vous
13 ne viviez pas ce que nous pouvons vivre, nous,
14 très près des citoyens. Et lorsqu'on pourrait
15 annoncer aux gens de Saint-Rédempteur, de
16 Saint-Nicolas, de Charny, qu'ils ne font plus
17 nécessairement partie des MRC -- pas des MRC,
18 mais des circonscriptions de la
19 Chaudière-Appalaches ou de Lévis, je connais
20 bien mes citoyens, ils vont me dire : «Mais vous
21 nous avez laissé partir».
22 Et nous travaillons depuis six (6) ans avec
23 acharnement pour faire de Lévis une grande
24 ville, avec ses deux (2) MRC, ses deux (2)
25 circonscriptions à travers la même ville.

1 J'aimerais vous dire que je vais apporter des
2 commentaires qui vont être un peu un survol
3 historique et des perceptions que l'on pourrait
4 retenir du démembrement de la région de
5 Chaudière-Appalaches.
6 Alors, les membres de la représentation
7 électorale du Québec sillonnent la région de
8 Chaudière-Appalaches dans le but d'entendre des
9 commentaires des citoyens, municipalités,
10 organismes visés par cette réforme, dont les
11 grandes lignes mettent en péril les efforts
12 déployés par des générations pour créer un
13 sentiment d'appartenance.
14 Pour avoir parcouru le document de travail, la
15 région la plus touchée par la Commission est
16 définitivement la nôtre. Elle serait
17 complètement défigurée si le projet que vous
18 proposez était entériné à l'Assemblée nationale.
19 Je n'ai jamais vu autant de protestations de la
20 majorité des élus et des représentants des
21 circonscriptions touchés par cette réforme.
22 Mon exposé portera sur les points suivants : la
23 région de Chaudière est démembrée, les
24 collectivités sont divisées, les noms
25 historiques disparaîtront et il faut sauver

1 l'intégrité du territoire de la Ville de Lévis.
2 La région de Chaudière-Appalaches a vu le jour
3 en mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989).
4 C'était une victoire pour les municipalités et
5 organismes de la Rive-Sud qui venaient de se
6 détacher de l'ombre et du contrôle de la
7 Rive-Nord.

8 Les secteurs de la Beauce, de Lotbinière,
9 Bellechasse, Lévis, Montmagny-l'Islet et
10 Frontenac, l'Amiante, avaient un défi de taille
11 à relever. La carte électorale de la région, au
12 milieu des années quatre-vingt-dix (90), était
13 de grand support pour lancer ce projet d'une
14 nouvelle région, car elle donnait huit (8)
15 circonscriptions qui correspondaient bien à la
16 définition territoriale de Chaudière-Appalaches.
17 De plus, en deux mille un (2001), naissait la
18 grande ville de Lévis qui devenait la métropole
19 régionale.

20 Revenons en arrière. En mil neuf cent
21 soixante-douze (1972), la Commission électorale
22 avait procédé à un remaniement majeur de notre
23 territoire. De la Beauce naissaient deux (2)
24 entités distinctes : Beauce-Nord avec comme pôle
25 économique Sainte-Marie et Beauce-Sud avec comme

1 pôle Saint-Georges. De cette rivalité sainte a
2 grandi l'actuel dynamisme Beauce que l'on
3 connaît aujourd'hui.
4 À ce moment-là, la circonscription de Lévis
5 représentait la majorité du territoire de la
6 ville d'aujourd'hui. L'ex-député Jean Garon, en
7 pleine Commission de consultation sur
8 l'aménagement du territoire en mil neuf cent
9 soixante-dix-neuf (1979), avait proposé la
10 création d'une seule MRC pour représenter sa
11 circonscription. Il alléguait que ce concept
12 aurait permis une plus grosse force de frappe
13 pour les municipalités incluses dans sa
14 circonscription. On connaît la suite, la
15 Commission avait conclu que deux (2) MRC
16 seraient plus rentables.
17 En mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988),
18 l'explosion démographique du secteur centre et
19 de l'ouest de la circonscription de Lévis a
20 ramené le DG à créer une nouvelle
21 circonscription qui porterait le nom de
22 Chute-de-la-Chaudière et la MRC Desjardins était
23 dorénavant représentée par la circonscription de
24 Lévis.
25 Plus tard, en deux mille un (2001), le projet de

1 l'ex-député de Lévis, alors devenu maire, allait
2 se concrétiser, la création de la grande ville
3 de Lévis.
4 La compétition entre les différents pôles
5 économiques de notre région créait un esprit de
6 dynamisme qui a fait la marque de notre région.
7 Les médias ont fait état des affrontements
8 Beauce-Lévis. Montmagny-L'Islet, malgré un
9 contexte économique difficile au cours des
10 dernières années, a toujours fait sa marque,
11 sans oublier Bellechasse, Lotbinière et la
12 région de l'Amiante. La population de
13 Chaudière-Appalaches dans ce décor politique
14 régional a pu développer un sentiment
15 d'appartenance fort et chacune de ses
16 composantes, les circonscriptions électorales
17 s'y retrouvaient.
18 Aujourd'hui, nous retrouvons un projet qui fait
19 fi de tous les efforts et qui va conduire toutes
20 ces collectivités à ne plus se retrouver dans
21 cette opération que je qualifierais
22 malheureusement de charcutage.
23 Prenons la circonscription de Montmagny-L'Islet
24 dont le nom va disparaître, va se retrouver à
25 cheval entre deux (2) régions économiques du

1 Québec. Une bataille de tous les instants pour
2 le député qui va la représenter.
3 Quant à la circonscription de Bellechasse, elle
4 ne subit pas tellement de changements, mais elle
5 va s'approprier du secteur de Pintendre de la
6 Ville de Lévis, qui n'a aucune affinité avec le
7 contexte socio-économique de Bellechasse.
8 Beauce-Nord est complètement défigurée. On
9 associe une partie de ce secteur à une
10 composante provenant également de la section
11 centre de la Ville de Lévis et qui sera sous le
12 parapluie de Chute-de-la-Chaudière.
13 Croyez-moi, les Beaucerons n'accepteront jamais
14 de laisser disparaître leur nom et le député
15 devra composer avec une population urbaine,
16 celle de ce secteur de la Ville de Lévis, et un
17 secteur semi-urbain de l'ex-Beauce-Nord.
18 Vous trouvez ça complexe, mais c'est la triste
19 réalité face au projet que vous nous soumettez.
20 Poursuivons.
21 Lotbinière, une circonscription majoritairement
22 rurale créée en mil neuf cent soixante-douze
23 (1972) se verra amputée de secteurs importants.
24 La MRC de Lotbinière sera associée à l'actuel
25 arrondissement de Chaudière-Ouest. Ce mariage

1 forcé, je l'ai vécu alors que j'étais député
2 fédéral, et je peux vous dire qu'elle va enlever
3 définitivement la voix rurale de Lotbinière pour
4 se voir dominer dorénavant par une population
5 urbaine. Peu importe les initiatives prises par
6 le secteur rural, ils seront toujours écrasés
7 par la domination urbaine, ce qui va créer des
8 frictions.
9 Mentionnons également dans ce casse-tête
10 territorial l'actuelle circonscription de
11 Frontenac qui représente actuellement les
12 intérêts du secteur de l'Amiante, deviendra
13 Beauce-Amiante. Une partie du secteur sud de
14 l'actuel Beauce-Nord serait annexée avec
15 Frontenac.
16 Enfin, Beauce-Sud va survivre en annexant trois
17 (3) municipalités incluses dans la
18 circonscription de Beauce-Nord.
19 Est-ce que vous vous retrouvez, Monsieur le
20 Président, les membres de la Commission?
21 J'ai tenté de vulgariser les données
22 démographiques de cette redistribution complexe
23 du territoire de la région de
24 Chaudière-Appalaches. Évidemment, lorsqu'on va
25 vérifier les annexes, on comprend les

1 municipalités, mais si on prend le communiqué et
2 si on prend la façon dont c'est présenté, tout à
3 l'heure il n'y a plus personne qui va se
4 comprendre.
5 Cette simulation que je viens de vous faire
6 démontre très bien que votre proposition va
7 générer un climat de confusion. Tout le travail
8 qui a été fait depuis mil neuf cent
9 soixante-douze (1972), le réajustement de mil
10 neuf cent quatre-vingt-huit (1988) sera anéanti.
11 Les élus de chacune des municipalités devront
12 composer avec les députés de l'Assemblée
13 nationale confrontés à des territoires définis
14 imposés qui ne correspondraient plus à notre
15 réalité régionale.
16 Une remarque sur Montmagny-L'Islet qui sera
17 baptisée Côte-du-Sud, un affront historique à ce
18 territoire qui portera dorénavant un nom plus
19 régionaliste. Confusion également quant à la
20 région de Chaudière-Appalaches, l'une des
21 régions touristiques se nomme Côte-du-Sud et
22 inclut Bellechasse.
23 Notre région est la plus durement touchée par la
24 proposition de délimitation électorale déposée
25 le douze (12) mars dernier.

1 Lors de la création de la Ville de Lévis, à la
2 suite de consultations et dans le contexte du
3 respect de chacune des affinités des secteurs
4 visés par la fusion, la Ville a été divisée en
5 trois (3) arrondissements. Pour aider à la
6 compréhension du territoire de la nouvelle
7 ville, l'arrondissement Desjardins se retrouvait
8 au sein de la circonscription de Lévis et les
9 deux (2) autres arrondissements, le centre et
10 l'ouest, étaient inclus dans l'actuelle
11 circonscription électorale de
12 Chute-de-la-Chaudière.
13 Cette configuration de la nouvelle Ville de
14 Lévis a suscité un sentiment d'appartenance
15 renouvelé pour l'ensemble de ce qu'on appelle
16 maintenant le Grand Lévis, qui a des retombées
17 importantes positives de l'arrondissement
18 Chaudière ouest, qui vit de plus en plus au
19 rythme de la Ville de Lévis et qui se détache de
20 l'influence de la Rive-Nord.
21 Nos gouvernements ont procédé en deux mille
22 (2000) à un vaste chantier de construction de la
23 Ville de Lévis, dont les résultats
24 socio-économiques font la fierté des citoyens et
25 citoyennes de Lévis. Deux (2) députés actifs qui

1 connaissent bien leur territoire ont créé des
2 liens importants et qui contribuent à unir les
3 forces de la Rive-Sud de Québec.
4 Aujourd'hui, vous voulez mettre fin à cette
5 dynamique. Qui va croire le bien-fondé de votre
6 proposition qui n'a retenu aucun des éléments
7 que je vous ai soumis dans mon document?
8 Ni les Beaucerons, ni les gens de la Ville de
9 Lévis, la population de Lotbinière et de
10 Frontenac vont se retrouver dans ce cafouillis
11 administratif, puisqu'on ne parle que de
12 chiffres.
13 En conclusion, avec tout le respect que je vous
14 dois, Messieurs les commissaires, Monsieur le
15 Président, je vous demande de respecter
16 l'intégrité du territoire actuel de la Ville de
17 Lévis en lui maintenant les deux (2)
18 circonscriptions actuelles.
19 Vous devrez refaire vos devoirs pour corriger
20 l'affront que vous faites à nos amis les
21 Beaucerons et, surtout, n'éliminez pas le nom
22 historique de Montmagny-L'Islet en créant une
23 circonscription complexe pour le député qui aura
24 à la représenter.
25 Merci beaucoup.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 Alors merci.

3 Je comprends qu'il n'y a pas grand-chose qui
4 vous plaît dans ce qu'on a proposé. Alors, vos
5 propos rejoignent en gros ce qu'on a entendu ici
6 et là, je dirais que ça en est même presque un
7 résumé, là.

8 **M. ODINA DESROCHERS :**

9 Bien, de formation, je suis journaliste...

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Oui.

12 **M. ODINA DESROCHERS :**

13 ... puis j'ai tenté à vous démontrer des
14 éléments de sentiment d'appartenance de régions.
15 J'ai fait abstraction volontairement de la
16 question des chiffres parce qu'ici, dans
17 Chaudière-Appalaches, les gens sont profondément
18 attachés à leur nom et ce que vous faites, c'est
19 que ça va créer de la confusion, puis les gens
20 vont avoir de la difficulté à se retrouver, et
21 c'est pour ça que je vous ai fait un survol
22 historique, pour vous dire le bout de chemin qui
23 a été fait depuis les années soixante-dix (70) à
24 venir jusqu'à aujourd'hui, autant dans la Ville
25 de Lévis que de l'ensemble de la région

1 Chaudière-Appalaches.

2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

3 C'est un élément important, effectivement,
4 l'historique de la région et ça ajoute à notre
5 réflexion. Bien sûr que ça fera partie de ce
6 qu'on devra considérer au moment où nous devons
7 prendre une décision.

8 Merci.

9 **M. ODINA DESROCHERS :**

10 Bienvenue.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors, s'il vous plaît, monsieur le secrétaire,
13 le prochain intervenant?

14 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

15 Oui, Monsieur le Président.

16 J'appelle maintenant monsieur Gervais Lajoie.
17 Monsieur Lajoie est vice-président du Musée
18 Marius-Barbeau.

19 **M. GERVAIS LAJOIE :**

20 Monsieur le Président, messieurs les
21 commissaires. Bonjour.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Bonjour. Nous vous écoutons.

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
PRÉSENTATION DE M. GERVAIS LAJOIE
- - - - -

M. GERVAIS LAJOIE :

Le Musée Marius-Barbeau préconise le maintien du comté de Beauce-Nord. Alors, le Musée Marius-Barbeau est situé au coeur même de la Beauce et opère depuis une trentaine d'années. Il constitue la plus importante infrastructure muséologique de la Vallée de la Chaudière.

De par sa mission, il vise à promouvoir et à sauvegarder et à conserver le patrimoine culturel de la Beauce et assurer la conservation, la recherche et la mise en valeur d'un patrimoine beauceron, tant du point de vue artistique historique qu'ethnologique.

Par ses actions, il affirme son leadership dans la mise en valeur et la diffusion du savoir culturel régional et supra régional. Ces réalisations lui méritèrent d'ailleurs de nombreuses reconnaissances publiques au cours des dernières années.

Grâce à la disponibilité de l'équipe du conseil d'administration et du personnel, le Musée Marius-Barbeau a habilement démontré que son

1 savoir faire dépasse les murs de l'institution.
2 Il s'implique dans différents projets
3 patrimoniaux, historiques, récréo-touristiques
4 et économiques et assure une présence soutenue
5 dans les organisations qui ont pour but de faire
6 avancer la culture et le tourisme sous toutes
7 ses formes.
8 Au cours des derniers mois, nous avons suivi les
9 discussions et commentaires émis concernant le
10 redécoupage de la carte électorale,
11 principalement la proposition visant à faire
12 disparaître le comté de Beauce-Nord, et nous
13 sommes d'avis qu'une telle orientation aurait
14 des conséquences très négatives pour notre
15 région et apporterait des embûches
16 additionnelles aux artisans qui, année après
17 année, multiplient les efforts pour assurer le
18 développement de la Beauce.
19 En ce qui nous concerne particulièrement,
20 l'importance de la culture et du tourisme pour
21 le développement d'une région est une notion
22 très difficile à vendre dans le territoire de la
23 Beauce, mais nous constatons depuis quelques
24 années des progrès perceptibles qui nous
25 encouragent à poursuivre nos actions.

1 Cependant, le redécoupage du territoire place
2 une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes.
3 Comme l'ont mentionné différents intervenants,
4 dont le député Janvier Grondin, diverses raisons
5 poussent les représentants de notre région à
6 réclamer le maintien du comté de Beauce-Nord.
7 L'identité beauceronne, la réalité économique,
8 administrative et géographique de la Beauce ne
9 sont que quelques éléments qui réussissent à
10 nous convaincre que la proposition de la
11 Commission est irréaliste et irrecevable
12 puisqu'elle ne tient pas compte de la communauté
13 naturelle qu'est la Beauce.
14 Au cours des cinq (5) dernières années, le
15 conseil d'administration du Musée et un comité
16 de réalisation ont travaillé sans relâche à
17 mettre sur pied une nouvelle exposition
18 permanente qui remplacera celle existante, «La
19 Beauce, pays de légendes et de volonté», qui
20 était appréciée des visiteurs depuis mil neuf
21 cent quatre-vingt-seize (1996).
22 La nouvelle exposition intitulée provisoirement
23 «Interprétation de la Vallée de la Chaudière»
24 est issue d'une préoccupation d'un groupe de
25 passionnés de Beauceville qui ont fait part de

1 leurs réflexions aux membres du conseil
2 d'administration du Musée en ces termes : Du
3 Lac Mégantic au Fleuve St-Laurent, la Vallée de
4 la Chaudière cache jalousement des trésors
5 patrimoniaux qui méritent d'être mis en valeur
6 pour la génération actuelle et celle à venir.
7 Nous connaissons la rivière pour son caractère
8 impétueux, mais nous en ignorons bien des
9 excentricités. Nous connaissons le peuple
10 beauceron comme innovateur, fier, fonceur, mais
11 nous ignorons sa relation étroite avec les
12 Amérindiens qui occupaient le territoire bien
13 avant l'arrivée des Européens et les nombreuses
14 autres communautés d'origines diverses qui ont
15 occupé le territoire avant lui.
16 Le projet «Interprétation de la Vallée de la
17 Chaudière» puise sa raison d'être non seulement
18 dans cette soif de découvrir les traits
19 physiques de notre région, de mettre en valeur
20 les paramètres socio-historiques à l'origine du
21 développement du territoire, mais aussi
22 d'instaurer des outils pédagogiques à l'usage
23 des établissements scolaires.
24 Au cours de notre campagne de financement, nous
25 avons eu l'occasion de vendre les bienfaits de

1 notre projet à de nombreux organismes,
2 entreprises, institutions scolaires,
3 municipalités, etc., qui n'ont pas hésité à
4 devenir des partenaires convaincus de
5 l'importance de se regrouper pour le
6 développement culturel et touristique de la
7 Beauce, bien avant que le ministère de la
8 Culture, des communications et de la Condition
9 féminine du Québec ne confirme son importante
10 participation financière à notre projet, nous
11 avons déjà atteint nos objectifs de levée de
12 fonds provenant du public et du privé.
13 Lorsque nous avons abordé les représentants des
14 municipalités pour solliciter leur collaboration
15 dans la mise en place de sites de mémoire dans
16 différents endroits représentatifs du
17 territoire, la réponse fut très positive. Et
18 c'est avec enthousiasme que la Commission
19 scolaire de la Beauce-Etchemin s'est impliquée
20 également dans la préparation et la diffusion de
21 quatre (4) trousse pédagogiques à l'intention
22 des élèves du primaire et du secondaire.
23 Bref, ce projet que l'on considérait innovateur
24 et ambitieux au départ a vite confirmé son effet
25 rassembleur en prenant forme dans l'exposition

1 permanente du musée, mais en se concrétisant à
2 travers notre région, là où des phénomènes
3 naturels méritent notre attention, là où des
4 bâtisseurs ont vécu, là où des composantes
5 socio-historiques marquent un milieu
6 particulier, aussi parce que les institutions
7 d'enseignement pourront utiliser le matériel
8 pédagogique issu de l'exposition.
9 Et pendant toutes nos activités de recherches et
10 de consultations, un élément majeur prédominait,
11 soit l'importance de faire ressortir le
12 phénomène identitaire beauceron. Le phénomène
13 identitaire, c'est ce qui fait la fierté d'une
14 population qui rassemble les gens, qui les
15 incite à travailler ensemble au développement de
16 leur communauté.
17 Dans les différents mémoires qui ont été déposés
18 à la Commission, on mentionne l'importance de
19 maintenir le sentiment d'appartenance dans les
20 MRC, de ne pas remettre en question l'identité
21 des citoyens envers leur région.
22 On a rappelé que la Rivière Chaudière est une
23 voie naturelle qui a favorisé le développement
24 de la Beauce. De plus, son territoire épouse
25 les limites géographiques de la vallée et des

1 coteaux, formant ainsi des communautés
2 naturelles.
3 Il a été démontré que depuis l'apparition des
4 premières seigneuries en mille sept cent
5 trente-sept (1737), événement fêté d'ailleurs en
6 mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987), il s'est
7 développé chez nous en Beauce des valeurs, des
8 racines, un patrimoine, des institutions qui
9 nourrissent un même fil conducteur nommé
10 sentiment d'appartenance.
11 L'une des préoccupations majeures d'un
12 territoire qui désire progresser consiste à
13 faire croître, à tout le moins conserver sa
14 population, surtout les jeunes, la relève de
15 demain. Et pour cela, comme le mentionne la
16 Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, il
17 est important et nécessaire de développer un
18 sentiment d'appartenance fort et durable.
19 L'expérience vécue au cours des quatre (4)
20 dernières années par les principaux artisans du
21 projet «Interprétation de la Vallée de la
22 Chaudière» et qui se concrétisera dans les
23 prochaines semaines par l'inauguration de
24 l'exposition «La Beauce, mythes et réalités», a
25 permis de confirmer les éléments cités

1 précédemment.
2 Nous croyons qu'en faisant connaître davantage
3 nos origines, les liens qui ont tissé
4 l'histoire, nos particularités, nos
5 réalisations, nous contribuerons à développer le
6 sentiment d'appartenance, notamment chez les
7 jeunes.
8 Mais si nous constatons depuis quelques années
9 des progrès perceptibles au niveau de la
10 reconnaissance de la culture et du tourisme
11 comme outils de développement pour la région, il
12 reste toujours un premier réflexe qui incite
13 d'abord à penser en fonction des intérêts de sa
14 municipalité, de sa MRC, de son comté.
15 Toutefois, devant les résultats obtenus grâce à
16 des projets rassembleurs comme le concours
17 d'oeuvres d'art tenu depuis quatre (4) ans dans
18 les quatre (4) MRC de Beauce-Etchemin, il est
19 évident qu'en se regroupant, on obtient une
20 synergie bénéfique à toute la région. Si au
21 lieu de parler de Beauce-Nord et de Beauce-Sud,
22 on en venait à parler naturellement de la
23 Beauce, une Beauce unique, nos projets
24 touristiques seraient bien plus faciles à
25 vendre.

1 En conclusion, malheureusement le redécoupage
2 proposé va dans le sens contraire et risque de
3 provoquer un effet démobilisateur sur la
4 population. Nous demandons donc que la
5 Commission de représentation électorale qui a
6 formulé une proposition basée principalement sur
7 une formule mathématique révise son analyse et
8 propose une répartition qui tienne davantage
9 compte du sentiment d'appartenance, du phénomène
10 identitaire, des communautés d'intérêt et des
11 activités économiques, ce que le découpage
12 actuel rejoint.

13 Merci messieurs de votre...

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Alors merci également pour votre témoignage sur
16 l'identité beauceronne. C'est là un éclairage
17 intéressant qui fera aussi, c'est sûr, partie de
18 notre réflexion.

19 Merci infiniment.

20 **M. GERVAIS LAJOIE :**

21 Merci. Merci.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Merci. Au revoir.

24 Alors, monsieur le secrétaire?

25 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

1 Je dois vous dire, Monsieur le Président, que
2 nous avons entendu toutes les personnes qui
3 étaient inscrites sur ma liste.
4 Vous me permettrez toutefois de déposer un
5 document qui m'a été remis. En fait, c'est une
6 résolution de l'exécutif de l'Association
7 libérale de Beauce-Nord, document qui sera
8 déposé avec tous les autres mémoires que nous
9 avons entendus aujourd'hui.
10 Peut-être y a-t-il dans la salle d'autres
11 personnes qui voudraient prendre la parole?

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Nous allons donc suspendre... ajourner nos
14 travaux jusqu'à dix-neuf heures (19 h 00). Nous
15 allons reprendre à dix-neuf heures (19 h 00).
16 Alors merci beaucoup pour votre éclairage.

17
18
19
20
21
22

- - - - -
FIN DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
- - - - -

1 notre connaissance vos communautés naturelles?
2 Nous l'avons fait en quatre (4) temps. D'abord,
3 en corrigeant le déficit d'électeurs de
4 Montmagny-l'Islet en l'agrandissant dans le
5 territoire de Kamouraska. Cette nouvelle
6 circonscription serait nommée Côte-du-Sud,
7 faisant ainsi référence à la région historique.
8 Dans un deuxième temps, en recherchant un moyen
9 d'agrandir Frontenac, cette autre exception
10 négative, tout en demeurant dans la région
11 administrative de Chaudière-Appalaches. Ce
12 moyen a été d'abord de proposer la création
13 d'une nouvelle circonscription nommée
14 Beauce-Amiante, une association fondée sur le
15 développement historique entre ces deux (2)
16 secteurs, ainsi que sur le lien routier qui
17 relie Thetford Mines à Vallée Jonction et à
18 Saint-Joseph-de-Beauce. C'est la Route 112.
19 À ce territoire s'ajouteraient aussi les
20 municipalités de la Beauce situées dans cet axe
21 de liaison, dont Frampton, Sainte-Ange et
22 Saint-Jules.
23 Quant à Beauceville, Saint-Alfred et
24 Saint-Victor, qui ne sont pas reliées à cet axe
25 routier, nous suggérons de les regrouper dans

1 Beauce-Sud, circonscription avec laquelle nous
2 leur voyons une continuité naturelle.
3 Troisièmement, afin de corriger le déficit
4 d'électeurs de Bellechasse et de Lotbinière,
5 nous proposons de les équilibrer avec les
6 circonscriptions des Chutes-de-la-Chaudière et
7 de Lévis. S'agissant d'abord de Bellechasse,
8 nous suggérons de lui ajouter la partie de
9 l'arrondissement Desjardins située au sud de
10 l'Autoroute 20, il s'agit essentiellement de
11 l'ancienne Pintendre ainsi que de
12 Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy.
13 Quant à la circonscription de Lévis, elle
14 conserverait toujours les anciennes villes de
15 Lévis et de Saint-Romuald dans notre
16 proposition.
17 Concernant ensuite Lotbinière, il devenait
18 difficile de l'agrandir à l'ouest, car elle
19 s'étend déjà dans la région administrative du
20 Centre-du-Québec dans les secteurs de l'Érable
21 et de Bécancour. Dans notre proposition, nous
22 avons finalement privilégié un meilleur respect
23 des limites de la région administrative et de la
24 MRC. Ainsi, la circonscription proposée de
25 Lotbinière comprendrait donc seulement la MRC de

1 Lotbinière ainsi que tout l'arrondissement des
2 Chutes-de-la-Chaudière ouest de la Ville de
3 Lévis. Ce sont les anciennes municipalités de
4 Bernière, Saint-Nicolas, de
5 Saint-Étienne-de-Lauzon et de Saint-Rédempteur.
6 Dans un dernier temps, nous proposons de
7 déplacer la circonscription des
8 Chutes-de-la-Chaudière dans l'axe de l'Autoroute
9 73 et de la Rivière Chaudière, reprenant en
10 quelque sorte la configuration de l'actuelle
11 circonscription de Beauce-Nord. Les
12 Chutes-de-la-Chaudière regrouperaient donc les
13 anciennes municipalités de Charny, de
14 Saint-Jean-Chrysostôme et de
15 Sainte-Hélène-de-Breakeyville, avec certaines
16 municipalités de la Beauce jusqu'à la hauteur de
17 Sainte-Marie.
18 Voilà qui résume la proposition de délimitation
19 dans la région de Chaudière-Appalaches.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Alors, merci Serge.

22 Maintenant, la parole est à vous, c'est à vous
23 de nous dire vraiment ce que vous souhaitez,
24 quelles suggestions vous pourrez nous faire
25 d'amélioration de notre proposition. Je vous

1 informe que les propos seront enregistrés et
2 seront transcrits pour être ensuite déposés sur
3 notre site Internet, sur notre site Web. Alors,
4 ce qui est important de dire aussi, c'est que
5 les mémoires qui nous sont déposés seront
6 numérisés et également produits sur notre site
7 Web.

8 Alors, sans plus tarder, je vais demander à
9 notre secrétaire, monsieur Fontaine, d'appeler
10 le premier intervenant. S'il vous plaît,
11 monsieur Fontaine.

12 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

13 Oui, Monsieur le président. J'appelle donc
14 monsieur Luc Berthold, monsieur Berthold est
15 maire de la Ville de Thetford-Mines. Et il
16 n'est pas encore arrivé, je crois.

17 Donc, j'appellerai... nous reviendrons à
18 monsieur Berthold un peu plus tard.
19 J'appellerais monsieur Guillaume Saindon.
20 Monsieur Saindon est avocat, il prendra la
21 parole au nom de l'Association de l'action
22 démocratique du Québec des
23 Chutes-de-la-Chaudière, il est accompagné de
24 monsieur Jean-François Roy.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Alors, bonsoir messieurs. Nous vous écoutons.
2 Nous avons votre mémoire.

3 - - - - -

4 **PRÉSENTATION DE M. GUILLAUME SAINDON**

5 - - - - -

6 **M. GUILLAUME SAINDON :**

7 Bonsoir, Monsieur le directeur général des
8 élections, Messieurs les commissaires. C'est
9 pour moi un plaisir de participer à la
10 consultation publique que vous faites dans le
11 cadre du redécoupage de la carte électorale. Je
12 comprends que votre rôle est peut-être un peu
13 ingrat, considérant que des gens se présentent
14 devant vous avec des passions pour leur
15 circonscription électorale et que ces gens-là
16 n'ont peut-être pas une vision globale de la
17 carte politique du Québec, que cette vision-là
18 ne comprend peut-être pas non plus les
19 pourcentages prévus à la loi que vous devez
20 appliquer dans le cadre de votre modification
21 qui est proposée, ce qui fait que j'admire
22 doublement votre travail, comprenant également
23 que nous sommes vendredi soir et que vous avez
24 visité une grande partie du Québec cette
25 semaine.

1 Dans les circonstances, je tenterai d'être bref,
2 je ne vous ferai pas la lecture intégrale du
3 mémoire qui vous a été déposé, vous l'avez
4 devant vous, vous pourrez le faire à tête
5 reposée.
6 Simplement vous dire qu'en tant que représentant
7 de l'exécutif du comté de l'Action démocratique
8 du Québec des Chutes-de-la-Chaudière, nous
9 tenions à vous faire part de nos commentaires
10 sur vos modifications qui sont suggérées à la
11 carte électorale.
12 Notre député cet après-midi, monsieur Marc
13 Picard, vous a fait un exposé qui, selon le
14 mémoire que j'ai eu la chance d'examiner, est
15 sensiblement le même que je vais vous faire ce
16 soir à quelques points près. Monsieur le député
17 a insisté au niveau de la communauté naturelle
18 qui se développe à la Ville de Lévis depuis la
19 fusion municipale, c'est... on peut le voir avec
20 la carte qui est présentée ici, la Ville de
21 Lévis a été fusionnée en deux mille deux (2002).
22 La communauté est en train de se resserrer
23 depuis ce moment. Un des critères qui est prévu
24 justement à l'article 15 de la Loi électorale,
25 c'est les communautés naturelles. Je comprends

1 que vous avez axé autour de l'Autoroute 73 pour
2 la proposition qui est faite, malheureusement,
3 selon la vision que nous en avons en tant que
4 citoyens du comté, c'est que l'Autoroute 73,
5 étant un axe routier important, ne délimite pas
6 de façon appropriée le comté qui devrait... la
7 représentation qui devrait être faite dans le
8 comté.

9 Le comté, tel qu'il est proposé, présente une
10 situation semi-urbaine, semi-rurale, la partie
11 urbaine étant la Ville de Lévis et la Ville de
12 Sainte-Marie, et toutes les autres municipalités
13 avoisinantes étant majoritairement rurales.

14 La Ville de Lévis qui, selon votre proposition,
15 serait maintenant desservie, si on veut, par
16 quatre (4) députés, où trois (3) de ces quatre
17 (4) députés auraient à subir, si on veut, un tel
18 sort avec une partie rurale et une partie
19 urbaine; seulement un seul député, celui de
20 Lévis même, conserverait vraiment une population
21 homogène, soit entièrement urbaine.

22 En ce moment, la Ville de Lévis comporte plus de
23 cent mille (100 000) électeurs, il est difficile
24 de comprendre qu'une telle ville ait à se
25 scinder pour favoriser... aux circonscriptions

1 avoisinantes pour leur permettre d'atteindre le
2 ratio qui est le plus près possible de
3 quarante-sept mille (47 000) électeurs, si je ne
4 me trompe pas.

5 On est conscient que dans la région, la grande
6 région de Chaudière-Appalaches, il y a des
7 comtés qui sont problématiques, vous les avez
8 nommés, monsieur Courville tout à l'heure,
9 principalement Frontenac et Montmagny qui sont
10 en situation d'exception négative, de même que
11 Lotbinière et Bellechasse qui sont critiques en
12 étant près du vingt-cinq pour cent (25 %). Vous
13 n'avez pas mentionné Beauce-Nord, mais il faut
14 considérer qu'elle est quand même en situation
15 négative également.

16 Donc, c'est quatre (4) comtés qui encerclent la
17 Ville de Lévis... cinq (5) comtés, finalement,
18 qui encerclent la Ville de Lévis. C'est certain
19 que s'il y a des modifications à apporter, nous
20 croyons que les modifications devraient plutôt
21 être dans ces comtés qui sont moins urbains que
22 ceux qu'il y a présentement à la Ville de Lévis.
23 Je me permettrai de vous lire un petit extrait
24 du mémoire qui vous est déposé aujourd'hui, ça
25 va me permettre de conclure avec ça. Je vais

1 être très bref, comme je vous l'ai dit.
2 Nous sommes d'opinion que la nouvelle carte
3 électorale rejette les nombreux efforts qui ont
4 été consentis par les autorités municipales, les
5 institutions, les organismes et les citoyens
6 pour créer un sentiment d'appartenance à une
7 seule et même entité, la nouvelle Ville de
8 Lévis. Malgré les défis posés par la nouvelle
9 ville, nous pouvons dire qu'à force de gestes
10 bien planifiés, une unité s'est véritablement
11 créée entre les quartiers. À nos yeux, cette
12 unité qui nous est chère est indispensable pour
13 notre avenir et ne serait en aucun cas
14 encouragée par cette nouvelle carte électorale.
15 Comme parti politique, nous souhaitons que la
16 carte électorale reflète les communautés
17 locales, qu'elle garantisse l'accessibilité aux
18 députés, tout comme une représentation équitable
19 des différentes régions.
20 En agissant conformément à la carte préliminaire
21 que vous avez établie et qui vise à augmenter la
22 population des circonscriptions avoisinantes
23 qui, elles, sont en situation d'exception ou en
24 situation critique, la Commission risque de
25 faire beaucoup d'insatisfaits, au nom d'une

1 statistique, dans notre circonscription de
2 Chutes-de-la-Chaudière qui, elle, pourtant
3 respecte le critère du vingt-cinq pour cent
4 (25 %), étant d'ailleurs en situation positive
5 légèrement.

6 En terminant, je tiendrais à vous mentionner que
7 je suis un citoyen de la circonscription de
8 Chutes-de-la-Chaudière depuis quelques années
9 seulement, citoyen de la Ville de Lévis, et que
10 le sentiment d'appartenance dont je vous parle,
11 je le vis pleinement. On n'a pas besoin de
12 vivre ici depuis cinquante (50) ans pour le
13 sentir, la fusion municipale s'est bien
14 effectuée, les gens ici font partie d'une ville
15 et un des critères qui est prévu justement à
16 l'article 15 de la Loi électorale, c'est les
17 communautés naturelles.

18 Je comprends que vous essayez de tourner autour
19 des axes routiers, c'est un des éléments que
20 vous pouvez utiliser dans... et que vous devez
21 considérer également, nous le comprenons, mais
22 dans le cas de Chutes-de-la-Chaudière, nous
23 croyons que le maintien de la circonscription
24 actuelle serait plutôt approprié.

25 Ça complète mon intervention.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 Alors, merci. Je comprends effectivement que,
3 comme d'autres intervenants sont venus nous le
4 dire, c'est que vous craignez qu'avec notre
5 proposition, nous venions en fait perturber le
6 sentiment d'appartenance qui est en train de se
7 développer avec la nouvelle Ville de Lévis qui
8 date, on le sait, depuis maintenant deux mille
9 un (2001), deux mille deux (2002), donc vous
10 craignez que ce qu'on propose vienne perturber
11 ou empêcher de... que continue de se développer
12 le sentiment d'appartenance ou d'homogénéité qui
13 est en train de se développer. C'est ça, hein?

14 **M. GUILLAUME SAINDON :**

15 Vous avez tout à fait raison. Je me permettrais
16 de rajouter également que c'est difficile pour
17 un député de représenter autant une section
18 rurale qu'une section urbaine dans le même
19 comté, je me vois... je vois difficilement
20 comment le député peut défendre les intérêts de
21 gens qui sont vraisemblablement assez différents
22 alors qu'il doit les représenter du mieux... au
23 mieux qu'il le peut à l'Assemblée nationale.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Merci beaucoup pour votre éclairage, ça va

1 s'ajouter à notre réflexion.

2 **M. GUILLAUME SAINDON :**

3 Ça me fait plaisir, Messieurs les commissaires.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Merci. Bonne soirée.

6 S'il vous plaît, Monsieur le secrétaire, le
7 prochain intervenant.

8 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

9 Je dois vous dire, Monsieur le président, que
10 les trois (3) autres intervenants qui étaient
11 inscrits pour ce soir ne sont pas encore
12 arrivés, ils sont sûrement un peu retardés.
13 Peut-être y a-t-il dans la salle d'autres
14 personnes qui n'étaient pas inscrites et qui
15 souhaiteraient intervenir?

16 Donc, pour le bénéfice des gens qui sont avec
17 nous, nous attendons monsieur Luc Berthold.
18 Nous attendons aussi monsieur André Pomerleau et
19 monsieur Laurent Lessard, et finalement nous
20 attendons monsieur Dumontier, qui fera une
21 présentation avec monsieur Lessard et monsieur
22 François Gendron.

23 Peut-être je peux suggérer une suspension.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Oui. D'accord. Alors, nous allons suspendre en

1 attendant que nos invités viennent nous
2 rejoindre et se présentent devant nous.
3 Alors, je vous remercie.

4 - - - - -

5 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

6 **REPRISE DE LA SÉANCE DE LA SOIRÉE**

7 - - - - -

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
9 Alors, mesdames, messieurs, la Commission
10 reprend ses travaux.
11 Le prochain intervenant, s'il vous plaît,
12 Monsieur le secrétaire.

13 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**
14 Oui, Monsieur le président. J'inviterais donc
15 monsieur André Pomerleau. Monsieur Pomerleau
16 est président de l'Association libérale de
17 Frontenac, il est accompagné de monsieur Laurent
18 Lessard, député de la circonscription électorale
19 de Frontenac, ministre de l'Agriculture, des
20 Pêcheries et de l'Alimentation, ministre
21 responsable de la région de
22 Chaudière-Appalaches.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
24 Alors, Monsieur le ministre, monsieur, nous vous
25 écoutons.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M. LAURENT LESSARD :

Alors, si vous voulez, on va faire une présentation par mon association, l'Association libérale de Frontenac qui va s'exprimer. André Pomerleau est le nouveau président, Guy Lehoux est l'ancien président, qu'on appelle président exécutif.

Monsieur le président, si vous voulez, il pourrait peut-être aussi s'approcher à la table...

Me MARCEL BLANCHET, président :

Certainement.

M. LAURENT LESSARD :

... ça pourrait nourrir nos discussions étant donné qu'il m'accompagne depuis quatre (4), cinq (5) ans. André, donc, a pour nous autres écrit le rapport, donc on aura un échange, si vous voulez.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Très bien.

M. LAURENT LESSARD :

Merci.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, nous vous écoutons.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
PRÉSENTATION DE M. ANDRÉ POMERLEAU
- - - - -

M. ANDRÉ POMERLEAU :

Monsieur le président, Messieurs les commissaires, donc à la suite du dépôt d'une proposition préliminaire prévoyant une nouvelle carte électorale pour le Québec par la Commission de la représentation électorale, l'Association libérale de Frontenac désire, par l'entremise de ce mémoire, mettre de l'avant ses observations et ses commentaires sur l'avenir de la circonscription de Frontenac.

Lors du dépôt de votre document intitulé «La population bouge et la carte électorale change», que j'ai lu à quelques reprises, vous mentionnez trois (3) critères à respecter, soit la représentation effective des électeurs, l'égalité du vote des électeurs, ainsi que le respect des communautés culturelles, donc les trois (3) critères que vous aviez émis au début de votre document.

L'argumentaire... nous ne donnons pas ici, là, une valeur juridique à ce mémoire et l'argumentaire sera plutôt axé sur

1 l'appartenance entourant la question de la
2 représentativité liée au redécoupage de la carte
3 électorale.
4 Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons
5 la position que préconise notre parti face à la
6 proposition préliminaire de la Commission de la
7 représentation électorale. Les deux (2)
8 principes importants qui guident notre pensée
9 sont de conserver le poids politique des régions
10 du Québec et de leur accorder la représentation
11 à laquelle elles ont droit. Ce mémoire évoque
12 des réflexions et des commentaires de
13 l'Association libérale de Frontenac à la lumière
14 de notre compréhension des trois (3) critères
15 mentionnés précédemment et ce, en lien avec
16 l'article 15.
17 La diminution du poids politique de la région de
18 la Chaudière-Appalaches. Regroupant trois cent
19 vingt-deux mille cent soixante-dix-huit
20 (322 178) électeurs répartis en huit (8)
21 circonscriptions électorales, la région de la
22 Chaudière-Appalaches regroupe en moyenne
23 quarante mille deux cent soixante-douze (40 272)
24 électeurs par circonscription.
25 À l'annexe 2 de votre rapport, de votre document

1 intitulé «La population bouge, la carte
2 électorale change», vous proposez un seuil
3 maximum et minimum de vingt-cinq pour cent
4 (25 %) par rapport à la moyenne provinciale par
5 circonscription électorale que vous fixez à
6 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207).
7 Dans cette optique, la région de la
8 Chaudière-Appalaches atteint l'objectif visé,
9 soit environ moins dix pour cent (-10 %).
10 De mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) à
11 deux mille sept (2007), le nombre d'électeurs
12 dans la région Chaudière-Appalaches a augmenté
13 de sept point cinq pour cent (7.5 %). Est-ce
14 que cette croissance démographique qui encourage
15 l'occupation dynamique de notre territoire
16 justifie une refonte de la carte électorale
17 proposant l'élimination d'un représentant des
18 citoyens dans cette région à l'Assemblée
19 nationale du Québec?
20 De plus, nous constatons que les
21 circonscriptions électorales de Frontenac avec
22 trente-trois mille deux cent quatre-vingt-cinq
23 (33 285) électeurs et de Montmagny-l'Islet avec
24 trente-deux mille zéro cinquante-sept (32 057)
25 électeurs sont en deçà du seuil minimal requis.

1 Est-ce que cette situation justifie réellement
2 la perte d'une circonscription pour toute la
3 région de la Chaudière-Appalaches?
4 Dans une région comme la nôtre, ces deux (2)
5 dernières questions revêtent une importance
6 particulière. Pour nous, un député doit offrir
7 un service accessible et de proximité à la
8 population de son comté. L'élimination d'un de
9 ses représentants aurait comme conséquence
10 première d'agrandir la délimitation des
11 circonscriptions actuelles et ainsi éloigner les
12 électeurs de leur député. Cette perte
13 d'accessibilité et de proximité aurait donc pour
14 effet de diminuer la participation des citoyens,
15 tout en affectant à la négative l'intérêt du
16 citoyen envers la politique.
17 L'article 15 de la Loi électorale n'assure-t-il
18 pas une accessibilité adéquate à son député en
19 fonction des réalités géographiques, des
20 frontières naturelles ainsi que des territoires
21 des municipalités locales?
22 Notre objectif n'est pas de freiner une
23 modification à la carte électorale. Bien au
24 contraire, nous croyons que l'espace -
25 l'exercice de redécoupage actuel doit se faire,

1 mais dans le respect de l'appartenance des
2 communautés naturelles et des diverses réalités
3 rencontrées sur le territoire de la région, en
4 particulier pour la circonscription électorale
5 de Frontenac.
6 La circonscription maintenant électorale, la
7 situation historique. Depuis près de cent (100)
8 ans, pour être plus précis en mil neuf cent
9 douze (1912), la circonscription de Frontenac a
10 vécu le redécoupage de ses limites à plusieurs
11 reprises, deux (2) phases constituent
12 l'évolution de ce territoire électoral.
13 De mil neuf cent douze (1912) à mil neuf cent
14 soixante-douze (1972), le comté de Frontenac
15 s'est développé autour des municipalités rurales
16 entourant la Ville de Lac Mégantic. Le
17 redécoupage de mil neuf cent soixante-douze
18 (1972) a recentré cette circonscription
19 électorale autour de Thetford, la ville centre.
20 Grâce à des institutions communes, à des
21 services partagés entre citoyens et à un
22 sentiment d'appartenance qui se solidifie depuis
23 près de quarante (40) ans, la circonscription de
24 Frontenac a su se doter d'une identité propre et
25 forte malgré les changements apportés au cours

1 des dernières décennies. Nous avons pu
2 constater au fil des années à quel point il fut
3 difficile d'établir et d'accentuer un sentiment
4 d'appartenance fort comme celui qu'éprouve la
5 communauté de Frontenac pour son comté.
6 Outre la modification de mil neuf cent
7 soixante-douze (1972) dans laquelle Frontenac se
8 voyait ajouter des municipalités faisant partie
9 des comtés de Beauce, de Mégantic et de Wolfe,
10 c'est un extrait qui est cité plus bas, toutes
11 les autres modifications à apporter à la carte
12 électorale touchaient les municipalités de la
13 circonscription Lotbinière.
14 Après les changements apportés en deux mille un
15 (2001), soit le retrait de la municipalité de
16 Saint-Ferdinand, la circonscription de Frontenac
17 fut alors constituée de seize (16) des dix-neuf
18 (19) municipalités de la MRC de l'Amiante. Ces
19 municipalités étaient les suivantes, Adstock,
20 Disraléi, paroisse et village, East-Broughton,
21 Irlande, Kinnear's Mills, Sacré-Coeur-de-Jésus,
22 Saint-Adrien-d'Irlande, Sainte-Praxède,
23 Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Jacques-le-Majeur,
24 Saint-Jean-de-Bréboeuf, Saint-Joseph-de-
25 Coleraine, Saint-Julien, Saint-Pierre-de-

1 Broughton et Thetford Mines.
2 À l'époque, nous adhérons à ce choix logique,
3 administratif et politique. Ainsi, nous
4 comprenons le pourquoi de l'ajout de la
5 communauté d'intérêt naturel à la
6 circonscription de Frontenac.
7 Mouvement et appartenance. Depuis plus de
8 quarante (40) ans, l'ensemble des intervenants
9 de la circonscription de Frontenac a su
10 développer et adapter ses différentes instances
11 et institutions à ses réalités en fonction de sa
12 situation géographique. Le comté de Frontenac
13 est constitué des municipalités regroupées dans
14 la MRC de l'Amiante. Cependant, avec les
15 délimitations actuelles, trois (3)
16 municipalités, qui sont Beaulac-Garthby,
17 Sainte-Clotilde-de-Beauce et Saint-Fortunat, de
18 cette MRC ne faisaient pas partie de la
19 circonscription de Frontenac et y sont intégrées
20 maintenant dans votre proposition.
21 Nous comprenons et appuyons la proposition
22 visant à ajouter les municipalités Beaulac, qui
23 fait partie de Richmond actuellement,
24 Sainte-Clotilde, qui fait partie de Beauce-Sud,
25 Saint-Fortunat qui fait aussi partie de

1 Richmond, qui sont manquantes à la MRC de
2 l'Amiante et qui actuellement ne se retrouvent
3 pas dans la délimitation du comté de Frontenac.
4 À cette liste, dans la Commission de la
5 représentation électorale, s'ajoute la
6 municipalité de Saint-Ferdinand qui, elle aussi,
7 ne fait pas partie de la circonscription. Cette
8 dernière partage toutefois les différents
9 services offerts par la région de Thetford,
10 notamment au système d'éducation primaire et
11 secondaire, et aussi à l'offre informatique...
12 touristique, excusez -- une déformation
13 professionnelle -- nous pouvons également
14 comprendre ce choix.
15 De plus, la Commission propose l'ajout à la
16 circonscription de Frontenac d'autres
17 municipalités qui font actuellement partie de
18 celle de Beauce-Nord. Cette circonscription est
19 séparée par un élément bien naturel qui est la
20 Rivière Chaudière. Cette rivière qui coule du
21 sud au nord, du Lac Mégantic jusqu'au Fleuve
22 Saint-Laurent, illustre le mouvement naturel
23 ainsi que le sentiment d'appartenance des gens à
24 leur rive respective.
25 D'un côté, les paroisses de Saint-Sévérin, de

1 Saint-Frédéric, de Saint-Jules et non la ville,
2 mais le village de Tring Jonction, c'est une
3 erreur, une petite coquille qu'on a oubliée, là,
4 c'est un village, Tring Jonction, ont une
5 mouvance naturelle vers les services offerts par
6 les instances de la région de l'Amiante. Selon
7 nous, ce comportement est compréhensible
8 puisque'il est foncièrement naturel.
9 Or, le Centre de santé et services sociaux, le
10 Centre local de développement ainsi que le
11 Centre local d'emploi sont fréquentés par la
12 majorité des gens habitant la rive ouest de la
13 Rivière Chaudière, car, encore une fois, ils
14 vont naturellement vers leur pôle d'attraction,
15 soit la Ville de Thetford Mines.
16 À l'opposé, à l'est de la rivière, nous
17 retrouvons la municipalité de Frampton, les
18 paroisses de Saint-Ange, de
19 Saint-Odilon-de-Cranbourne et la Ville de
20 Saint-Joseph-de-Beauce. Ces communautés
21 beauceronnes n'ont aucun lien naturel avec la
22 circonscription de Frontenac. D'ailleurs, lors
23 du dépôt de son rapport le vingt-trois (23)
24 avril dernier, le maire de
25 Saint-Joseph-de-Beauce, monsieur Cliche,

1 mentionnait, et je cite : «Il est clair qu'en
2 plus de notre très grand intérêt à demeurer
3 Beaucerons, nous ne voyons aucune affinité à
4 cohabiter avec Frontenac.» Nous aimons bien les
5 Beaucerons, mais on n'a pas le même intérêt.
6 La Commission de la représentation électorale
7 fait abstraction à un concept qui peut leur
8 échapper, deux (2) rives, deux (2) réalités.
9 Les institutions maintenant. À la fin des
10 années quatre-vingt-dix (90) et au début des
11 années deux mille (2000), la région de Thetford
12 a été ébranlée à la suite du déclin du secteur
13 minier. À l'heure actuelle, nous rebâtissons
14 une économie diversifiée et forte grâce aux
15 différents intervenants, aux institutions
16 locales, et plus particulièrement grâce à la
17 volonté entrepreneuriale des gens de la région.
18 Il s'est donc créé, à travers cette
19 reconstruction, une solidarité sociale et
20 culturelle qui, aujourd'hui, unit les gens de
21 cette communauté. Les différentes organisations
22 locales gouvernementales et privées ont toujours
23 bien démontré le lien naturel présent entre les
24 différents maillons de la population. Cette
25 phase nous a éveillés à la nécessité de

1 maintenir les services gouvernementaux en région
2 et à poursuivre notre engagement en ce sens.
3 Que ce soit via le Centre local d'emploi de
4 Thetford, la Chambre de commerce de la région de
5 l'Amiante, la Commission scolaire des
6 Appalaches, le Centre de santé et des services
7 sociaux de la région de Thetford, le cégep de la
8 région de Thetford, le Palais de justice de
9 Thetford Mines, Tourisme Amiante, la Société
10 d'aide au développement des collectivités de la
11 région de l'Amiante, ou encore par la Société
12 des développements économiques de la région de
13 Thetford, soit le CLD, tous travaillent en
14 collaboration avec les municipalité de la MRC de
15 l'Amiante et avec les municipalités limitrophes.
16 Selon nous, ces exemples démontrent le type de
17 liaison que forme une communauté naturelle telle
18 que mentionnée à l'article 15 de la Loi
19 électorale. Et ces liens-là ont amené plusieurs
20 industries à venir s'établir à Thetford et dans
21 la région.
22 Identification au nom. Finalement, nous voulons
23 apporter un dernier élément auquel nous ne
24 souhaitons pas, à votre attention, soit le choix
25 de Beauce-Amiante comme nom de la

1 circonscription. Jusqu'à présent, aucune
2 représentation à cet effet n'a été effectuée.
3 Nous voulons le maintien du nom de Frontenac et
4 ce, peu importe le redécoupage proposé pour des
5 raisons historiques identitaires. Nous nous
6 sommes développés et unis autour de ce nom dont
7 la population est fière aujourd'hui.
8 Et en guise de conclusion, considérant les
9 différents arguments mentionnés dans ce mémoire,
10 nous sommes convaincus que des modifications à
11 la carte électorale peuvent être apportées sans
12 pour autant provoquer des changements drastiques
13 au niveau du paysage politique local et
14 régional.
15 Les objectifs fixés à l'annexe 2 de votre
16 document intitulé «La population bouge, la carte
17 électorale change» peuvent être comblés par
18 l'ajout de municipalités ayant un lien naturel
19 avec le pôle d'attraction de l'actuel
20 circonscription de Frontenac. Nous maintenons
21 donc notre position, nous croyons que les
22 objectifs peuvent être atteints sans diminuer le
23 poids politique de la région et sans bouleverser
24 les délimitations de la circonscription
25 électorale de Frontenac et des autres

1 circonscriptions de Chaudière-Appalaches.

2 **M. LAURENT LESSARD :**

3 Alors, merci.

4 **M. ANDRÉ POMERLEAU :**

5 Merci.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 Merci, monsieur.

8 - - - - -

9 **PRÉSENTATION DE M. LAURENT LESSARD**

10 - - - - -

11 **M. LAURENT LESSARD :**

12 Alors, si vous voulez, Monsieur le président,
13 au sujet de... peut-être complémentaire,
14 évidemment le mémoire reprend deux (2) aspects
15 importants, à savoir le proportionnel et la
16 représentation, je pense que le maintien est
17 l'objectif d'avoir huit (8) représentants à
18 Chaudière-Appalaches tenant compte et de notre
19 poids politique, qui veut être maintenu, en
20 voyant qu'il y a une croissance quand même à
21 Chaudière-Appalaches, et on est peut-être les
22 seuls à dire : «Oui, on veut maintenir huit
23 (8)», mais on est prêt aussi à voir un
24 redécoupage de notre circonscription en tenant
25 compte de notre communauté naturelle.

1 D'ailleurs, la Commission, tantôt, politique
2 régionale fera une présentation un peu en ce
3 sens. On voit bien qu'il y a des limitations
4 naturelles, moi-même en Chaudière... dans le
5 comté de Frontenac, on l'exprimait, j'ai
6 dix-neuf (19) MRC, j'en ai seize (16) qui sont
7 dans mon comté, trois (3) autres qui assistent à
8 toutes mes réunions de MRC, je comprenais
9 naturellement que ces municipalités-là
10 pourraient s'y retrouver.

11 Toutefois, quand on regarde le découpage que
12 vous avez présenté, honnêtement, nous, quand je
13 le regardais, je n'aurais même pas rêvé d'avoir
14 un découpage comme ça. Parce que le découpage
15 tel qu'on le propose, on s'en va nécessairement
16 d'est en ouest, alors donc vers des communautés,
17 puis les premières, bon, peut-être ne
18 surprennent pas tellement parce que quand on
19 regarde Sacré-Coeur-de-Jésus, le voisin de
20 Sacré-Coeur-de-Jésus, on comprend, Saint-Jules,
21 Tring Jonction, Saint-Séverin, Saint-Frédéric,
22 mais notre exercice n'aurait jamais pensé
23 dépasser la Rivière Chaudière parce que là toute
24 comparaison arrête nécessairement.

25 Il a bien beau y avoir deux cent cinquante (250)

1 personnes de mon comté qui travaillent à
2 l'abattoir à Vallée Jonction, mais là s'arrêtera
3 la communauté naturelle. Ils vont travailler à
4 Vallée Jonction, ils demeurent toujours chez
5 nous.
6 Et honnêtement, quand je passe l'autre côté,
7 j'ai beau chercher une justification de voir à
8 atteindre un chiffre, mais j'aurais plutôt pensé
9 qu'on aurait pu s'étendre plutôt naturellement,
10 en respectant les institutions, je ne sais pas,
11 Stratford, qui est dans notre... qui est juste
12 au sud de Disraéli, qui est une petite
13 communauté, dont la commission scolaire, on a le
14 transport, on a un lac. Moi, j'aurais même
15 pensé peut-être Lambton dans lequel on partage
16 le grand Lac Saint-François, dans lequel
17 nécessairement on est obligé de passer par là à
18 quelque part pour se retrouver à Disraéli.
19 J'aurais pensé à Inverness, Inverness qui est
20 tout près de Saint-Jacques-de-Leeds, qui est
21 tout près de Saint-Jean-de-Bréboeuf. J'aurais
22 pensé à Sainte-Sophie-d'Halifax qui, en
23 réintroduisant Saint-Ferdinand-d'Halifax, aurait
24 été peut-être une communauté naturelle.
25 Nécessairement, quand on regarde l'atteinte de

1 l'objectif d'avoir un poids plus proportionnel
2 de mon comté, qui est à trente-trois mille
3 (33 000) électeurs, j'aurais compris
4 naturellement qu'en s'agrandissant un peu... tu
5 sais, Sainte-Clotilde, honnêtement, personne
6 soulève le fait qu'on a des relations, on a des
7 commissions scolaires, on travaille dans les
8 parcs industriels, le monde demeure là ou
9 reste... demeure à East-Broughton mais travaille
10 à Sainte-Clotilde, demeure à Sainte-Clotilde
11 mais travaille à East-Broughton.
12 Quand on brasse la communauté naturelle
13 d'intérêt, honnêtement je n'aurais pas été
14 surpris de voir un découpage de la sorte. Mais
15 quand je vois l'intrusion s'en aller jusqu'à la
16 rivière, je dis : «O.K., ils ont tenu compte de
17 cet effort-là de la communauté naturelle», même
18 si tous les services, là... parce qu'on parle
19 des services ambulanciers, c'est la Beauce, il y
20 en a... à l'hôpital, ils vont à
21 Saint-Georges-de-Beauce, il y en a qui viennent
22 à Thetford Mines, le Centre local d'emploi,
23 dépendamment où est-ce que tu travailles, les
24 familles ont changé. Il y a des familles qui
25 demeurent à Tring, mais il y en a un qui

1 travaille à Thetford, puis l'autre travaille à
2 Saint-Joseph ou à Sainte-Marie, ils ont choisi
3 un lieu d'habitation pour tenir compte des
4 distances puis de conciliation famille/travail.
5 Mais honnêtement et sincèrement, puis j'adore
6 les Beaucerons, et quand je passe l'autre côté,
7 puis je les regarde dans les yeux les Frampton,
8 puis Saint-Odilon, là je dois dire... bien là,
9 je ne la trouve pas la... je ne la trouve pas la
10 raison. Puis parfois, quand la raison qu'on...
11 on n'est plus capable de l'expliquer,
12 honnêtement on a de la difficulté après ça à
13 trouver les bons arguments par rapport à ça.
14 Alors, non pas que je ne veux pas les
15 représenter, la seule affaire, c'est quand on se
16 voit, des Saint-Odilon puis moi, on se dit :
17 «Qu'est-ce qu'ils ont bien pu faire pour arriver
18 à ce découpage-là?» Si moi, je l'avais
19 présenté, je pense je n'aurais pas...
20 honnêtement, en partant, je pense je n'aurais
21 pas eu de crédibilité. Ils ont dit : «Lessard
22 s'est trafiqué une patente, puis il les a amenés
23 l'autre bord, puis jusqu'à Saint-Odilon.»
24 Je comprends que vous avez fait des choix, je
25 comprends que vous avez essayé d'atteindre un

1 objectif, puis c'est correct, ce n'est sûrement
2 pas simple, ce n'est pas surprenant qu'on a des
3 commissions. Mais quand j'arrive à là, moi,
4 honnêtement, passé la rivière, je dis : «Je n'en
5 ai plus d'argument», alors... alors que j'avais
6 beaucoup d'arguments pour d'autres municipalités
7 qui... bon, des fois, il faut fouiller ou
8 travailler un peu plus fort pour trouver la
9 communauté naturelle, quels sont les liens
10 d'attache, qu'est-ce qui nous rattache,
11 qu'est-ce qui nous rassemble et, comme ça, on
12 est plus fort. Parce qu'une fois que vous allez
13 avoir terminé tout le redécoupage de la carte,
14 nous, on va avoir à vivre avec. On va avoir à
15 travailler ensemble, à rebâtir des choses, comme
16 on l'a fait.

17 Et c'est pour ça que Frontenac, puis aussi
18 l'Association libérale, en général de la... de
19 toute Chaudière-Appalaches dit : on n'a pas peur
20 des changements en fonction qu'on maintient, un,
21 le nombre; puis deuxièmement, on a des voisins,
22 on est du monde accommodant, on est capable de
23 trouver, puis de se rassembler en autant que ça
24 tient la route.

25 Alors, c'est un peu dans ce sens-là que quand on

1 proposait de... bien, regardons peut-être vers
2 Stratford, regardons vers Inverness, regardons
3 vers Sainte-Sophie, avant de s'étendre pour
4 atteindre l'objectif du nombre. Puis là, c'est
5 sûr, vous allez me dire : «Ça a des impacts
6 ailleurs et des redécoupages», mais on aimait
7 vous présenter notre façon de le voir, notre
8 façon de le faire, notre façon que... le Québec
9 est tissé serré, il a été tricoté une maille...
10 mais tricoté serré et c'est comme ça qu'on a
11 passé à travers des épreuves, à travers même des
12 redécoupages. Rappelez-vous dans... les
13 commissions scolaires qui se sont, à un moment
14 donné, regroupées sur l'ensemble de territoires
15 plus grands qui, nécessairement, ne
16 représentaient pas nécessairement seulement les
17 MRC. On a été capable de vivre ça.
18 Ça amène parfois des déchirements, ça amène
19 parfois le questionnement : «Est-ce que lui qui
20 est au bout est aussi bien servi que lui qui est
21 au milieu?», et cetera, hein. Quand on fait des
22 lignes, nécessairement il y a des gens qui se
23 questionnent : «Est-ce que leur...
24 l'appartenance est plus vers l'autre secteur?»
25 Exemple Garthby-Beaulac, même s'ils viennent

1 chez nous, Saint-Fortunat, même s'ils font
2 partie de la MRC, ils ont aussi une histoire,
3 une tradition à vous conter, d'ailleurs je pense
4 qu'ils l'ont fait, en disant qu'ils étaient plus
5 naturellement attachés au bout du comté de mon
6 collègue de Richmond.
7 Mais quand on les met tout ensemble, on se dit :
8 «Il me semble qu'on aurait... ce serait plus
9 simple à comprendre et à expliquer si la
10 communauté naturelle avait pris cette
11 ampleur-là.»
12 Alors, c'est dans ce sens-là qu'on voulait vous
13 présenter, là, ce que sont les remarques
14 concernant le comté de Frontenac, et moi-même
15 comme Ministre de Chaudière-Appalaches,
16 nécessairement que sur le nombre de
17 représentants... d'ailleurs, vous savez, on a
18 posé des gestes au niveau politique aussi pour
19 être sûr que -- je comprends votre démarche par
20 rapport à la loi actuelle, la question est à un
21 niveau plus élevé, à savoir comment on va
22 représenter les régions du Québec sachant qu'il
23 y a un déplacement de la population vers la
24 Montérégie, alors quelle sorte de Québec on veut
25 lorsqu'il y a de la population qui se déplace,

1 mais le territoire reste occupé. Mes villages
2 restent mes villages; même s'ils sont moins
3 nombreux, on est le même village.
4 Alors donc, c'est pour ça qu'on a posé une autre
5 question avant que vous entrepreniez vos
6 travaux, on maintient cette importance-là
7 d'avoir et l'occupation du territoire, et
8 l'accessibilité à un député, tout en comprenant
9 que la population a grandi d'un million de
10 voteurs et Chaudière-Appalaches, quand même,
11 présente un portrait quand même assez
12 intéressant.
13 Alors moi, ça complète ma présentation, là,
14 concernant ce volet-là. Je ne sais pas si vous
15 avez...
16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
17 D'une part, on vous remercie, Monsieur le
18 ministre et monsieur Pomerleau, pour nous avoir
19 renseignés et éclairés davantage sur la
20 communauté naturelle de Frontenac. On n'avait
21 eu pas beaucoup d'information, on en a eu
22 beaucoup sur la Beauce, mais pas vraiment
23 beaucoup sur votre région. Alors ça, ça va nous
24 éclairer beaucoup.
25 Au départ, évidemment, on se disait que l'axe

1 Thetford-Vallée Jonction nous apparaissait
2 quelque chose d'intéressant. Alors, ce qu'on a
3 entendu, et on l'a entendu beaucoup, c'est qu'il
4 y a une rivière, puis d'un côté ce n'est pas
5 pareil comme de l'autre, là, puis même près de
6 la rivière, il peut y avoir des problèmes aussi.
7 Alors, à partir de là, on a bien saisi
8 finalement qu'est-ce qui est davantage pour vous
9 votre communauté naturelle.
10 Vous avez déjà même quelques pistes que vous
11 nous suggérez, mais évidemment il va falloir
12 voir l'impact que ça a sur les voisins, hein.
13 C'est un peu un jeu de domino, là, surtout que
14 vous savez qu'il y en a d'autres autour qui
15 sont... Lotbinière, par exemple, qui sont un peu
16 fragiles. Alors, on a entendu pour Beauce-Nord,
17 on a entendu pour... bon.
18 On va vraiment réfléchir beaucoup et déjà, déjà
19 on est à l'oeuvre, là. Écoutez, depuis qu'on
20 est passé à Saint-Joseph-de-Beauce, là, nos
21 équipes de spécialistes sont à... ça travaille
22 de pied ferme pour élaborer différentes
23 hypothèses. On en regarde des hypothèses, puis
24 on espère, en tout cas, en arriver à quelque
25 chose qui ne sera pas parfait, qui va faire

1 l'objet de critiques, ça, c'est sûr qu'il y en a
2 qui ne seront pas contents même avec la version
3 finale qu'on va déposer, mais on pense, en tout
4 cas, que ça va être une amélioration par rapport
5 à ce qui a été vraiment décrié dans beaucoup
6 d'endroits jusqu'à maintenant.

7 **M. ANDRÉ POMERLEAU :**

8 Un peu d'information que je pourrais ajouter
9 aussi, c'est que Sainte-Sophie-d'Halifax a déjà
10 fait partie de Frontenac, Inverness a déjà été
11 le chef lieu de Frontenac.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Ah oui?

14 **M. ANDRÉ POMERLEAU :**

15 Et ils changent effectivement... d'une façon ou
16 de l'autre, ils changent de circonscription dans
17 le projet de carte que vous proposez.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Élément intéressant.

20 **M. LAURENT LESSARD :**

21 On a fait l'appel au nom, Monsieur le président,
22 ce n'est pas anodin aussi, vous savez,
23 Frontenac, c'est... chez nous, on est rendu que
24 le boulevard s'appelle Frontenac. Il y a des
25 institutions qui ont beaucoup changé, qui

1 sont... et on disait : «Si vous maintenez le
2 comté de Frontenac tel quel avec quelques
3 modifications, on voudrait qu'il s'appelle
4 Frontenac». Puis à tout le moins, s'il devait
5 être plus grand, il devrait s'appeler au moins
6 Frontenac-Beauce-Frontenac. Honnêtement, si
7 on... vous deviez faire le choix d'aller vers la
8 carte que vous proposez, à tout le moins le mot
9 Beauce est important pour nous autres aussi.
10 Alors... et les Beaucerons, honnêtement, ça a
11 éveillé quelque chose de fort.
12 Rappelez-vous, moi, je viens d'East-Broughton
13 et, dans le temps, East-Broughton était dans la
14 Beauce. Et au fil des redécoupages, on a été un
15 peu mêlé avec tout ça, de temps en temps au
16 provincial, on était dans la Beauce; au fédéral
17 on ne l'était pas. Finalement, on est passé
18 dans la circonscription de Frontenac. Et je
19 comprends les Beaucerons qui ont le même
20 discours, c'est historique, là, la Beauce, c'est
21 un lieu, c'est quelque chose de fort, à tout le
22 moins si vous deviez aller jusqu'à faire un
23 mariage de régions, un, Frontenac doit être
24 maintenu comme nom et, deuxièmement, le nom de
25 Beauce doit apparaître dans quelques noms que

1 vous pouvez donner à cette appellation de la
2 nouvelle circonscription.

3 Alors, je le tiens, je le maintiens, je le
4 réitère, pour moi, la Beauce, c'est très
5 important, autant que le nom de Frontenac auquel
6 on s'est habitué pendant quarante (40) ans, il
7 est important aussi.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Merci beaucoup, messieurs, pour votre éclairage,
10 très intéressant.

11 **M. LAURENT LESSARD :**

12 Merci beaucoup. Bonne soirée.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 S'il vous plaît, Monsieur le secrétaire,
15 prochain intervenant.

16 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

17 Oui, j'appellerais maintenant monsieur Yvan
18 Dumontier. Monsieur Dumontier est président de
19 la Commission politique régionale
20 Chaudière-Appalaches du parti libéral du Québec.
21 Il est accompagné notamment de monsieur Laurent
22 Lessard et de maître François P. Gendron.

23 **M. LAURENT LESSARD :**

24 (Inaudible).

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Avec plaisir, Monsieur le ministre.

2 **M. LAURENT LESSARD :**

3 Je vais leur laisser la parole.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Alors, bonsoir messieurs.

6 **M. YVAN DUMONTIER :**

7 Bonsoir.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Nous vous écoutons.

10 - - - - -

11 **PRÉSENTATION DE M. YVAN DUMONTIER**

12 - - - - -

13 **M. YVAN DUMONTIER :**

14 Alors, Monsieur le président, Messieurs les
15 commissaires, la Commission politique régionale
16 Chaudière-Appalaches du Parti libéral du Québec
17 regroupe des représentants des exécutifs
18 libéraux des huit (8) circonscriptions de la
19 région administrative Chaudière-Appalaches.

20 Notre mémoire présentera dans un premier temps
21 la région et le portrait sommaire des
22 circonscriptions actuelles pour ensuite décrire
23 les modifications proposées par le rapport de la
24 Commission de la représentation électorale.
25 Nous soumettrons alors nos représentations sur

1 la proposition à la lumière des critères établis
2 par l'article 15 de la Loi électorale. Nous
3 démontrerons de plus que la croissance du nombre
4 d'électeurs dans la région justifie le maintien
5 de son poids politique actuel.
6 Enfin, nous soumettrons des suggestions qui,
7 selon nous, susciteraient un renforcement de
8 l'appartenance à la région et de la cohésion
9 entre les intervenants qui s'est développée
10 depuis plus de trente (30) ans.
11 La région Chaudière-Appalaches comprend
12 actuellement huit (8) circonscriptions
13 électorales comportant trois cent vingt-deux
14 mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (322 397)
15 électeurs. Historiquement, la division
16 territoriale s'est basée sur l'axe nord-sud,
17 respectant la ligne des seigneuries d'autrefois
18 ainsi que le cours des rivières du versant nord
19 des Appalaches vers le Fleuve Saint-Laurent.
20 Nous retrouvons dans la région un certain nombre
21 de pôles naturels ainsi que d'importants axes de
22 communication.
23 La Ville de Montmagny, partie de la
24 circonscription de Montmagny-l'Islet, constitue
25 le pôle naturel à l'est de la région.

1 La Ville de Lévis constitue le pôle centre nord
2 de la région, elle comprend les deux (2)
3 circonscriptions urbaines que sont Lévis et
4 Chutes-de-la-Chaudière.
5 Le pôle sud de la région est Ville de
6 Saint-Georges située dans la circonscription de
7 Beauce-Sud alors que le pôle sud-ouest est la
8 Ville de Thetford Mines située dans la
9 circonscription de Frontenac.
10 Le centre naturel de la région
11 Chaudière-Appalaches se trouve dans l'axe
12 Sainte-Marie, Saint-Joseph, Beauceville, le long
13 de la Rivière Chaudière, actuellement partie de
14 la circonscription de Beauce-Nord.
15 Enfin, le nord-ouest de la région est occupé par
16 la circonscription de Lotbinière, presque
17 entièrement agricole, tout comme celle de
18 Bellechasse située au sud-est. Les principaux
19 axes routiers sont les autoroutes 20 et 73 et
20 les routes 112, 116, 132 et 173.
21 La délimitation actuelle des circonscriptions
22 répond à des préoccupations historiques et
23 géographiques. Les modifications aux
24 délimitations lors des dernières révisions de la
25 carte électorale ont toujours respecté ces

1 préoccupations.

2 Le pôle principal de la région est la Ville de
3 Lévis qui comprend les circonscriptions de Lévis
4 et de Chutes-de-la-Chaudière alors que se
5 trouvent, à l'est, les circonscriptions de
6 Montmagny-l'Islet et Bellechasse; au centre, les
7 circonscriptions de Beauce-Nord et de
8 Beauce-Sud; et à l'ouest, celles de Lotbinière
9 et de Frontenac.

10 La circonscription de Montmagny-l'Islet est
11 issue du mariage des circonscriptions de
12 Montmagny et de l'Islet qui existaient depuis
13 dix-huit cent soixante-sept (1867). Tout comme
14 celle de Bellechasse, elle est située sur l'axe
15 nord-sud du Fleuve Saint-Laurent jusqu'à la
16 frontière américaine. Montmagny-l'Islet possède
17 des activités industrielles, commerciales,
18 agricoles et forestières alors que Bellechasse
19 héberge principalement des activités agricoles
20 et forestières.

21 Les circonscriptions de Lévis et de
22 Chutes-de-la-Chaudière englobent le territoire
23 de la Ville de Lévis. Ces deux (2)
24 circonscriptions sont presque entièrement
25 urbaines, mais leurs activités sont

1 principalement industrielles et commerciales, on
2 y retrouve plusieurs services à la population.
3 La création de la circonscription des
4 Chutes-de-la-Chaudière, en mil neuf cent
5 quatre-vingt-neuf (1989), résulte de
6 l'urbanisation de la rive-sud de Québec dans les
7 années soixante-dix (70) et quatre-vingt (80).
8 Au sud de la Ville de Lévis, on retrouve, le
9 long de l'axe de la Rivière Chaudière,
10 premièrement la circonscription de Beauce-Nord,
11 créée en mil neuf cent soixante-treize (1973),
12 qui comprenait à l'origine la Ville de
13 Saint-Jean-Chrysostôme, à cette époque une
14 municipalité à caractère agricole.
15 Avec l'urbanisation, cette ville a été intégrée
16 à la circonscription des Chutes-de-la-Chaudière
17 lors de sa création. Il en résulte que
18 Beauce-Nord reflète actuellement ce qui est
19 comme la partie nord de la région historique de
20 la Beauce sur l'axe naturel nord-sud de la
21 Rivière Chaudière, de la municipalité de
22 Saint-Lambert jusqu'à la Ville de Beauceville.
23 La circonscription de Beauce-Sud comprend le
24 bassin versant nord des Appalaches. Cette
25 circonscription s'étend du nord au sud le long

1 de l'axe de la Rivière Chaudière et de la Route
2 173, de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins
3 jusqu'à la frontière américaine.
4 L'ouest de la région Chaudière-Appalaches
5 comprend les circonscriptions de Frontenac au
6 sud et de Lotbinière au nord. La
7 circonscription de Frontenac a comme pôle la
8 Ville de Thetford Mines et les activités
9 minières ont longtemps constitué ses principales
10 activités. Elle se distingue de sa voisine au
11 nord dont l'activité principale est
12 l'agriculture.
13 Voilà rapidement le portrait de la région
14 Chaudière-Appalaches et de ses circonscriptions
15 électorales.
16 La création dans les trente (30) dernières...
17 dans les dernières trente (30) années de
18 structures administratives, telles la région,
19 les MRC, les CLD, les CRÉ et autres, a permis
20 aux différents intervenants de développer un
21 sens d'appartenance à la région et à ses
22 circonscriptions. Ce sens d'appartenance
23 respecte la spécificité de ses composantes et
24 permet à tous de travailler ensemble au
25 bien-être de la région et de sa population.

1 Je passerai sous silence la section qui précise
2 votre proposition sur Chaudière-Appalaches, elle
3 est incluse dans le rapport, mais je ne pense
4 pas... vous en savez le contenu beaucoup plus
5 que moi.

6 L'article 15 de la Loi électorale prévoit que
7 chaque circonscription représente une communauté
8 naturelle en se fondant sur des considérations
9 d'ordre démographique, géographique et
10 sociologique, telles que la densité de la
11 population, l'accessibilité, la superficie et la
12 configuration de la région, les frontières
13 naturelles du milieu ainsi que les territoires
14 des municipalités locales.

15 L'article 16 de la loi fixe les limites du
16 nombre d'électeurs dans chaque circonscription
17 en établissant que ce nombre ne soit ni
18 supérieur, ni inférieur de plus de vingt-cinq
19 pour cent (25 %) au quotient obtenu par la
20 division du nombre d'électeurs par le nombre de
21 circonscriptions.

22 Finalement, l'article 17 accorde à la Commission
23 de la représentation le pouvoir de s'écarter de
24 la règle de plus ou moins vingt-cinq pour cent
25 (25 %) en en justifiant l'exception par écrit.

1 Nous souscrivons aux principes établis par ces
2 trois (3) articles de la Loi électorale.
3 Selon les données électorales au trente (30)
4 novembre deux mille sept (2007), la carte
5 électorale établie en deux mille un (2001)
6 comprend vingt (20) circonscription en situation
7 dérogatoire, c'est-à-dire seize pour cent (16 %)
8 de toutes les circonscriptions. Pour corriger
9 ces inégalités, la Commission de la
10 représentation électorale propose des
11 modifications affectant quatre-vingt-six (86)
12 circonscriptions, c'est-à-dire soixante-neuf
13 pour cent (69 %) de toutes les circonscriptions
14 du Québec.
15 D'entrée de jeu, nous constatons que la région
16 Chaudière-Appalaches compte actuellement trois
17 cent vingt-deux mille trois cent
18 quatre-vingt-dix-sept (322 397) électeurs
19 répartis en huit (8) circonscriptions, voir
20 l'annexe un. Il s'agit d'une moyenne de
21 quarante mille trois cents (40 300) par
22 circonscription. La région n'est donc ni en
23 déficit, ni en surplus. Seules les
24 circonscriptions de Montmagny-l'Islet et de
25 Frontenac sont en deçà du seuil minimal de

1 trente-trois mille neuf cent cinq (33 905), avec
2 respectivement trente-deux mille zéro
3 cinquante-sept (32 057) et trente-trois mille
4 deux cent quatre-vingt-cinq (33 285) électeurs,
5 alors que celle de Lotbinière, avec trente-trois
6 mille neuf cent quatre-vingts (33 980)
7 électeurs, s'en rapproche.
8 Ce léger déficit justifie-t-il la disparition
9 d'une circonscription dans la région?
10 Certaines propositions de la Commission de la
11 représentation électorale ne semblent pas, selon
12 nous, rencontrer les exigences de l'article 15
13 de la Loi électorale en ce qui concerne le
14 respect des communautés naturelles. La nouvelle
15 circonscription de la Côte-du-Sud est formée de
16 la circonscription actuelle de Montmagny-l'Islet
17 et de la partie ouest de la circonscription de
18 Kamouraska-Témiscouata. Ces deux (2)
19 circonscriptions sont actuellement dans deux (2)
20 régions administratives différentes.
21 Nous sommes d'avis que les circonscriptions ne
22 devraient pas chevaucher des régions
23 administratives. Si cela s'avérait nécessaire,
24 ce chevauchement ne devrait qu'être mineur et
25 non comprendre deux (2) pôles, soit Montmagny et

1 La Pocatière, comme le ferait la nouvelle
2 circonscription proposée. Lors des audiences à
3 Montmagny, plusieurs intervenants vous ont fait
4 part des difficultés qu'entraînerait un tel
5 chevauchement. Nous appuyons la position de ces
6 intervenants.

7 Le démembrement en deux (2) parties de la
8 circonscription des Chutes-de-la-Chaudière,
9 presque entièrement urbaine, pour créer deux (2)
10 circonscriptions semi-urbaines et semi-rurales,
11 ne rencontre pas l'exigence de la communauté
12 naturelle de l'article 15.

13 En effet, Chutes-de-la-Chaudière est comprise
14 dans la Ville de Lévis et ses électeurs n'ont
15 rien en commun avec ceux de Lotbinière ou de
16 Beauce-Nord. La circonscription proposée de
17 Chutes-de-la-Chaudière se rapprocherait de celle
18 de Beauce-Nord de mil neuf cent soixante-treize
19 (1973) à l'exception de l'ancienne Ville de
20 Charny, qui était à cette époque dans la
21 circonscription de Lévis.

22 En ce qui concerne la circonscription proposée
23 de Lotbinière, elle perdrait en grande partie
24 son caractère agricole actuel par l'ajout de
25 vingt-six mille neuf cent cinquante-deux

1 (26 952) électeurs provenant de la Ville de
2 Lévis. Enfin, cette proposition aurait pour
3 effet de réduire le pouvoir de la Ville de Lévis
4 qui compte actuellement sur deux (2) députés
5 pour défendre ses intérêts.
6 Nos prochains commentaires portent sur la
7 disparition de la circonscription de Beauce-Nord
8 et l'éparpillement de ses composantes actuelles,
9 plus particulièrement vers la circonscription
10 proposée de Beauce-Amiante.
11 La circonscription actuelle de Beauce-Nord forme
12 une communauté naturelle le long de la Rivière
13 Chaudière. Qui ne connaît pas la fierté
14 légendaire des Beaucerons et leur territoire?
15 Tous vous diraient que ce territoire ne comprend
16 pas la région de l'Amiante. La Beauce, tant au
17 nord qu'au sud, a ses façons de faire et son
18 sens de l'entreprise. Les municipalités de la
19 Beauce, à travers leurs trois (3) MRC, ont mis
20 en place des organismes et des structures qui
21 répondent bien aux besoins des citoyens.
22 Tel que mentionné, rien ne justifie la perte
23 d'une circonscription dans la région. Une
24 analyse statistique indique que la région
25 Chaudière-Appalaches compte, au trente (30)

1 novembre deux mille sept (2007), trois cent
2 vingt-deux mille trois cent
3 quatre-vingt-dix-sept (322 397) électeurs alors
4 qu'elle en comptait trois cent mille zéro
5 soixante-quatre (300 064) électeurs neuf (9) ans
6 plus tôt, soit le trente (30) novembre mil neuf
7 cent quatre-vingt-dix-huit (1998). Il s'agit
8 d'une augmentation de sept virgule quatre pour
9 cent (7,4 %) sur cette période.

10 Le Québec dans son ensemble compte cinq millions
11 six cent cinquante mille neuf cent dix (5 650
12 910) électeurs en date du trente (30) novembre
13 deux mille sept (2007), alors qu'il en comptait
14 cinq millions deux cent cinquante-quatre mille
15 quatre cent quatre-vingt-deux (5 254 482), le
16 trente (30) novembre mil neuf cent
17 quatre-vingt-dix-huit (1998). Il s'agit, sur
18 cette période de neuf (9) ans, d'une
19 augmentation de sept virgule cinq pour cent (7,5
20 %). Nous ne voyons pas pourquoi nous devons
21 faire les frais des déficits d'autres régions,
22 alors que nous progressons au même rythme que
23 l'ensemble du territoire. Il s'agit
24 véritablement d'un affaiblissement de notre
25 pouvoir politique.

1 Un dernier commentaire porte sur les noms
2 choisis pour la circonscription proposée de
3 Côte-du-Sud et de Beauce-Amiante.
4 La Côte-du-Sud est surtout une région
5 touristique. Elle couvre le littoral de
6 Beaumont à Saint-André et également la
7 circonscription de Bellechasse. En ce qui
8 concerne Beauce-Amiante, nous nous interrogeons
9 sur l'opportunité de faire référence à une
10 industrie qui subit malheureusement, sur
11 d'autres continents, des attaques répétées.
12 En plus des exigences de la Loi électorale, il
13 serait important que la Commission de la
14 représentation électorale tienne compte dans son
15 analyse de la densité d'électeurs par
16 circonscription, à la lumière des commentaires
17 de la Cour Suprême du Canada sur le rôle
18 d'ombudsman du député et plus particulièrement
19 du député en région. Nous croyons que lorsque
20 l'article 15 parle de l'accessibilité, il réfère
21 à ce rôle.
22 Le nombre de kilomètres carrés par électeur
23 devrait être un facteur important dans
24 l'application de la marge permise par l'article
25 16.

1 Le député en région doit se déplacer beaucoup
2 plus que le député en milieu urbain. Certaines
3 activités qui, en région, sont de la
4 responsabilité du Gouvernement et donc imputable
5 au député relèvent, en milieu urbain, de la
6 municipalité et donc du conseiller municipal, à
7 titre d'exemple, la voirie et les services de
8 sécurité publique.
9 De plus, en milieu urbain, un maire a la
10 possibilité de s'adresser à plus d'un député sur
11 son territoire, alors qu'inversement, un député
12 en région répond à plusieurs maires.
13 Nous pourrions élaborer longuement sur la
14 différence entre ces deux (2) rôles de député,
15 notamment en termes de distance et de proximité
16 des services gouvernementaux.
17 Nous croyons que la Commission de la
18 représentation électorale devrait revoir sa
19 proposition en ce qui concerne les
20 circonscriptions de la région
21 Chaudière-Appalaches. Les partenaires de notre
22 région ont développé un sens de coopération et
23 des méthodes de travail qui permettent à la
24 région de progresser, malgré certaines
25 difficultés économiques conjoncturelles.

1 Seules deux (2) de ces circonscriptions sont en
2 déficit mineur et une près de la limite
3 minimale. Des modifications mineures à la
4 délimitation actuelle pourraient corriger ces
5 situations sans chambranler toute la région
6 administrative.
7 À ce titre, nous présentons en annexe certaines
8 solutions envisageables. Nous rappelons... je
9 vais les reprendre à la fin.
10 Nous vous rappelons que le nombre d'électeurs de
11 la région Chaudière-Appalaches progresse au même
12 rythme que celui du reste du Québec depuis neuf
13 (9) ans. Il est donc surprenant que la région
14 en arrive à perdre une circonscription et un
15 député.
16 Enfin, la densité d'électeurs par
17 circonscription doit être un élément déterminant
18 dans l'application de l'article 16. Cet
19 article, issu de la sagesse du Législateur, ne
20 cherche pas à créer des exceptions, mais permet
21 plutôt à la Commission d'atteindre les objectifs
22 visés à l'article 15 de la Loi.
23 Nous constatons que certaines régions sont en
24 déficit sérieux et nous sommes d'avis que compte
25 tenu des distances et du rôle du député en

1 région, la Commission de la représentation
2 électorale devrait maintenir les
3 circonscriptions d'exception pour les mêmes
4 motifs qu'en deux mille un (2001), tel que le
5 permet le premier alinéa de l'article 17.
6 Je saute l'annexe qui est une collection de
7 chiffres, à l'annexe 1.
8 Et l'annexe 2, Suggestion de modifications aux
9 circonscriptions de la région
10 Chaudière-Appalaches.
11 1. Maintenir le nombre de circonscriptions à
12 huit (8) compte tenu que le taux d'augmentation
13 du nombre d'électeurs dans la région est au même
14 niveau que celui de l'ensemble du Québec.
15 2. Ajouter à la circonscription actuelle de
16 Montmagny-L'Islet, les municipalités de
17 Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise,
18 toutes deux (2) parties de la MRC de l'Islet.
19 Ajouter également la Municipalité de
20 Saint-Vallier, compte tenu que ses résidents
21 vont à Montmagny pour obtenir des services.
22 3. Ajouter à la circonscription de Bellechasse
23 les quartiers Pintendre et
24 Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy de la Ville de
25 Lévis, compte tenu du caractère agricole de ces

1 quartiers.

2 4. Maintenir les circonscriptions de

3 Beauce-Nord et Beauce-Sud selon leurs frontières

4 actuelles.

5 5. Ajouter à la circonscription actuelle de

6 Lotbinière, le quartier Saint-Étienne-de-Lauzon,

7 partie actuelle de la Ville de Lévis, compte

8 tenu qu'il se trouve à l'embouchure de la

9 Rivière Beaurivage qui sillonne Lotbinière.

10 6. Ajouter la municipalité de

11 Saint-Ferdinand-d'Halifax à la circonscription

12 actuelle de Frontenac.

13 Et 7. Maintenir le nom actuel de chacune des

14 circonscriptions.

15 Merci de nous avoir écoutés.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Alors merci beaucoup. C'est plutôt rare...

18 Merci beaucoup. C'est plutôt rare, au cours de

19 nos auditions publiques, que des personnes qui

20 se présentaient devant nous se sont permises de

21 nous faire des suggestions pour nous aider dans

22 notre réflexion. On nous disait que ce qu'on

23 proposait n'était pas correct, mais ça

24 s'arrêtait là.

25 Alors là, on a des suggestions qu'on va

1 regarder, bien sûr, avec beaucoup d'intérêt.
2 Évidemment, le problème des circonscriptions
3 d'exception, c'est un problème majeur, hein.
4 Vous l'avez dit, il y en a vingt (20)
5 actuellement, donc treize (13) qui sont
6 négatives à travers le territoire du Québec et
7 sept (7) qui sont positives, puis il y en a
8 seize (16) autres, là, ça veut dire un total de
9 trente-six (36), là, qui sont sur la limite, là,
10 vraiment pas loin du moins vingt-cinq (-25 %) ou
11 du plus vingt-cinq (+25 %).
12 C'est pour ça effectivement, on nous fait
13 beaucoup valoir l'article 17, «Vous devriez
14 maintenir des exceptions, des exceptions», mais
15 il faut vraiment regarder dans quelle mesure ces
16 exceptions-là, on pourrait les justifier. Si on
17 en fait trop, là, je ne suis pas sûr, en fait,
18 qu'on serait à l'aise sur le plan
19 constitutionnel de pouvoir justifier une
20 éventuelle attaque là-dessus.
21 Notre préoccupation aussi, c'est de s'assurer
22 que ce qui sera produit à l'Assemblée nationale
23 comme prochaine carte électorale devrait, en
24 fait, être satisfaisant sur le plan de la
25 Constitution du Canada, là. C'est une

1 préoccupation qu'on ne peut pas... dont il faut
2 absolument tenir compte, on ne peut pas ignorer
3 ça.
4 C'est dans ce sens-là qu'on... ça ne veut pas
5 dire qu'on n'en fera des circonscriptions
6 d'exception. Il y en a déjà une d'ailleurs qui
7 est tout à fait reconnue par la Commission,
8 c'est l'Ungava. Vous comprenez pourquoi, il y a
9 vingt-deux mille (22 000) électeurs, puis ça
10 couvre cinquante-cinq pour cent (55 %) du
11 territoire du Québec.
12 Est-ce qu'il peut y en avoir d'autres?
13 On nous a beaucoup fait valoir qu'on en avait
14 reconnu quatre (4) dans la Beauce -- pardon,
15 dans la Gaspésie. Lors de la dernière carte, en
16 deux mille un (2001) donc, il y avait quatre (4)
17 circonscriptions de cette région-là, le
18 Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, en fait c'était
19 Matane, Gaspé, Matapédia et Bonaventure, aucune
20 de celles-là ne passait les limites du moins
21 vingt-cinq (-25 %), mais elles étaient tout près
22 et la situation de cette région-là, à l'époque,
23 était assez unique.
24 Donc, on s'était dit : On va vraiment pour une
25 dernière fois voir comment est-ce qu'on pourrait

1 les maintenir. On les a d'ailleurs maintenus.
2 Parce qu'on nous avait fait valoir notamment
3 aussi qu'il y avait beaucoup de projets qui s'en
4 venaient dans cette région-là et que la
5 situation manifestement allait s'améliorer au
6 cours des dix (10) années qui allaient suivre.
7 Malheureusement, force est de constater que ça
8 n'a pas été le cas. Alors, la situation qu'on
9 retrouvait dans cette région du
10 Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, on la retrouve dans
11 d'autres régions maintenant, alors est-ce qu'il
12 faudrait multiplier les exceptions?
13 Encore une fois, on n'est pas... on n'est pas
14 très ouvert à ça parce qu'on craint,
15 effectivement, que ça dégénère.
16 On avait mis en garde les différents
17 intervenants dans notre mémoire de deux mille un
18 (2001) à l'effet que là, on en était rendu à la
19 limite, là, qu'il fallait faire une réflexion
20 sérieuse sur la façon de diviser le territoire à
21 des fins électorales.
22 Il y en a eu de la réflexion. Rappelons
23 effectivement les États généraux sur, en fait,
24 le mode de scrutin qui a eu lieu il y a quelques
25 années, présidé par l'ancien président de la

1 Fédération des Caisses, monsieur Béland.
2 Rappelons aussi la Commission électorale -- la
3 Commission parlementaire, pardon, qui a fait le
4 tour du Québec, une Commission spéciale à
5 laquelle était joint même un groupe de citoyens.
6 Il y avait dix (10) personnes de la population
7 qui étaient jointes à ce groupe-là pour faire le
8 tour du Québec, ce qu'ils ont fait, pour faire
9 différentes recommandations sur les
10 améliorations qui pourraient être apportées à
11 notre mode de scrutin à partir, notamment, d'un
12 modèle qui avait été déposé à l'Assemblée
13 nationale dans le cadre d'un avant-projet de loi
14 par monsieur Dupuis, qui avait été repris
15 ensuite par monsieur Pelletier.
16 Alors, les résultats de cette consultation ont
17 été produits au Parlement et on comprend qu'il
18 n'y avait pas consensus sur la solution qui y
19 était proposée et, à partir de là, rappelons
20 qu'il y a eu une demande de faite par le
21 Ministre Pelletier au nom du Gouvernement auprès
22 du Directeur général des élections pour qu'on
23 produise, en fait, un avis sur quels seraient
24 les avantages, les inconvénients et les impacts,
25 une analyse rigoureuse de ce que pourrait être

1 un mode de scrutin proportionnel mixte.
2 Ce que nous avons fait, hein, vous vous
3 souviendrez qu'au mois de décembre dernier, j'ai
4 produit au Gouvernement qui, à son tour, l'a
5 déposé à l'Assemblée nationale un rapport qui, à
6 mon avis, est devenu un document incontournable
7 en semblable matière. Maintenant, on sait en
8 gros qu'est-ce que ça peut vouloir dire un mode
9 de scrutin mixte proportionnel à partir de
10 l'analyse qui a été faite là-dedans.
11 Donc, en résumé, il y en a eu de la réflexion.
12 Ce n'est pas fini à mon avis, là, il va falloir
13 que ça continue parce qu'on n'a pas trouvé la
14 solution pour assurer un juste équilibre entre
15 la représentation des électeurs, qui est notre
16 premier devoir, et qu'est-ce qu'on fait avec les
17 régions qui, malheureusement, en fait, perdent
18 de la population.
19 Je vous le dis, on a entendu beaucoup de choses
20 lors de nos auditions publiques et ce n'est pas
21 fini, on a encore quelques deux (2) semaines à
22 faire pour entendre les gens, et la façon dont
23 on a décidé d'agir, l'orientation qu'on prend
24 comme commissaires, c'est que bien sûr, on va
25 produire un projet de carte électorale qui se

1 voudra notre proposition finale dans le cadre du
2 rapport que nous allons déposer à l'Assemblée
3 nationale quelque part en octobre, mais ce
4 rapport-là sera aussi accompagné d'un constat de
5 ce qu'on aura entendu, des difficultés que les
6 régions ont à vivre, et des difficultés que la
7 loi actuelle peut causer quand on l'interprète,
8 quand on a à l'appliquer. Et on va tenter à
9 partir de là aussi de faire des recommandations
10 sur ce que pourrait être, en fait, des
11 améliorations au processus.
12 Mais encore une fois, c'est un travail très
13 difficile, surtout qu'on se rend compte qu'il y
14 a eu beaucoup d'organismes qui se sont
15 développés dans les différentes régions au cours
16 des dernières années. On comprend, les MRC, ce
17 n'est pas si vieux, les régions administratives
18 non plus et les CRD, tout un grand nombre
19 d'organismes qui, en bonne partie, en fait, se
20 réfèrent aux limites des circonscriptions
21 électorales alors que par définition, suivant la
22 loi telle qu'elle existe présentement, les
23 limites des circonscriptions électorales, c'est
24 temporaire, c'est supposé de vivre pour deux (2)
25 élections. Alors, ça crée un problème majeur.

1 Par ailleurs, en fait, c'est tout à fait très
2 très louable de voir que les régions se prennent
3 en main et s'organisent, se créent des
4 structures, des organismes pour pouvoir, en
5 fait, mieux se développer, pour pouvoir
6 survivre, surtout dans un contexte où la
7 population, on le sait, et c'est un phénomène
8 mondial dans les sociétés modernes, le monde
9 quitte la campagne pour aller vivre en ville.
10 Alors, ça, c'est un phénomène qui est observable
11 dans les grandes sociétés modernes. Alors,
12 comment faire pour s'assurer que les régions
13 vont quand même continuer à vivre? C'est tout
14 un défi.

15 Alors, c'est là-dessus... on est très conscient
16 de ça et on essaie d'en tenir compte, mais
17 encore une fois on a des contraintes légales et
18 autres qui sont difficiles à ne pas respecter.

19 **M. LAURENT LESSARD :**

20 Alors merci, monsieur Blanchet. Je veux rien
21 que vous dire : si la carte électorale change,
22 ce qui ne change pas, c'est la fierté
23 d'appartenance à chacune de ces régions-là.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Tout à fait.

1 **M. LAURENT LESSARD :**

2 Et nécessairement, je pense qu'à la
3 présentation, l'excellente présentation qu'a
4 fait monsieur Dumontier, on est vraiment sur le
5 bord, on est vraiment pas en train de parler
6 d'exception, mais dire comment on peut, en
7 déplaçant quelques lignes, être toujours dans
8 les objectifs de et du jugement de la Cour
9 Suprême et des articles de loi qui vous
10 permettent peut-être de faire un découpage en
11 fonction de notre fierté d'appartenance.

12 Alors, notre propos aura été là-dessus et on
13 vous remercie de nous avoir écoutés là-dessus,
14 et on espère vous lire dans la prochaine carte
15 électorale en fonction des représentations que
16 nous avons présentées.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Alors, merci beaucoup pour votre éclairage,
19 c'était très intéressant.

20 **M. LAURENT LESSARD :**

21 Merci.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Alors, monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
24 le prochain intervenant?

25 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

1 Oui, Monsieur le Président. J'aimerais vérifier
2 si monsieur Luc Berthold, le maire de la Ville
3 de Thetford est arrivé? Non?

4 Sinon, je dois vous dire que nous avons entendu
5 toutes les personnes qui s'étaient inscrites
6 pour cette audition ce soir.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Je comprends qu'on a essayé de rejoindre
9 monsieur le maire, hein, puis ce n'était pas
10 possible?

11 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

12 Oui, nous avons essayé de le joindre, mais...

13

14 (Fin de l'enregistrement).

15

16

17

18

19

- - - - -

20

FIN DE LA SÉANCE DE LA SOIRÉE

21

- - - - -

22

1 Je, soussignée, HUGUETTE PICHÉ, sténographe
2 officielle, certifie sous mon serment d'office
3 que les pages ci-dessus sont et contiennent la
4 transcription exacte et fidèle de ce que j'ai
5 entendu lors de l'écoute de l'enregistrement
6 numérique de l'audition du CRE du 30 mai 2008,
7 le tout conformément à la loi.
8
9
10 -----
11 HUGUETTE PICHÉ, s.o.
12 HP/hp (080530-Lévis)